



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Date et heure de l'assemblée

**10 h 30 (heure de l'Est)
le lundi 31 mars 2025**

Lieu

Cette année, vous pouvez assister à notre assemblée :

- soit en personne chez Lumi Experience Toronto, au 200, rue Bay, bureau 1600, Toronto (Ontario)
- soit à distance à l'adresse aircanada.com/AGM

- Notre assemblée se tiendra dans un format hybride qui permet aux actionnaires d'y assister en personne ou virtuellement.
- Nous serons heureux de vous compter parmi nous à l'assemblée et avons hâte de recevoir vos questions et commentaires.
- Nous espérons que vous exercerez les droits de vote rattachés à vos actions, que vous ayez ou non l'intention d'assister à l'assemblée.
- Nous vous demandons d'exercer vos droits de vote et d'envoyer votre procuration le plus tôt possible avant l'assemblée.
- Pour connaître la marche à suivre, voir [Participation à l'assemblée annuelle et exercice des droits de vote](#).
- Air Canada fera un don de 2 \$ à la [Fondation Air Canada](#) pour chaque compte d'actionnaire dont le titulaire exerce ses droits de vote, jusqu'à concurrence de 25 000 comptes. La Fondation est une fondation de bienfaisance enregistrée vouée à améliorer la santé et le bien-être des enfants.
- Veuillez consulter notre site Web au aircanada.com/AGM avant l'assemblée pour obtenir l'information la plus récente sur la manière d'y participer.

À propos des énoncés prospectifs

Certains renseignements figurant ou intégrés par renvoi dans la présente circulaire peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés peuvent concerner entre autres les stratégies, les attentes, les objectifs, les cibles, les opérations projetées ou les actions à venir, y compris celles qui ont trait aux questions financières, opérationnelles, commerciales et climatiques et d'autres questions de développement durable. Comme, par définition, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Il ne faut donc pas se fier aux prévisions ou projections en raison, notamment, de la tournure imprévue que peuvent prendre les événements et de l'incertitude qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, entre autres ceux dont il est fait mention à la rubrique 18 du rapport de gestion d'Air Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les énoncés prospectifs contenus ou intégrés par renvoi dans la présente circulaire représentent les attentes d'Air Canada en date de la présente circulaire (ou à la date précisée de leur formulation) et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

À propos des mesures hors PCGR

Certains renseignements figurant ou intégrés par renvoi dans la présente circulaire peuvent contenir des références à des mesures hors PCGR. Ces mesures comprennent les CESMO ajustées, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles et le ratio de levier financier. Comme il s'agit de mesures qui ne sont pas conformes aux PCGR pour la présentation d'états financiers et qui n'ont pas de sens normalisé, elles ne sauraient être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci.

Les mesures hors PCGR mentionnées dans la présente circulaire comportent généralement des exclusions ou des ajustements qui tiennent compte d'une ou de plusieurs des caractéristiques suivantes, comme le fait d'être très variables, difficiles à prévoir, inhabituels par nature, significatifs pour les résultats d'une période en particulier ou non indicatifs des résultats d'exploitation passés ou futurs. Ces éléments sont exclus, car nous sommes d'avis qu'ils peuvent fausser l'analyse de certaines tendances commerciales et rendre moins pertinente toute analyse comparative en regard à d'autres périodes. L'exclusion de ces éléments permet de manière générale d'analyser plus justement la performance d'Air Canada et de la comparer de façon plus pertinente à celle d'autres sociétés aériennes ou entreprises.

Nous fournissons une explication de la composition de certaines mesures financières hors PCGR et de certains ratios hors PCGR d'Air Canada mentionnés dans la présente circulaire, ainsi qu'un rapprochement avec la mesure financière conforme aux PCGR la plus comparable, dans nos documents publics disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca et, en particulier, à la rubrique 8.2 (Dette nette) et à la rubrique 20 (Mesures financières hors PCGR) du rapport de gestion 2024 d'Air Canada, qui sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire.

Sommaire	Assemblée	Administrateurs	Gouvernance	Développement durable	Rémunération de la haute direction	Autres renseignements au sujet de l'assemblée	Autres renseignements à propos de nous	Annexes									
À propos des énoncés prospectifs	2	Questions soumises à l'assemblée	13	Nos candidats aux postes d'administrateurs	16	Pratiques de gouvernance	25	Faits saillants en matière de développement durable	36	Rémunération de la haute direction	41	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	72	Restrictions au droit de vote	79	Annexe A Résolution consultative non contraignante sur la rémunération de la haute direction	83
À propos des mesures hors PCGR	2	Réception de nos états financiers	13	Nos candidats	17	Conseil d'administration	25	Rapports sur le développement durable	36	Message du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite	42	Renseignements dans la circulaire	72	Principaux actionnaires	80	Annexe B Propositions d'actionnaire	83
Message du président de notre Conseil et de notre président et chef de la direction	4	Élection des administrateurs	13	Fiducie relative aux questions de retraite	23	Descriptions de poste	26	Sécurité	36	Analyse de la rémunération	44	Notification et accès	72	Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	80	Annexe C Règles du Conseil d'administration	86
Participation à l'assemblée annuelle et exercice des droits de vote	5	Nomination de notre auditeur	13	Rémunération des administrateurs non dirigeants	23	Composition et mécanisme de renouvellement du Conseil	26	Intelligence artificielle	36	Groupes de référence pour la rémunération d'Air Canada	49	Accessibilité de la circulaire	72	Prêts aux administrateurs et aux dirigeants	80		
Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations	7	Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction	15	Aperçu de l'approche et de l'examen 2024	23	Évaluation des administrateurs	28	Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information	36	Éléments du programme de rémunération de la haute direction	52	Assister à l'assemblée	72	Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes	80		
Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025	12	Propositions d'actionnaire	15	Niveaux de rémunération	23	Orientation et formation continue	29	Bien-être du personnel	37	Analyse de la rémunération de 2024	53	Assister à l'assemblée en ligne	72	Résultats du vote des actionnaires à l'assemblée annuelle 2024	80		
		Examen d'autres questions et compte rendu des points saillants des activités et des initiatives stratégiques	15	Exigences d'actionnariat pour les administrateurs	24	Code de conduite	30	Représentation	37	Régime d'unités d'actions différées de la direction	62	Enregistrement à l'avance	72	Propositions d'actionnaire pour notre assemblée annuelle de 2026	81		
						Opérations avec une personne apparentée	30	Accessibilité	38	Représentations graphiques du rendement de l'action	64	Exercice des droits de vote	73	Documents que vous pouvez vous procurer	81		
						Mobilisation des actionnaires et des parties prenantes	30	L'accessibilité en chiffres	38	Tableaux de rémunération	65	Interruption du service postal	81	Réception de documents par voie électronique	82		
						Comités du Conseil	32	Langues officielles et autres	39	Prestations en vertu des régimes de retraite	69	Régimes à l'intention des employés	76				
						Survol de la gouvernance en matière de développement durable	34	Nos initiatives en matière de climat	40	Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	70	Sollicitation de procurations	78				
												Révoquer votre procuration ou modification de votre vote	78				
												Conditions du vote	78				
												Actions à droit de vote et liste des actionnaires	78				
												Questions durant l'assemblée	78				

Table des matières

Comment parcourir notre circulaire

Les tables des matières, les en-têtes de page et les renvois aux pages et aux rubriques de notre circulaire contiennent des liens intégrés vers les parties correspondantes du document. Notre logo qui est situé dans les pieds de page vous dirigera à la table des matières principale. Nous espérons que cette fonctionnalité vous aidera à retrouver facilement les renseignements que vous recherchez. Il est possible toutefois que ces liens automatisés ne fonctionnent pas sur tous les navigateurs ou toutes les tablettes.

Message du président de notre Conseil et de notre président et chef de la direction

Le 14 février 2025

Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, nous sommes heureux d'inviter les actionnaires à participer à notre assemblée annuelle, qui se tiendra le 31 mars 2025 à 10 h 30 (heure de l'Est).

La circulaire qui suit renferme des renseignements sur les questions qui seront soumises à l'assemblée. Nous voulons vous présenter les points à l'ordre du jour à l'égard desquels vous devrez voter, mais aussi le rapport de la direction pour 2024 et nos priorités pour 2025.

Nous avons décidé de tenir l'assemblée en format hybride, ce qui permettra aux actionnaires d'y assister en personne ou virtuellement au moyen d'une webdiffusion en direct, et ce, afin de maximiser leur participation et de tenir compte de ceux qui ne pourraient pas y assister en personne. Votre participation est importante pour nous et nous espérons que vous exercerez les droits de vote rattachés à vos actions, que vous ayez ou non l'intention d'assister à l'assemblée. Air Canada fera un don de 2 \$ à la [Fondation Air Canada](#) pour chaque compte d'actionnaire dont le titulaire exerce ses droits de vote, jusqu'à concurrence de 25 000 comptes. La Fondation est une fondation de bienfaisance enregistrée vouée à améliorer la santé et le bien-être des enfants. Nous vous recommandons d'exercer vos droits de vote et d'envoyer votre procuration le plus tôt possible avant l'assemblée.

Tous les actionnaires auront la possibilité de participer, de voter et de poser des questions, peu importe où ils se trouvent physiquement le 31 mars 2025. Les actionnaires peuvent soumettre leurs questions au plus tard à l'assemblée. Nous aurons également d'autres occasions de prendre contact avec vous en 2025, comme nous l'expliquons plus amplement dans la circulaire.

Tirer parti de nos forces

En 2024, nous avons mené plus de 47 millions de passagers à destination en toute sécurité, et ce, avec soin et avec classe. Nous avons tiré parti de notre entreprise, de notre profondeur opérationnelle et de notre situation financière. Nous avons mis en valeur notre culture du rendement, notre gestion disciplinée et notre bilan supérieur. Nous avons été heureux de conclure une nouvelle convention collective mutuellement avantageuse avec notre groupe de pilotes qui crée un cadre pour la croissance future de notre société aérienne et de notre réseau.

Nous avons terminé l'année 2024 par l'annonce de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités et, peu après, par l'engagement à créer une solide valeur à long terme pour les actionnaires. Nous avons l'intention de réaliser nos progrès et de les communiquer, de favoriser la croissance profitable et la valeur à long terme pour les actionnaires. Notre plan stratégique intègre notre réseau, notre parc aérien, nos stratégies financières et opérationnelles et nous sommes axés sur son exécution.

Aller Toujours plus haut afin d'atteindre de nouveaux horizons

L'accomplissement de nos priorités en 2025 exigera une intervention à la fois délibérée et réfléchie. Voici comment notre Conseil et nos dirigeants travaillent en étroite collaboration afin d'aller Toujours plus haut :

- « Priorité à la sécurité, toujours » demeure notre valeur fondamentale. Nous priorisons notre sécurité et celle du secteur dans lequel nous évoluons.
- Nous continuons à placer le client au cœur de nos activités.
- Nous miserons sur nos initiatives stratégiques permettant la croissance durable, la création d'efficacités et l'accroissement de la productivité.
- Nous miserons sur la génération de flux de trésorerie disponibles et la robustesse de notre bilan, en répartissant le capital avec discipline.
- Nous resterons engagés envers l'excellence et l'innovation, confiants dans le potentiel de notre plan stratégique pour toutes nos parties prenantes.
- Nous mettrons en valeur les forces et l'agilité d'Aéroplan, d'Air Canada Cargo et de Vacances Air Canada.
- Nous continuerons d'encourager les initiatives en matière de durabilité.

Ensemble, nous tirerons parti des forces et des possibilités tout à fait uniques d'Air Canada afin qu'elle devienne un chef de file de classe mondiale.

Les 60 ans d'existence d'Air Canada

En 2025, nous célébrons les 60 ans du changement de dénomination de Lignes aériennes Trans-Canada pour Air Canada, qui reflète notre portée élargie au-delà du Canada. Nous prenons au sérieux la responsabilité qui est la nôtre envers les Canadiens de représenter leur pays et nous sommes immensément fiers du lien qui nous unit à ce pays. Nous souhaitons transmettre le meilleur du Canada au pays et à l'étranger, en collaborant avec nos employés, en favorisant la représentation, en encourageant une culture accueillante et inclusive où tous peuvent développer un sentiment d'appartenance, en promouvant avec fierté nos langues officielles et en contribuant à nos collectivités.

Définir nos ambitions et agir pour les réaliser

Nous espérons que la présente circulaire vous donne de précieuses informations sur la façon dont notre Conseil d'administration contribue, par son travail, à guider Air Canada vers l'avenir, notamment la façon dont notre équipe de haute direction a élaboré un nouveau plan à long terme qui a été communiqué à nos investisseurs à la fin de l'année. Nous sommes profondément reconnaissants pour l'engagement et la passion inébranlables de nos collègues en faveur du service à nos clients, qui nous place en position favorable en vue de réaliser nos plans à long terme, de viser toujours plus haut et d'atteindre de nouveaux horizons.

Le renouvellement du Conseil a été notre priorité pendant de nombreuses années; l'instauration de limites à la durée des mandats en 2018 en constitue l'illustration. Au cours des cinq dernières années, nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs indépendants au Conseil, ce qui a ajouté de la profondeur et de nouvelles perspectives dans des domaines clés. Comme nous approchons de la fin du mandat de Michael Wilson au sein du Conseil, nous souhaitons le remercier pour son engagement, son leadership et ses conseils au cours de cette période de crise et d'incertitude mondiales sans précédent, pendant laquelle il a contribué à positionner Air Canada en vue de l'atteinte de nouveaux horizons.

Enfin, nous demeurons reconnaissants envers nos clients de leur fidélité, et envers nos actionnaires, de leur confiance et leur investissement dans Air Canada.

Veillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,


Vagn Sørensen

Le président et chef de la direction,


Michael Rousseau

Participation à l'assemblée annuelle et exercice des droits de vote

Participer et voter en personne	Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir (y compris un actionnaire (véritable) non inscrit qui s'est nommé lui-même fondé de pouvoir), vous pourrez assister à l'assemblée en personne après vous être enregistré auprès de Compagnie Trust TSX à votre arrivée à l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer en personne à l'assemblée.
Participer et voter en ligne	<p>Actionnaires inscrits et fondés de pouvoir : pour assister à l'assemblée, rendez-vous à l'adresse aircanada.com/AGM, cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » et inscrivez un numéro de contrôle valide suivi du mot de passe « AC2025 » (sensible à la casse).</p> <p>Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir peuvent voter à l'assemblée en ligne.</p> <p>Les actionnaires inscrits trouveront leur numéro de contrôle sur leur formulaire de procuration ou dans le courriel qu'ils ont reçu.</p> <p>Les fondés de pouvoir peuvent demander à Compagnie Trust TSX de leur fournir un numéro de contrôle par courriel, mais ils doivent d'abord avoir été dûment nommés et inscrits, comme il est décrit dans la présente circulaire. Voir Exercice des droits de vote.</p> <p>Les autres invités peuvent écouter l'assemblée en cliquant sur « Je suis un invité » et en remplissant le formulaire en ligne.</p>
Vote avant la tenue de l'assemblée	Nous vous invitons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance, même si vous prévoyez assister à l'assemblée. Vous pouvez le faire en ligne, par téléphone, ou encore par la poste. Vous pouvez révoquer votre procuration ou modifier votre vote de la façon prévue par la loi, y compris comme il est décrit dans la présente circulaire. Si vous assistez virtuellement à l'assemblée et que vous y votez, toute procuration que vous aurez déjà remise sera révoquée. Voir Exercice des droits de vote .
Aide	Veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors par téléphone au 1 855 682-4783 (sans frais en Amérique du Nord) ou au +1 647 251-9743 (SMS et appel acceptés de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com .
Soumettre des questions et des commentaires	<p>Les actionnaires peuvent soumettre leurs questions et commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> avant l'assemblée, en soumettant leurs questions au moyen du formulaire disponible sur le site Web d'Air Canada, à la page concernant les relations avec les investisseurs de notre site Web, au investisseurs.aircanada.com/Assemblees-des-actionnaires avant 9 h 30 (heure de l'Est) le 28 mars 2025, si vous participez en personne, vous pouvez poser des questions devant l'un des microphones lorsqu'on vous invite à le faire, si vous participez à distance, en assistant à l'assemblée à l'adresse aircanada.com/AGM, en cliquant sur « J'ai un numéro de contrôle » et en entrant un numéro de contrôle valide ainsi que le mot de passe « AC2025 » (sensible à la casse), puis en accédant à la fonction qui permet de soumettre des questions. <p>Les questions peuvent être soumises en tout temps pendant l'assemblée jusqu'à ce que le président mette fin à la séance de questions et réponses. Toute question relative à une question soumise à l'assemblée sera traitée au moment où cette dernière est abordée durant l'assemblée. Les autres questions seront traitées durant la séance de questions et réponses une fois l'ordre du jour épuisé.</p> <p>Nous nous efforcerons de répondre au plus grand nombre possible de questions soumises par les actionnaires dans le temps alloué à cette fin. Nous pouvons modifier ou exclure les questions portant sur des sujets qui ne sont pas pertinents pour l'assemblée ou les activités de l'entreprise. Si nous recevons des questions sensiblement similaires, nous pouvons les regrouper et fournir une réponse unique pour éviter les répétitions. Seules les questions d'intérêt général pour tous les actionnaires recevront une réponse. Le président de l'assemblée a de vastes pouvoirs pour veiller au bon déroulement de l'assemblée et se réserve le droit de modifier ou de rejeter les questions jugées inappropriées conformément aux règles de conduite de l'assemblée, qui se trouvent au investisseurs.aircanada.com/Assemblees-des-actionnaires.</p>
Nous comptons sur votre participation à l'assemblée	Une fois les points à l'ordre du jour de l'assemblée traités, la direction présentera les affaires et les activités d'Air Canada. Ensuite, nous tiendrons une séance de questions et réponses au cours de laquelle nous essaierons de répondre aux questions soumises avant ou pendant l'assemblée, comme il est décrit plus haut, et conformément aux règles de conduite de l'assemblée qui se trouvent sur notre site Web au investisseurs.aircanada.com/Assemblees-des-actionnaires .

Pour obtenir de plus amples renseignements

Assemblée annuelle	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction investisseurs.aircanada.com/Assemblees-des-actionnaires	Vote avant la tenue de l'assemblée annuelle	Actionnaires inscrits : www.meeting-vote.com Actionnaires non inscrits : www.proxyvote.com
Conseil d'administration	investisseurs.aircanada.com/conseil-administration	Documents de gouvernance	investisseurs.aircanada.com/gouvernance-entreprise
Relations avec les investisseurs	investisseurs.aircanada.com/	Nos rapports annuels et autres	investisseurs.aircanada.com/Rapports-annuels
Développement durable	www.aircanada.com/durabilite		
Communications avec le Conseil	Courriel : secretariat.general@aircanada.ca / shareholders.actionnaires@aircanada.ca Poste : Secrétariat général d'Air Canada au Centre Air Canada, Zip 1273, C. P. 14000, succursale Aéroport, Montréal (Québec) H4Y 1H4, Canada Téléphone : +1 514 422-6644		

Glossaire de certains termes ou de certaines abréviations

CAFR | Comité d'audit, des finances et du risque

CGMC | Comité de gouvernance et de mises en candidature

Comités | CAFR, CGMC, CRHRRR et CSSES

CPA | comptable professionnel agréé

CRHRRR | Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite

CSSES | Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté

développement durable ou durabilité | Facteurs climatiques, environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance, entre autres, qui ont une incidence sur nos capacités à long terme

GES | gaz à effet de serre

GRE | groupe-ressources d'employés

GRI | Global Reporting Initiative

PCGR | principes comptables généralement reconnus

RILT | régime d'intéressement à long terme

Rouge | Air Canada Rouge

RTA | Le rendement total pour les actionnaires fondé sur les monnaies locales

TCFD | Task force on Climate-related Financial Disclosures

TSX | Bourse de Toronto

UAD | unité d'action différée

UANR | unité d'action de négociation restreinte

UAR | unité d'action liée au rendement

VAC | Vacances Air Canada

Dans la présente circulaire, nous faisons référence aux Autochtones et aux membres de groupes racisés (minorités visibles). Ces termes reconnaissent l'histoire de racisme qui est propre à chacun de ces groupes. Leur signification est importante dans le monde entier, et des terminologies similaires ou différentes sont utilisées selon les régions. Notre manière d'aborder le sujet n'indique pas une volonté de notre part d'assimiler l'expérience d'un groupe à celle d'un autre. Nous reconnaissons que les Autochtones et les personnes racisées ont été touchées par le racisme de manières différentes.

Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations

Le présent sommaire reprend des renseignements figurant dans le corps du texte de la présente circulaire de sollicitation de procurations. Il ne s'agit pas de toute l'information à prendre en considération. Vous devez lire attentivement la circulaire avant de voter.

Points saillants de l'année 2024



Environ **39 700*** employés à la fin de 2024 contre environ 39 000 en 2023

*compte non tenu des employés de VAC et d'Air Canada Rouge



RÉSEAU
1 032 nombre moyen de vols quotidiens
Environ 1 025 en 2023



Accueillis plus de 47,3 M clients
Environ 46,2 M en 2023



DESTINATIONS DIRECTES
188 sur destinations directes sur **6 continents**
Réseau canadien étendu et présence internationale établie

Lancement de 16 nouvelles liaisons

Environ 104 G SMO
Environ 99 G en 2023



Hausse de 5 % de la capacité exploitée, avec une croissance importante dans le marché transpacifique



Amélioration du rendement d'exploitation, et une hausse de 8 points de pourcentage de la ponctualité



Langues

- 2 langues officielles
- 24 langues d'itinéraire
- Plus de 80 langues parlées dans le monde par nos employés

BAIIDA AJUSTÉ¹⁾
3,586 G\$
3,982 G\$ en 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION
Niveaux records de 22,255 G\$
21,833 G\$ en 2023

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION
1,263 G\$
2,279 G\$ en 2023

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS DE 2024-2025

Rachat de plus de 35,7 millions de nos actions à droit de vote, ce qui nous permettra de remédier en partie à la dilution découlant de financements effectués en 2020 et en 2021



Nouveaux horizons
Nous avons tenu notre journée des investisseurs de 2024 pour annoncer notre nouveau plan à long terme

CONVENTION AVEC LES PILOTES

Conclusion d'une convention collective de quatre ans avec notre groupe de pilotes sans perturbation de nos activités

LIQUIDITÉS TOTALES
9,154 G\$
à la fin de 2024
10,29 G\$ en 2023

Nouvelles facilités de 2,15 G\$ US, affectées à la réduction de la dette de près de 1,1 G\$ US.

RATIO DE LEVIER FINANCIER¹⁾
1,4x
au 31 décembre 2024, comparativement à 1,1x au 31 décembre 2023



Wi-Fi gratuit

Service Wi-Fi rapide et gratuit parrainé par Bell sur les vols en Amérique du Nord et vers les destinations soleil à compter de mai 2025; le service devrait s'étendre aux dessertes internationales long-courriers en 2026



Stratégie intermodale

Liaisons avion-train en Europe et en Corée du Sud et service d'autocar en Ontario, permettant une connectivité actuelle et future avec d'autres moyens de transports



Service clientèle

Mise en œuvre d'initiatives ECX comme le suivi des bagages et les portes d'embarquement électroniques



RENOUVELLEMENT DU PARC AÉRIEN

Commande de 5 autres appareils A220 d'Airbus, ce qui porte les commandes fermes à 65 et de 7 appareils 737 MAX 8 de Boeing



CIBLE DE CAD POUR 2025

Approvisionnement en CAD, à un rythme permettant l'atteinte de notre cible de 1 % d'utilisation de carburant d'aviation estimative pour 2025.



DEMANDES D'ACCESSIBILITÉ

Plus de 1,4 million de demandes d'accessibilité de la part de clients qui ont un handicap visible ou non visible

40
AEROPLAN

• Célébration du 40^e anniversaire et niveaux records d'adhésion, soit au-delà de 9 millions de membres

• Conclusion de partenariats nouveaux et élargis

FRET

• Produits totalisant 991 M\$, comparativement à 924 M\$ en 2023

• 6 avions-cargos en service

• Ajout d'un service par avion-cargo à destination de Chicago, qui reliera la plaque tournante mondiale d'Air Canada Cargo, Toronto, et son entrepôt autonome de Chicago

VACANCES AIR CANADA

Lancement de nouveaux forfaits de circuits guidés :

- en Asie,
- en Australie
- en Colombie
- à Dubaï
- en Inde
- en Nouvelle-Zélande

1) Le ratio de levier financier correspond à la dette nette sur le BAIIDA ajusté des douze derniers mois. Le BAIIDA ajusté et le ratio de levier financier sont des mesures financières hors PCGR. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), n'ont pas de sens normalisé, pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant présence sur ceux-ci. Voir la rubrique 20, « Mesures financières hors PCGR » du rapport de gestion 2024 d'Air Canada (qui est intégrée par renvoi aux présentes), qui peut être consulté sur SEDAR+ au [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), sous le profil d'Air Canada, pour une explication de la composition de ces mesures hors PCGR, une explication de la façon dont elles fournissent des renseignements utiles aux investisseurs et les autres fins auxquelles la direction les utilise, ainsi qu'un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

Prix sectoriels et autres distinctions clés



Employeur primé

Excellence Canada

- Certification de niveau Or d'Excellence Canada pour la santé mentale au travail

Prix des meilleurs employeurs montréalais

- Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs montréalais (pour la onzième année d'affilée)

Mediacorp Canada

- Honorée comme l'un des meilleurs employeurs du Canada pour les jeunes

Achievers

- Reconnue parmi les 50 lieux de travail les plus mobilisateurs (pour la sixième année d'affilée)

L'un des meilleurs employeurs au Canada en 2024 selon Forbes (pour la neuvième année d'affilée)

Gagnante du prix Innovative HR Team 2023 de HRD pour ses programmes de ressources humaines avant-gardistes

Transporteur primé

Prix de l'Airline Passenger Experience Association (APEX)

- Cote cinq étoiles pour 2025 dans la catégorie sociétés aériennes internationales de l'APEX (pour la 6^e fois en sept ans)
- Prix des Meilleurs divertissements à bord en Amérique du Nord 2024 de l'APEX

Prix World Airline Awards 2024 de Skytrax

- Meilleur service de restauration dans un salon de classe affaires de société aérienne au monde (Suite Signature Air Canada à Toronto)
- Meilleur personnel de cabine au Canada
- Meilleur service de restauration à bord en classe économique supérieure en Amérique du Nord
- Meilleur transporteur pour la propreté des cabines en Amérique du Nord
- Meilleur transporteur familial en Amérique du Nord

World Travel Awards

- Meilleur transporteur aérien au monde desservant l'Amérique du Nord en 2024

Prix Trazees

- Transporteur aérien de prédilection en Amérique du Nord (pour la sixième année d'affilée)

Global Traveler

- Meilleur transporteur aérien pour les divertissements à bord (pour la cinquième année d'affilée)
- Meilleure classe économique supérieure (pour la sixième année d'affilée)
- Initiatives environnementales exceptionnelles

Prix Travvy

- Meilleur transporteur aérien - International - Niveau Or

Sommet annuel de l'Éco-projet YVR

- Intendance environnementale

Aéroport international de Seattle-Tacoma

- Prix Fly Quiet 2024

Prix Airline Industry Achievement de l'ATW

- Air Canada Cargo reçoit le titre de Transporteur de fret de l'année ATW 2024

Programme de fidélité primé

Prix Freddie

- Programme de société aérienne de l'année, Meilleure promotion et Meilleure capacité d'échange pour le programme de fidélité Aéroplan

Point.Me

- Aéroplan est l'un des cinq meilleurs programmes de récompenses sur la planète
- Facilité de gagner des milles
- Taux d'échange
- Disponibilité des partenaires
- Règles sur les itinéraires

Développement durable

- ✓ Poursuite de la transition du parc aérien d'Air Canada vers l'inclusion d'appareils plus modernes et efficaces
- ✓ Nouvelle initiative avec l'Institut Jane Goodall du Canada pour mettre en lumière la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages
- ✓ Dépôt du rapport 2023 du GIFCC et du rapport sur l'esclavage moderne, le travail forcé et la traite des personnes
- ✓ Nouvelles mesures en application du Plan d'accessibilité, comme le programme Tournesol pour les clients qui ont des handicaps invisibles
- ✓ Huit vols de Voyage de rêves pour offrir une journée spéciale à environ 1 000 enfants
- ✓ La [Fondation Air Canada](#) a soutenu 360 organismes caritatifs au Canada
- ✓ Lancement d'AviACTION, notre plateforme de bénévolat des employés, avec plus de 1 500 employés participants en 2024
- ✓ Langues officielles :
 - Nouveau plan d'action de trois ans, qui décrit nos accomplissements et nos ambitions
 - Élaboration d'un programme de francisation qui a été approuvé par l'Office québécois de la langue française et qui sera maintenant mis en œuvre
 - Création de plus d'activités et d'outils pour les employés
 - Participation à La Dictée P.G.L. de ses entreprises et nombre de participants le plus élevé de toutes les sociétés participantes : 194
 - Première célébration de la Journée des langues officielles

Pour plus d'information voir les [rapports sur la durabilité d'Air Canada](#).

Questions soumises aux actionnaires

	Renseignements supplémentaires	Recommandations du Conseil
Élection de 12 administrateurs	Voir Élection des administrateurs	Voter EN FAVEUR de chaque candidat
Nomination de l'auditeur	Voir Nomination de notre auditeur	Voter EN FAVEUR
Commentaires des actionnaires sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction	Voir Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction	Voter EN FAVEUR

Nous vous prions de voter rapidement et de soumettre votre procuration avant l'assemblée, comme nous l'expliquons à la rubrique [Exercice des droits de vote](#).

Nos candidats aux postes d'administrateurs

Air Canada est supervisée par des administrateurs possédant des compétences, une expertise et des qualités variées et complémentaires, ce qui est essentiel pour que notre Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de surveillance. Le tableau qui suit présente les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs à notre assemblée annuelle.

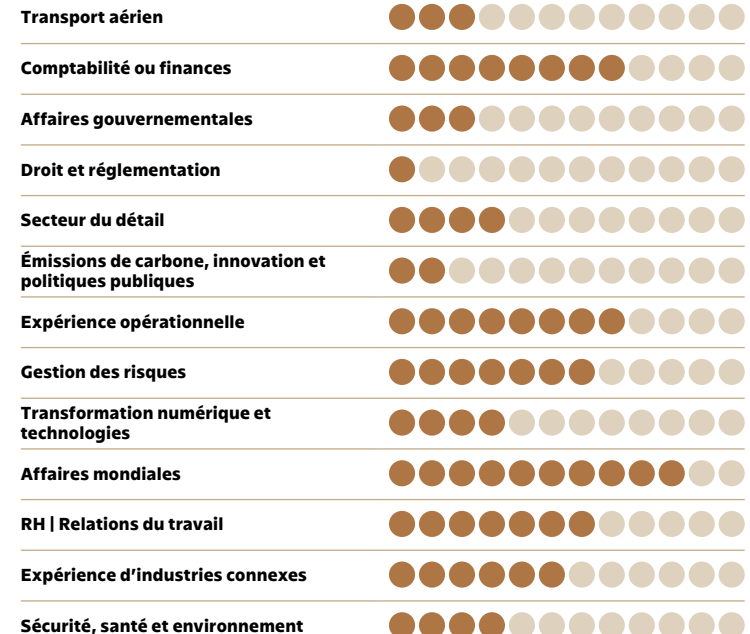
Nom	Âge	Indépendance	Administrateur ou administratrice depuis	CAFR	CGMC	CRHRRR	CSESES	Présence aux réunions en 2024 ¹⁾	Région	Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020
A. Chande	51	✓	2020	✓	-	-	✓	100 %	C.-B.	✓
C.J.B. Clark	71	✓	2013	P	✓	-	-	100 %	Ontario	✓
G.A. Doer, O.M.	76	✓	2018	-	-	✓	✓	100 %	Manitoba	✓
R. Fyfe, CNZM	63	✓	2017	-	-	✓	P	100 %	N.-Z.	✓
M.M. Green	66	✓	2009	-	-	✓	✓	100 %	É.-U.	-
J.M. Huot	63	✓	2009	-	✓	-	✓	100 %	Québec	-
C. McGowan	53	✓	2023	✓	-	✓	-	100 %	Ontario	✓
M. Paquin, C.M., FSCMA	62	✓	2015	-	✓	-	✓	94 %	Québec	-
M. Rousseau	67	Chef de la direction	2021	-	-	-	-	100 %	Québec	-
V. Sørensen (P)	65	✓	2006	-	-	-	-	100 %	R.-U.	✓
K. Taylor, C.M.	67	✓	2016	✓	✓	P	-	100 %	Ontario	✓
A. Verschuren, O.C.	68	✓	2012	✓	P	-	-	100 %	Ontario	✓

1) Les réunions du Conseil et des comités ont été regroupées aux fins de ce calcul.

Légende :

- CAFR** > Comité d'audit, des finances et du risque
- CGMC** > Comité de gouvernance et de mises en candidature
- CRHRRR** > Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite
- CSESES** > Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté
- P** > président du Conseil ou du comité
- M** > membre d'un comité

Compétences et expérience importantes combinées des candidats



La transformation numérique et les technologies comprennent la sécurité des renseignements, et les secteurs connexes comprennent les croisiéristes, les entreprises de distribution, les entreprises hôtelières, les transitaires, les entreprises de logistique et les entreprises de transport.

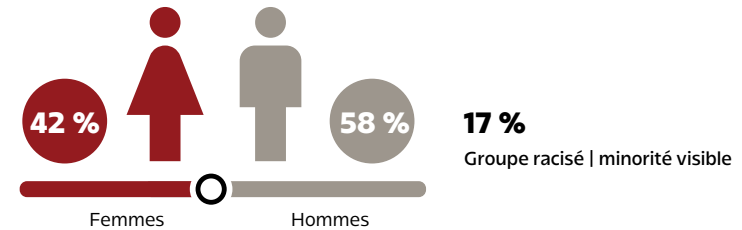
Pour de plus amples renseignements sur nos candidats, voir [Nos candidats aux postes d'administrateurs](#).

Faits saillants en 2024 en matière de gouvernance

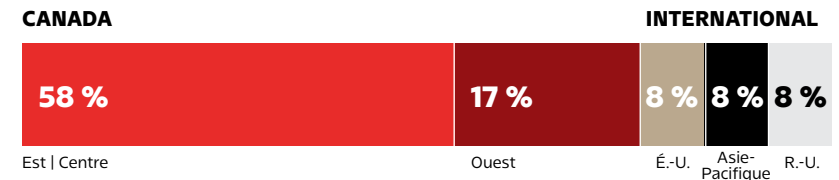
12	Taille du Conseil	✓ Élection annuelle et individuelle des administrateurs
11	Administrateurs indépendants, ou 100 % de nos candidats aux postes d'administrateurs autres que le chef de la direction	✓ Mobilisation active des actionnaires et d'autres parties prenantes
100 %	Indépendance de tous les membres des comités du Conseil	✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute direction
99,5 %	Présence record en 2024 des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités	✓ Solide planification de la relève des membres du Conseil et des dirigeants
0	Aucun autre mandat parallèle d'administrateur des candidats aux postes d'administrateurs par rapport à d'autres sociétés ouvertes	✓ Président du Conseil et chef de la direction distincts, tous deux assistent aux réunions des comités en tant qu'observateurs, sauf lors de séances à huis clos dans le cas du chef de la direction
9,63	Durée moyenne en années du mandat de nos candidats aux postes d'administrateur	✓ Lignes directrices en matière d'actionariat à l'intention des administrateurs, des dirigeants et d'autres échelons des cadres supérieurs
40 %	Cible de représentation des femmes au sein du Conseil d'ici 2025 (atteinte de la cible si toutes les candidates sont élues), dorénavant fixée minimalement dans une fourchette de 35 % à 40 % pour les hommes et les femmes	✓ Évaluations annuelles du Conseil et des administrateurs et examen par les pairs
42 %	Candidats aux postes d'administrateurs qui s'identifient comme des femmes (cinq)	✓ Politique sur la représentation au Conseil
17 %	Candidats aux postes d'administrateurs qui s'identifient comme membres d'un groupe racisé (une minorité visible) (deux)	✓ Efforts soutenus pour augmenter la représentation de tous les groupes désignés à Air Canada
50 %	Pourcentage minimum de la rémunération à titre de membre du Conseil et de membre d'un comité devant être versée en UAD ou en actions	✓ Questions relatives au développement durable faisant l'objet d'une surveillance par le Conseil et ses comités conformément à leurs mandats
70,1 %	Pourcentage de la rémunération à titre de membre du Conseil et de membre d'un comité réellement versée en UAD ou en actions en 2024	✓ Rémunération incitative annuelle des cadres de haut niveau inclut un facteur de durabilité

Candidats aux postes d'administrateurs en un clin d'œil¹⁾

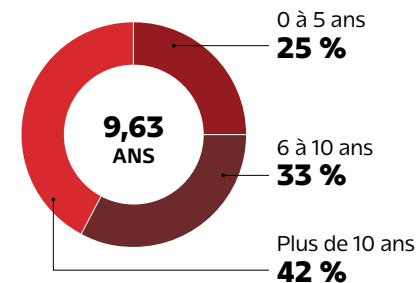
REPRÉSENTATION AU CONSEIL



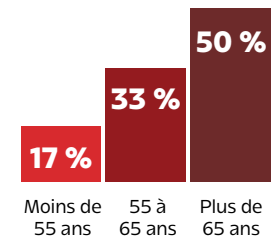
REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE



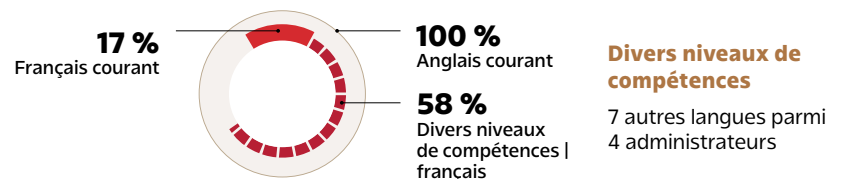
DURÉE MOYENNE DES MANDATS



ÂGE



COMPÉTENCES LINGUISTIQUES



¹⁾ La somme de tous les pourcentages peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction

Vous avez votre mot à dire sur la manière dont nous rémunérons nos dirigeants. Notre Conseil a déterminé que notre approche en matière de rémunération de la haute direction est dans l'intérêt d'Air Canada et de ses actionnaires et vous recommande de voter en faveur de celle-ci pour les raisons qui suivent.

Pratiques observées concernant la rémunération de la haute direction en général

- Structure de rémunération concurrentielle par rapport au marché qui vise à permettre à Air Canada d'attirer et de maintenir en poste des personnes talentueuses de premier plan
- Accent mis sur la rémunération conditionnelle : une tranche importante de la rémunération totale est liée aux objectifs de rendement et au cours de l'action
- Correspondance étroite de nos intérêts avec ceux de nos actionnaires; 88 % de la rémunération annuelle cible de notre chef de la direction et 77 % pour nos autres membres de la haute direction visés (en moyenne) sont versées sous forme d'attributions fondées sur des titres de capitaux propres « conditionnelles » (c'est-à-dire qu'elles sont axées sur le rendement)
- Les primes d'intéressement sont fondées sur des objectifs financiers préétablis et sur des résultats stratégiques et en matière de durabilité évalués dans 11 domaines, ce qui permet de diversifier les composantes du rendement
- Accent mis sur le long terme par l'attribution de titres de capitaux propres assortis de conditions de rendement ou d'acquisition des droits sur plusieurs années
- Motiver les dirigeants à atteindre et à surpasser les objectifs de rendement clés en récompensant les résultats qui soutiennent notre stratégie commerciale
- Les mesures de rendement sont revues au moins une fois par année pour s'assurer qu'elles reflètent les principaux faits nouveaux touchant l'entreprise qui stimulent la croissance à long terme, et les progrès sont suivis trimestriellement

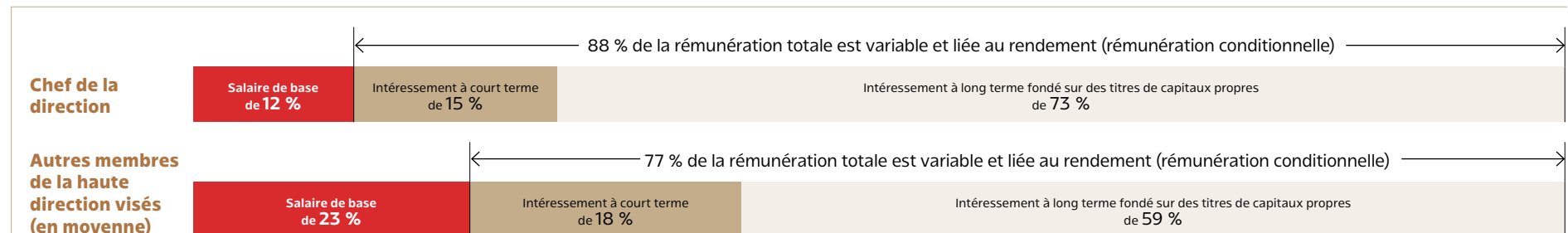
Résultats du vote en 2024

En 2023, la rémunération directe totale cible du chef de la direction (salaire de base et rémunération incitative à court et à long terme fondée sur des titres de capitaux propres cible) s'élevait à 10,752 M\$, dont une tranche de 9,425 M\$ (ou 88 %) était conditionnelle (77 % en moyenne pour les autres membres de la haute direction visés) – en 2024, les actionnaires ont voté à 70,38 % en faveur de notre approche en matière de rémunération de la haute direction :

- Le résultat du vote de 2024 a été influencé par le vote négatif d'un actionnaire, avec qui nous sommes entretenus périodiquement depuis son premier vote CONTRE en 2022. Depuis, l'actionnaire a vendu sa position en réalisant un profit, ayant toujours déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'être un actionnaire à long terme d'Air Canada et qu'il se départirait de ses actions au moment opportun. Le Conseil croit comprendre que les raisons du vote de cet actionnaire dissident en 2024 reposaient sur son point de vue sur la rémunération de la haute direction dans le contexte de la demande de soutien qu'Air Canada, en tant qu'employeur, a adressée au gouvernement durant la pandémie.
- Le soutien des actionnaires à notre approche a représenté 88,58 % des voix exprimées par tous les autres actionnaires lors de l'assemblée de 2024. Nous avons interagi avec d'autres actionnaires qui ont voté contre notre approche en 2024 pour comprendre leurs points de vue et partager l'avis et les objectifs du Conseil.
- Le Conseil continuera d'adopter une approche qui aligne la rémunération de la haute direction sur les intérêts à long terme d'Air Canada et de ses actionnaires.

Comment nous avons établi la rémunération cible du chef de la direction et des membres de la haute direction visés en 2024

- La rémunération directe totale cible du chef de la direction (salaire de base et rémunération incitative à court et à long terme fondée sur des titres de capitaux propres cible) s'élevait à 11,385 M\$, dont une tranche de plus de 10 M\$ (88 %) était conditionnelle
- En 2024, la rémunération totale des membres de la haute direction visés se situait généralement près de la médiane de notre groupe de référence pour des postes semblables, tout en maintenant d'importants éléments de rémunération conditionnels



De plus amples renseignements sur notre vote consultatif figurent à la rubrique [Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction](#). Plus de détails sur notre approche et nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction se trouvent à la rubrique [Rémunération de la haute direction](#).

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025

Votre vote est important pour nous. Air Canada fera un don de 2 \$ à la [Fondation Air Canada](#) pour chaque compte d'actionnaire dont le titulaire exerce ses droits de vote, jusqu'à concurrence de 25 000 comptes. La Fondation est une fondation de bienfaisance enregistrée vouée à améliorer la santé et le bien-être des enfants.

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») vise à vous aider à prendre des décisions éclairées sur les questions qui seront soumises à notre assemblée annuelle des actionnaires, laquelle se tiendra virtuellement le 31 mars 2025 (l'« assemblée »). La circulaire vous indique également comment exercer votre droit de vote sur ces questions. Veuillez les lire très attentivement et exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Date et heure	Lieu	Renseignements supplémentaires	Recommandations du Conseil
Lundi 31 mars 2025 à 10 h 30 (heure de l'Est)	<ul style="list-style-type: none"> En personne, chez Lumi Experience Toronto, situé au 200, rue Bay, bureau 1600, Toronto (Ontario) À distance, assemblée virtuelle webdiffusée en direct accessible à aircanada.com/AGM 		
Objet de l'assemblée	<ol style="list-style-type: none"> Présentation aux actionnaires de nos états financiers consolidés de 2024, accompagnés du rapport de l'auditeur Élection de 12 administrateurs pour un mandat prenant fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires Nomination de notre auditeur Commentaires des actionnaires sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction Présentation de trois propositions d'actionnaire qui ont été retirées et qui ne feront pas l'objet d'un vote <p>Toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée.</p>	<p>Voir Réception de nos états financiers</p> <p>Voir Élection des administrateurs</p> <p>Voir Nomination de notre auditeur</p> <p>Voir Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction</p> <p>Voir Propositions d'actionnaire</p>	<p>Voter EN FAVEUR de chaque candidat</p> <p>Voter EN FAVEUR</p> <p>Voter EN FAVEUR</p>
Date de clôture des registres et droit de vote	<p>Les actionnaires inscrits le 31 janvier 2025 sont habiles à recevoir l'avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires et à voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement à l'égard des éléments susmentionnés et de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.</p> <p>Voir Exercice des droits de vote pour obtenir des directives sur la manière de voter.</p>		

Nous fournissons les documents relatifs aux procurations et l'accès à notre circulaire par voie électronique au lieu d'envoyer des exemplaires imprimés par la poste. Cela nous permet de réaliser des économies et de réduire notre impact sur l'environnement.

Nous envoyons par la poste ou mettons autrement à la disposition de chacun de nos actionnaires un avis de disponibilité sur Internet des documents relatifs aux procurations, qui contient des instructions sur la manière d'accéder à nos documents relatifs aux procurations et de voter en ligne.

Approbation de l'avis et de la circulaire

Le Conseil d'administration a approuvé le contenu et l'envoi de l'avis de convocation à l'assemblée et de la circulaire.

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans la présente circulaire sont à jour au 14 février 2025.

Le vice-président général, chef des Affaires juridiques et secrétaire général,



Marc Barbeau

Montréal (Québec)
Le 14 février 2025

Questions soumises à l'assemblée

Les questions suivantes seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Présentation aux actionnaires de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, accompagnés du rapport de l'auditeur y afférent.
2. Élection de 12 administrateurs pour un mandat prenant fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.
3. Nomination de notre auditeur jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.
4. Commentaires des actionnaires sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction.
5. Présentation de trois propositions d'actionnaire qui ont été retirées et qui ne feront pas l'objet d'un vote. Voir [Propositions d'actionnaire](#).

L'assemblée peut être saisie de toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La direction n'a actuellement connaissance d'aucune modification de ces questions et ne s'attend pas à ce que d'autres questions soient soumises à l'assemblée.

Si vous avez rempli un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote, mais n'avez pas précisé la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés en ce qui concerne les questions soumises à l'assemblée, les membres de la direction nommés fondés de pouvoir exerceront à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration a) **EN FAVEUR** de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs nommés dans la présente circulaire, b) **EN FAVEUR** de la nomination de Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur et c) **EN FAVEUR** de la résolution consultative non contraignante sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction.

Si d'autres questions devaient être dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration qui accompagne la lettre de notification et d'accès voteront selon leur bon jugement, conformément au pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré par la procuration.

Réception de nos états financiers

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur y afférent peuvent être obtenus sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ou sur notre site Web, à investisseurs.aircanada.com.

Élection des administrateurs

Douze (12) administrateurs doivent être élus. Leur mandat prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Tous les candidats aux postes d'administrateurs ont déjà été élus au Conseil par nos actionnaires. De plus amples renseignements sur nos candidats figurent à la rubrique [Nos candidats aux postes d'administrateurs](#).

L'élection des administrateurs à l'assemblée sera régie par les obligations liées au vote majoritaire prévues par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ces obligations sont telles que, dans le cadre d'une élection sans opposition des administrateurs, comme ce sera le cas à l'assemblée, un candidat doit recevoir une majorité du total des voix exprimées en faveur de son élection afin d'être élu au poste d'administrateur. Si un candidat n'obtient pas l'appui nécessaire, il n'est pas réélu, mais il peut continuer à exercer ses fonctions jusqu'à 90 jours après la tenue de l'élection.

Nomination de notre auditeur

Le Conseil d'administration, sur l'avis du Comité d'audit, des finances et du risque, recommande la reconduction du cabinet Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, dans ses fonctions d'auditeur jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Les honoraires payés à Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux membres de son groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 se sont élevés respectivement à 6 757 927 \$ et 5 142 128 \$, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

	2024	2023
Honoraires d'audit	3 445 000 \$	3 300 000 \$
Honoraires liés à l'audit	1 433 971 \$	1 326 873 \$
Honoraires pour les services de fiscalité	251 176 \$	235 505 \$
Autres honoraires	1 681 530 \$	279 750 \$
Total	6 811 677 \$	5 142 128 \$

Le Comité d'audit, des finances et du risque examine et préapprouve la nature de tous les services non liés à l'audit, autorisés par la réglementation en valeurs mobilières, qui seront rendus par l'auditeur externe avant le début du travail. Les catégories d'honoraires sont décrites ci-après.

- **Honoraires d'audit.** Les honoraires d'audit ont été versés en contrepartie de services professionnels rendus pour l'audit des états financiers consolidés annuels d'Air Canada et pour des services normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation relatifs aux états financiers consolidés annuels, y compris les missions d'examen réalisées à l'égard des états financiers consolidés condensés intermédiaires d'Air Canada.
- **Honoraires liés à l'audit.** Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services professionnels liés à l'audit des états financiers non consolidés d'Air Canada, des régimes de retraite, des filiales, au besoin, à la préparation de rapports particuliers sur les procédures et à d'autres missions d'audit n'ayant pas de lien avec les états financiers consolidés d'Air Canada.
- **Honoraires pour services fiscaux.** Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services professionnels et des conseils en matière de fiscalité.
- **Autres honoraires.** D'autres honoraires ont été versés pour des services-conseils et des services de consultation, ainsi que pour des services de traduction (généralement liés aux états financiers et aux dépôts d'autres documents financiers).

À notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024, 91,98 % des voix rattachées aux actions ont été exprimées en faveur de la reconduction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur et 8,02 % des voix exprimées ont fait l'objet d'abstentions à cet égard.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur externe indépendant d'Air Canada depuis 1990. Le Comité d'audit, des finances et du risque croit qu'il est essentiel que l'auditeur externe soit qualifié, compétent et indépendant et qu'il doit maintenir un degré élevé d'indépendance et continuellement faire preuve d'esprit critique dans son travail d'audit.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a également conclu que le fait de retenir les services d'un auditeur externe qualifié, compétent et indépendant avec qui Air Canada travaille depuis longtemps présentait des avantages considérables, notamment un travail d'audit et des conseils comptables de meilleure qualité grâce à ses connaissances institutionnelles de nos activités, de nos politiques comptables, de nos systèmes financiers et de notre cadre de contrôle interne, ainsi qu'une approche d'audit sur mesure qui permet de réaliser des gains d'efficacité en matière d'audit, ce qui se traduit par une structure d'honoraires moins élevée en raison de son expérience et de ses connaissances relatives à nos activités.

Afin de s'assurer que les deux objectifs sont atteints, le Comité d'audit, des finances et du risque évalue chaque année l'indépendance, les compétences et le rendement de l'auditeur externe, et procède à un examen complet tous les cinq ans, dont le dernier a eu lieu en 2023 et couvrait les périodes d'audit annuelles closes le 31 décembre 2022. Le Comité évalue également les avantages et les risques liés à la présence d'un auditeur de longue date et les contrôles et processus du cabinet qui garantissent son indépendance, tout en préservant l'expérience et le regard neuf de l'auditeur grâce à la rotation obligatoire de l'associé responsable de la mission d'audit et à la rotation périodique des autres membres de la direction de l'audit par l'auditeur.

Les examens annuels et complets portent sur la qualité de l'audit, y compris l'indépendance, l'objectivité, l'esprit critique, la qualité du service et le caractère franc des communications du cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., et sur sa capacité à répondre aux besoins futurs d'Air Canada. Les examens sont fondés, entre autres, sur le plan d'audit soumis, les domaines à risque déterminés, la nature des constatations de l'audit, les rapports présentés au Comité d'audit, des finances et du risque, ainsi que la qualité et le caractère franc des communications de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. avec les membres du Comité et la direction. Les examens annuels et complets tiennent également compte d'indicateurs de la qualité de l'audit (les « IQA »), qui font l'objet d'un rapport annuel de la part de l'auditeur externe. L'utilisation des IQA est recommandée par les organismes comptables et de réglementation canadiens tels que CPA Canada, le Conseil canadien sur la reddition de comptes, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Centre canadien pour la qualité des audits, et elle fournit au Comité d'audit, des finances et du risque des renseignements quantitatifs et qualitatifs supplémentaires qui lui sont utiles pour évaluer l'auditeur externe.

Le Comité d'audit, des finances et du risque examine également les rapports publiés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes et CPA Canada, qui concluent que les exigences actuelles en matière d'indépendance des auditeurs, y compris l'examen du cabinet d'audit et la rotation des membres de l'équipe d'audit, garantissent l'indépendance des auditeurs tout en maintenant et en améliorant la qualité de l'audit, qui peut être compromise par la rotation des cabinets d'audit. Une fois l'examen terminé, le président du Comité rencontre l'associé responsable de la mission d'audit ainsi que le chef de la direction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour discuter de leur rendement.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. procède à la rotation de son associé responsable de la mission d'audit tous les sept ans, en consultation avec le Comité d'audit, des finances et du risque, et reçoit en entrevue les candidats proposés par le président du Comité. L'associé responsable de la mission d'audit a été chargé de notre audit à compter de l'exercice 2023.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a fait part au Conseil d'administration de son évaluation selon laquelle le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est qualifié, compétent et indépendant, et qu'il est dans l'intérêt d'Air Canada et de ses actionnaires que le cabinet soit reconduit à titre d'auditeur.

De plus amples renseignements figurent à la rubrique « Comité d'audit, des finances et du risque » de la notice annuelle d'Air Canada, qui peut être consultée sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ou sur le site Web investisseurs.aircanada.com.

Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction

Nous présenterons à l'assemblée notre résolution consultative annuelle non contraignante sur la rémunération de la haute direction. C'est la douzième année qu'Air Canada inclut un tel vote dans le cadre de son processus permanent de mobilisation des actionnaires sur les objectifs et les principes qui sous-tendent ses décisions en matière de rémunération de la haute direction. Au cours de cette période, le Conseil a pris en compte les résultats des votes consultatifs et en a profité pour améliorer ses communications et interactions avec les actionnaires.

Le degré de soutien des actionnaires visant la résolution consultative sur l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction était de 70,38 % à l'assemblée de 2024. Le niveau de soutien des actionnaires visant l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction aurait été de 88,58 %, si ce n'avait été du vote négatif d'un actionnaire qui avait voté de la même façon en 2022 et en 2023 et avec qui nous nous sommes entretenus périodiquement. Depuis, l'actionnaire a vendu sa position en réalisant un profit, ayant toujours déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'être un actionnaire à long terme d'Air Canada et qu'il se départirait de ses actions au moment opportun. Le Conseil croit comprendre que les raisons du vote de cet actionnaire dissident en 2024 reposaient sur son point de vue sur la rémunération de la haute direction dans le contexte de la demande de soutien qu'Air Canada, en tant qu'employeur, a adressée au gouvernement durant la pandémie. Nous avons interagi avec d'autres actionnaires qui ont voté contre notre approche en matière de rémunération de la haute direction en 2024 pour comprendre leurs points de vue et partager l'avis et les objectifs du Conseil. Le Conseil continuera d'adopter une approche qui aligne la rémunération de la haute direction sur les intérêts à long terme d'Air Canada et de ses actionnaires.

Le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite a pris en compte le soutien que les actionnaires ont exprimé à l'égard de notre approche de la rémunération ainsi que d'autres commentaires que nous avons recueillis dans le cadre de nos discussions avec eux. D'après les résultats du vote et nos discussions avec les actionnaires, le Comité a conclu qu'aucune modification importante ne devait être apportée à nos politiques et à notre programme de rémunération de la haute direction. Le Comité a également examiné d'autres facteurs, notamment :

- la pondération importante de la rémunération conditionnelle incitative et au rendement pour nos membres de la haute direction visés (88 % pour notre chef de la direction et 77 % en moyenne pour nos autres membres de la haute direction visés);
- l'harmonisation de nos politiques et programmes de rémunération de la haute direction avec les intérêts à long terme de nos actionnaires;
- les relations entre la prise de risque et la rémunération incitative;
- la nécessité pour Air Canada d'attirer et de fidéliser des chefs de file du secteur de classe mondiale.

Le Comité a tenu compte de ces facteurs pour confirmer les éléments des politiques et programmes de rémunération de la haute direction d'Air Canada en 2024. Par conséquent, nous continuerons de veiller à ce que les politiques et les programmes de rémunération de la haute direction demeurent concurrentiels et adaptés à notre taille et à notre complexité. Les rôles de nos membres de la haute direction visés et leur rémunération totale cible éventuelle continueront d'être étalonnés aux niveaux concurrentiels du marché, généralement vers la médiane de notre groupe de référence, compte tenu de tous les facteurs pertinents. Nous prévoyons également maintenir une pondération importante de la rémunération conditionnelle incitative et au rendement. Pour obtenir plus de renseignements sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction, veuillez vous reporter à la rubrique [Analyse de la rémunération](#).

Le Conseil recommande ainsi aux actionnaires de voter en faveur de la résolution consultative suivante, dont le texte est aussi reproduit à [l'annexe A | Résolution consultative non contraignante sur la rémunération de la haute direction](#) :

« IL EST RÉSOLU QUE les actionnaires acceptent, à titre consultatif et sans pour autant diminuer le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction d'Air Canada fournie en vue de l'assemblée annuelle de ses actionnaires de 2025. »

Il s'agit d'un vote consultatif dont les résultats ne sont pas contraignants pour le Conseil. Toutefois, les membres du Conseil et du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite tiendront compte des résultats du vote lors de l'examen des principes, des politiques, des programmes ou des ententes futurs concernant la rémunération de la haute direction.

Propositions d'actionnaire

Air Canada a reçu trois propositions d'actionnaire du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), actionnaire d'Air Canada, qu'il avait l'intention de soumettre pour être examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les trois propositions ont été reçues en français et figurent à [l'annexe B | Propositions d'actionnaire](#). Ces propositions ainsi que les déclarations à l'appui de celles-ci représentent le point de vue du MÉDAC.

Après en avoir discuté avec Air Canada, le MÉDAC a accepté de retirer les trois propositions, qui ne feront pas l'objet d'un vote à l'assemblée. Air Canada a accepté de reproduire dans la présente circulaire les propositions retirées et les commentaires qu'elle a formulés à cet égard et croit comprendre que le MÉDAC s'exprimera sur les propositions à l'assemblée.

Examen d'autres questions et compte rendu des points saillants des activités et des initiatives stratégiques

L'assemblée peut être saisie de toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Nous rendrons également compte d'autres questions d'importance pour notre entreprise et inviterons les actionnaires à poser des questions.

Nos candidats aux postes d'administrateurs

Le Conseil d'administration a fixé à 12 le nombre d'administrateurs qui seront élus à l'assemblée. Tous les candidats ont établi leur éligibilité au poste d'administrateur et démontré leur volonté de l'occuper. Si, avant l'assemblée, l'un des candidats devenait dans l'impossibilité d'occuper le poste d'administrateur, les droits de vote rattachés aux actions visées par les procurations seront exercés en faveur de tout autre candidat, au gré du fondé de pouvoir.

La présente rubrique contient des renseignements sur les candidats aux postes d'administrateurs, qui demeureront en poste jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur remplaçant soit élu ou nommé. Les profils des candidats comprennent un survol des compétences et de l'expérience importantes de chaque candidat, les comités du Conseil auquel il siège actuellement et les mandats d'administrateur auprès d'autres sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années. Les résultats du vote à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 sont résumés ci-après et présentés intégralement à la rubrique [Résultats du vote des actionnaires à l'assemblée annuelle 2024](#).

Le texte qui suit présente également l'avoir en titres de capitaux propres d'Air Canada détenu par chaque candidat à un poste d'administrateur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, lequel est composé d'actions et d'unités d'actions différées (« UAD »). La valeur des actions et des UAD a été calculée en fonction du cours de clôture à la TSX des actions à droit de vote à pareilles dates.

Dans la présente circulaire, nous faisons référence aux Autochtones et aux membres de groupes racisés (minorités visibles). Ces termes reconnaissent l'histoire de racisme qui est propre à chacun de ces groupes. Leur signification est importante dans le monde entier, et des terminologies similaires ou différentes sont utilisées selon les régions. Notre manière d'aborder le sujet n'indique pas une volonté de notre part d'assimiler l'expérience d'un groupe à celle d'un autre. Nous reconnaissons que les Autochtones et les personnes racisées ont été touchées par le racisme de manières différentes.

Actionnariat des administrateurs non dirigeants

Vos administrateurs sont propriétaires d'un nombre important de titres des capitaux propres d'Air Canada, ce qui permet d'aligner leurs intérêts sur les vôtres.

Le tableau ci-après indique le total des avoirs en actions et en unités d'actions différées (les « UAD ») d'Air Canada des 12 administrateurs non dirigeants aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023. À l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, la valeur totale des actions et des UAD détenues par les administrateurs non dirigeants est égale au produit du nombre d'actions et d'UAD d'Air Canada détenues par chaque administrateur par le cours de clôture des actions d'Air Canada à la TSX à ces dates.

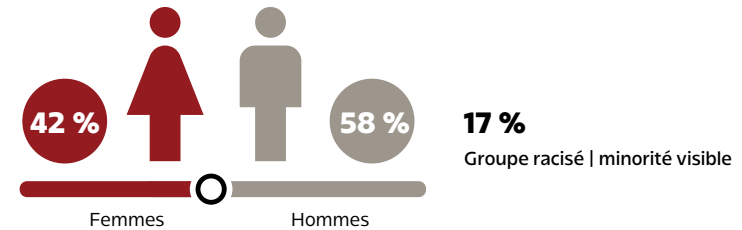
	31 décembre 2024 ¹⁾	31 décembre 2023 ²⁾
Actions d'Air Canada	358 063	318 823
UAD d'Air Canada	1 077 571	929 438
Nombre total d'actions et d'UAD	1 435 634	1 248 261
Valeur	31 780 240 \$	23 329 998 \$

1) Le nombre d'actions comprend les achats sur le marché effectués par certains administrateurs non dirigeants en février 2025. Valeurs fondées sur le cours de clôture des actions d'Air Canada à la TSX le 31 décembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'année (22,26 \$), à l'exception des actions acquises en février 2025, dont la valeur est fondée sur le cours de clôture à la TSX le 14 février 2025 (17,75 \$). Les valeurs totales tiennent compte de l'actionnariat de M. Wilson, qui ne briguera pas de nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette année.

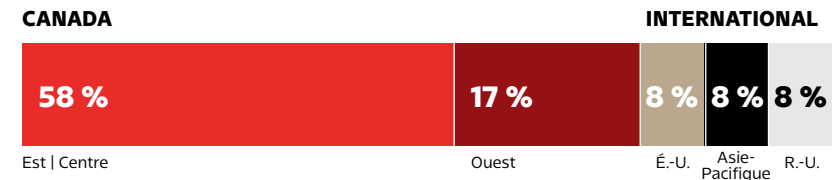
2) Valeurs fondées sur le cours de clôture des actions d'Air Canada à la TSX le 29 décembre 2023, soit le dernier jour de bourse de l'année (18,69 \$).

Candidats aux postes d'administrateurs en un clin d'œil¹⁾

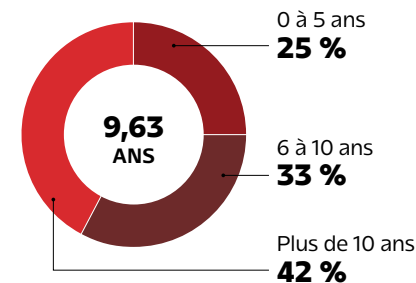
REPRÉSENTATION AU CONSEIL



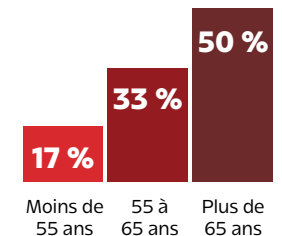
REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE



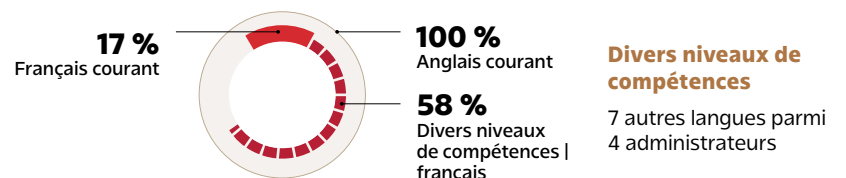
DURÉE MOYENNE DES MANDATS



ÂGE



COMPÉTENCES LINGUISTIQUES



1) La somme de tous les pourcentages peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

Nos candidats

Amee Chande



Administratrice de sociétés

Administratrice depuis
juin 2020

Âge : 51 ans

Statut : indépendante

Colombie-Britannique, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Transformation numérique et technologies
- Finances
- Affaires mondiales
- Expérience opérationnelle
- Expérience d'industries connexes
- Secteur du détail

Votes en faveur 98,67 % (103,7 M) et votes contre 1,33 % (1,4 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Amee Chande est administratrice de sociétés. En 2019, Mme Chande était chef des affaires commerciales de Waymo, le projet de voiture autonome de Google. De 2015 à 2018, elle a été directrice générale d'Alibaba Group, où elle a été la première cadre supérieure embauchée pour diriger les activités de mondialisation. Mme Chande a aussi occupé des postes de présidente de division et d'autres postes de haute direction auprès de détaillants mondiaux comme Tesco, Staples et Walmart en Europe et aux États-Unis. Elle a commencé sa carrière comme consultante en stratégie chez McKinsey & Company.

Mme Chande est bénévole pour l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, où elle a siégé à titre de membre du Conseil mondial, et elle est active comme responsable d'unité. Elle enseigne également la stratégie en tant que professeure auxiliaire à l'Université de la Colombie-Britannique.

Mme Chande est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Simon Fraser, d'une maîtrise ès sciences de la London School of Economics et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité d'audit, des finances et du risque	5 sur 5
Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté	4 sur 4

Relevé combiné des présences **100 %**

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Fortune Brands Innovations (depuis 2023); Algonquin Power & Utilities Corp. (depuis 2022); Signature Aviation PLC (2018 à 2021)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B	14 508	14 508
UAD	21 735	13 493
Actions/UAD totales	36 243	28 001
Valeur totale	806 769 \$	523 339 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (06-2025 | 585 000 \$) : **atteinte** (1,4x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (1,0x)

Christie J.B. Clark



Administrateur de sociétés

Administrateur depuis
juin 2013

Âge : 71 ans

Statut : indépendant

Ontario, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Comptabilité et finances
- Affaires mondiales
- RH | Relations du travail
- Secteur du détail
- Gestion des risques

Votes en faveur 96,98 % (101,9 M) et votes contre 3,02 % (3,2 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Christie J.B. Clark est administrateur de sociétés. De 2005 à 2011, M. Clark a été chef de la direction et associé principal de PricewaterhouseCoopers.

M. Clark est également membre du conseil du Comité olympique canadien, de la Fondation olympique canadienne, de l'organisation À nous le podium, et de la Sunnybrook Hospital Foundation et membre émérite du conseil consultatif de la Stephen J.R. Smith School of Business de l'Université Queen's. M. Clark a également siégé au conseil de Hydro One, de Brookfield Office Properties et d'Air Canada financière IGM.

M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il est comptable agréé (Fellow). Auparavant, M. Clark a été directeur national aux affaires académiques de l'Institut des administrateurs de sociétés pour le cours intitulé Audit Committee Effectiveness.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité d'audit, des finances et du risque (président)	5 sur 5
Comité de gouvernance et de mises en candidature	5 sur 5

Relevé combiné des présences **100 %**

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Les Compagnies Loblaw limitée (depuis 2011); AtkinsRéalis (depuis 2020); Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (2013 à 2023)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B ¹⁾	79 010	79 010
UAD	50 326	41 521
Actions/UAD totales	129 336	120 531
Valeur totale	2 879 019 \$	2 252 724 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (06-2018 | 585 000 \$) : **atteinte** (4,9x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (3,7x)

1) Tient compte des 69 310 actions à droit de vote détenues par la conjointe de M. Clark.

Gary A. Doer, O.M.



Administrateur de sociétés

Administrateur depuis
avril 2018

Âge : 76 ans

Statut : indépendant

Manitoba, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Émissions de carbone, innovation et politiques publiques
- Affaires mondiales
- Affaires gouvernementales
- RH | Relations du travail
- Sécurité, santé et environnement

Votes en faveur 97,70 % (102,7 M) et votes contre 2,30 % (2,5 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Gary A. Doer est administrateur de sociétés. Il est également membre du comité consultatif du Conseil des affaires canado-américaines, membre du groupe américain sur le climat et membre du conseil d'administration de The Climate Group. De 1979 à 1986, M. Doer a été président de l'Association des employés du gouvernement du Manitoba. Il a été élu membre de l'Assemblée législative du Manitoba en 1986 et a été le 20^e premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009. En 2005, M. Doer a été nommé par le magazine *Business Week* parmi les 20 dirigeants internationaux les plus influents en ce qui concerne les changements climatiques. De 2009 à 2016, M. Doer a été ambassadeur du Canada aux États-Unis et il a participé aux négociations du nouvel accord frontalier entre le Canada et les États-Unis et de l'accord de principe pour le Partenariat transpacifique.

M. Doer est membre canadien de la Commission trilatérale et coprésident du Canada Institute du Wilson Center, une association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. En 2010, il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba et, en 2011, le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite	4 sur 4
Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté	4 sur 4

Relevé combiné des présences 100 %

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Power Corporation du Canada (Power) (depuis 2016) et ses filiales Great-West Lifeco Inc. (depuis 2016), Société financière IGM Inc. (depuis 2016) et Power Financial Corporation (2016 à 2020)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
UAD	53 355	37 149
Actions/UAD totales	53 355	37 149
Valeur totale	1 187 682 \$	694 315 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (04-2023 | 585 000 \$) : **atteinte** (2,0x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (1,5x)

Rob Fyfe, CNZM



Administrateur de sociétés

Administrateur depuis
septembre 2017

Âge : 63 ans

Statut : indépendant

North Island, Nouvelle-Zélande

Compétences et expérience importantes :

- Transport aérien
- Transformation numérique et technologies
- Affaires mondiales
- RH | Relations du travail
- Expérience opérationnelle
- Sécurité, santé et environnement

Votes en faveur 98,12 % (103,1 M) et votes contre 1,88 % (2 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Rob Fyfe est administrateur de sociétés. M. Fyfe est président du conseil de Michael Hill International. Il a été conseiller spécial du premier ministre de la Nouvelle-Zélande dans le cadre du plan de réponse et de reprise de la Nouvelle-Zélande pour la COVID-19, et conseiller honoraire de la Asia New Zealand Foundation. M. Fyfe a été chef de la direction d'Air New Zealand où il a piloté la transformation historique de la stratégie et de la culture d'Air Canada aérienne et maintenu la rentabilité en périodes de ralentissements économiques. Pendant qu'il était en poste, de 2005 à 2012, la société aérienne a été désignée « Transporteur de l'année » par Air Transport World, ainsi que l'employeur le plus attrayant et la société la plus respectée en Nouvelle-Zélande.

M. Fyfe a été président du conseil de direction du réseau Star Alliance et membre du conseil des gouverneurs de l'International Air Transport Association (IATA). Il s'est vu décerner de nombreux prix, notamment le prix du Cadre de l'année de la Nouvelle-Zélande (Executive of the Year) et le prix du Chef de la direction de l'année dans la catégorie des transporteurs aériens pour la région de l'Asie-Pacifique.

M. Fyfe est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en génie (mécanique) et d'un doctorat honorifique en commerce de la Canterbury University à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Il porte le titre de Distinguished Fellow d'Engineering New Zealand. En 2021, M. Fyfe a été fait Compagnon de l'Ordre du mérite de la Nouvelle-Zélande.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite	4 sur 4
Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté (président)	4 sur 4

Combined attendance 100 %

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Michael Hill International Limited (depuis 2016)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
UAD	69 603	52 843
Actions/UAD totales	69 603	52 843
Valeur totale	1 549 363 \$	987 636 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (09-2022 | 585 000 \$) : **atteinte** (2,7x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (2,0x)

Michael M. Green



Chef de la direction et directeur principal, Tenex Capital Management

Administrateur depuis mars 2009

Âge : 66 ans

Statut : indépendant
Floride, États-Unis

Compétences et expérience importantes :

- Finances
- Affaires mondiales
- Expérience opérationnelle
- Expérience d'industries connexes
- Gestion des risques

Votes en faveur 95,61 % (100,5 M) et votes contre 4,39 % (4,7 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Michael M. Green est chef de la direction et directeur principal de Tenex Capital Management, société d'investissement privé. Il possède de l'expérience en investissement et en exploitation dans divers secteurs, dont l'aéronautique, le transport, les télécommunications et les systèmes logiciels. M. Green a été directeur général de Cerberus Capital Management de 2004 à 2009. Entre 1999 et 2004, M. Green était l'associé directeur de TenX Capital Partners et il s'est joint à Cerberus en 2004 lorsque celle-ci a acquis certaines sociétés de portefeuille de TenX, après avoir été chef de la direction de Trispan Solutions et de Naviant Technology. M. Green a commencé sa carrière à la General Electric Company où il a travaillé dans plusieurs secteurs d'exploitation et où il a occupé des postes en ingénierie, en fabrication, en vente, en marketing et en direction générale.

M. Green est titulaire d'un baccalauréat ès sciences double (génie électrique et physique) de la State University of New York, à Buffalo et d'une maîtrise ès sciences (génie électrique) de l'Université Villanova.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite	4 sur 4
Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté	4 sur 4

Relevé combiné des présences **100 %**

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Il ne siège au conseil d'aucune autre société ouverte.

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B	88 771	88 771
UAD	77 729	61 522
Actions/UAD totales	166 500	150 293
Valeur totale	3 706 290 \$	2 808 976 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (08-2014 | 585 000 \$) : **atteinte** (6,4x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (4,8x)

Jean Marc Huot



Associé, Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Administrateur depuis mai 2009

Âge : 63 ans

Statut : indépendant
Québec, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Finances
- Affaires gouvernementales
- RH | Relations du travail
- Droit et réglementation
- Gestion des risques
- Sécurité, santé et environnement

Votes en faveur 96,24 % (101,1 M) et votes contre 3,76 % (4 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Jean Marc Huot est associé du cabinet d'avocats Stikeman Elliott. Il exerce principalement dans les secteurs du financement des entreprises, des fusions et acquisitions, de la gouvernance et des valeurs mobilières.

De 2001 à 2011, M. Huot était membre du comité consultatif de l'Autorité des marchés financiers et, de 1998 à 2014, codirigeant du groupe national de droit des valeurs mobilières de Stikeman Elliott.

M. Huot est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité de gouvernance et de mises en candidature	5 sur 5
Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté	4 sur 4

Relevé combiné des présences **100 %**

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Il ne siège au conseil d'aucune autre société ouverte.

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B	31 098	31 098
UAD	252 325	236 118
Actions/UAD totales	283 423	267 216
Valeur totale	6 308 996 \$	4 994 267 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (08-2014 | 585 000 \$) : **atteinte** (10,8x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (8,1x)

Claudette McGowan



Chef de la direction, Protexxa Inc.

Administratrice depuis mai 2023

Âge : 53 ans

Statut : indépendante

Ontario, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Transformation numérique et technologies
- RH | Relations du travail
- Expérience opérationnelle
- Gestion des risques

Votes en faveur 99,47 % (104,5 M) et votes contre 0,53 % (0,6 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Claudette McGowan est chef de la direction de Protexxa, une société canadienne de logiciels et de services de cybersécurité. Leader mondiale en technologies de l'information, Mme McGowan a travaillé dans le secteur de la technologie pour plusieurs organisations, dont Deloitte, les services de police métropolitains, le North York General Hospital, la Banque de Montréal (BMO) et la Banque Toronto-Dominion (TD).

À BMO, elle a été chef de l'information, Expérience employé et technologies de l'entreprise, et à la TD, elle a occupé les fonctions de directrice mondiale de la cybersécurité et de la gestion des menaces.

Mme McGowan est présidente de la Coalition of Innovation Leaders Advancing Respect (CILAR), un groupe de dirigeants d'entreprise qui s'efforcent de créer des plateformes en vue d'éliminer les barrières systémiques dans l'économie de l'innovation. Elle a récemment codirigé le lancement de Phoenix Fire & The Firehood, un fonds d'investissement providentiel destiné aux femmes et un réseau pour les femmes dans le domaine de la technologie. Elle siège au conseil d'organismes tels que la SickKids Hospital Foundation, la CILAR, le festival Elevate Technology, le Groupe de travail sur les femmes dans l'économie et le U.S. & Canada Innovation Council du Consulat général des États-Unis à Toronto.

Mme McGowan a fait ses études au Canada, et a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Lakehead et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Athabasca. En 2022, elle a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université Carleton en hommage à sa brillante carrière de 20 ans en tant que leader mondiale en technologies de l'information.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité d'audit, des finances et du risque	5 sur 5
Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite (depuis mai 2024)	3 sur 3

Relevé combiné des présences 100 %

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Elle ne siège au conseil d'aucune autre société ouverte.

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
UAD	11 179	2 923
Actions/UAD totales	11 179	2 923
Valeur totale	248 845 \$	54 631 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (05-2028 | 585 000 \$) : 0,43x
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : 0,32x

Madeleine Paquin, C.M., FSCMA



Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2015

Âge : 62 ans

Statut : indépendante

Québec, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Affaires mondiales
- Affaires gouvernementales
- Expérience opérationnelle
- RH | Relations du travail
- Expérience d'industries connexes
- Sécurité, santé et environnement

Votes en faveur 97,35 % (102,3 M) et votes contre 2,65 % (2,8 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Madeleine Paquin est administratrice de sociétés. De 1996 à 2024, elle a été présidente et chef de la direction de Logistec Corporation, fournisseur de services maritimes et environnementaux nord-américain.

Mme Paquin a siégé aux conseils de Chemin de fer Canadien Pacifique, de la Financière Sun Life, d'Aéroports de Montréal, de la Chambre de commerce maritime et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Mme Paquin est titulaire d'un diplôme en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario et d'un diplôme en sciences de l'administration de l'École des Hautes Études Commerciales de l'Université de Montréal.

En 2017, Mme Paquin a été nommée Membre de l'Ordre du Canada pour son rôle dans la promotion de l'innovation dans les pratiques de la chaîne d'approvisionnement et la protection de l'environnement, deux importants moteurs de changement dans l'économie canadienne. En 2023, elle a été nommée compagnon du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne.

2024 meeting attendance

Conseil d'administration	7 sur 8 ¹
Comité de gouvernance et de mises en candidature	5 sur 5
Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté	4 sur 4

Relevé combiné des présences 94 %

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Logistec Corporation (1987 à 2024)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B	6 500	6 500
UAD	72 682	62 958
Actions/UAD totales	79 182	69 458
Valeur totale	1 762 591 \$	1 298 170 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (05-2020 | 585 000 \$) : **atteinte** (3,0x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (2,3x)

¹ Mme Paquin n'a pu assister à une réunion extraordinaire du Conseil puisqu'elle avait déjà un autre engagement. Voir [Présences aux réunions du Conseil et des comités](#).

Michael Rousseau



Président et chef de la direction, Air Canada

Administrateur depuis février 2021

Âge : 67 ans

Statut : non indépendant

Québec, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Transport aérien
- Finances
- Affaires mondiales
- Expérience d'industries connexes
- Secteur du détail
- Gestion des risques

Votes en faveur 98,16 % (103,1 M) et votes contre 1,84 % (2 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Michael Rousseau a été nommé président et chef de la direction en février 2021. Il occupait le poste de chef de la direction adjoint et chef des Affaires financières depuis janvier 2019, ajoutant la supervision de plusieurs grands projets et secteurs d'activités à ses responsabilités continues en matière d'orientation stratégique financière globale de l'entreprise et à ses fonctions connexes depuis 2007 lorsqu'il a été nommé vice-président général et chef des Affaires financières. Dans le cadre de ses anciennes fonctions, M. Rousseau a joué un rôle déterminant et hautement stratégique dans la réussite de la transformation d'Air Canada pendant plus d'une décennie. En décembre 2024, il a été élu président du conseil de direction du réseau Star Alliance.

Avant de se joindre à Air Canada, M. Rousseau a occupé des postes de direction, dont celui de président de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il a également occupé des postes de haute direction aux finances auprès d'autres importantes sociétés internationales, notamment Moore Corporation, Silcorp et Groupe UCS (une division d'Imasco). M. Rousseau a été membre de plusieurs conseils d'administration de sociétés ouvertes. Il est également membre du conseil des gouverneurs de l'International Air Transport Association.

Diplômé de l'Université York, M. Rousseau est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario depuis 1983. Il détient les titres de FCA et de FCPA, conférés par CPA Ontario en reconnaissance de ses réalisations et contributions professionnelles. En 2017, il a été nommé directeur financier canadien de l'année^{MC} (CFO of the YearTM) au Canada par Dirigeants financiers internationaux du Canada, PwC Canada et Robert Half.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration 8 sur 8

Relevé combiné des présences 100 %

M. Rousseau a également assisté à toutes les réunions des comités du Conseil en tant que membre d'office de ces comités.

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Produits forestiers Résolu inc. (2010 à 2023) et Chorus Aviation Inc. (2019 à 2020)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B ¹⁾	166 805	166 805
UANR	251 810	163 403
Actions/UANR totales	418 615	330 208
Valeur totale	9 318 370 \$	6 171 588 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Pour connaître les exigences d'actionnariat de M. Rousseau, veuillez vous reporter à la rubrique [Lignes directrices en matière d'actionnariat](#).

1) Tient compte des 8 500 actions à droit de vote détenues par la conjointe de M. Rousseau.

Vagn Sørensen



Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2006

Président du Conseil depuis mai 2017

Âge : 65 ans

Statut : indépendant

Angleterre, Royaume-Uni

Compétences et expérience importantes :

- Transport aérien
- Transformation numérique et technologies
- Finances
- Affaires mondiales
- Expérience opérationnelle
- Expérience d'industries connexes

Votes en faveur 87,66 % (92,1 M) et votes contre 12,34 % (13 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Vagn Sørensen est administrateur de sociétés. Il est notamment administrateur de Royal Caribbean Cruises et président du conseil de Pantheon Infrastructure. Il représente aussi divers fonds de capital-investissement dans quelques sociétés de leur portefeuille. Il a été président et chef de la direction d'Austrian Airlines de 2001 à 2006. Il a occupé divers postes commerciaux de haut niveau au sein de SAS Scandinavian Airlines System, dont celui de chef de la direction adjoint.

M. Sørensen est ancien président du conseil de British Midland et de FLSmidth & Co., et ancien administrateur de Lufthansa Cargo. Il a aussi été président du conseil de l'Association des compagnies européennes de navigation aérienne, et membre du conseil des gouverneurs de l'Association du transport aérien international (IATA).

M. Sørensen est titulaire d'une maîtrise ès sciences (économie et administration des affaires) de la Aarhus School of Business de l'Université d'Aarhus, au Danemark.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration 8 sur 8

Relevé combiné des présences 100 %

M. Sørensen a également assisté à toutes les réunions des comités du Conseil en tant que membre d'office de ces comités.

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Pantheon Infrastructure PLC (depuis 2021); CNH Industrial N.V. (depuis 2020); Royal Caribbean Cruises Ltd. (depuis 2011); FLSmidth & Co. A/S (2009 à 2022); SSP Group PLC (2014 à 2020)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31 ¹	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie A	30 740	19 300
UAD	194 601	180 959
Actions/UAD totales	225 341	200 259
Valeur totale	4 964 496 \$	3 742 841 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans²⁾ :

Cible quinquennale (05-2022 | 975 000 \$) : **atteinte** (4,9x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 1,3 M\$) : **atteinte** (3,7x)

1) Le nombre d'actions comprend les achats effectués sur le marché en février 2025. Valeur fondée sur le cours de clôture des actions d'Air Canada à la TSX le 31 décembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'année (22,26 \$), à l'exception des actions acquises en février 2025, dont la valeur est fondée sur le cours de clôture à la TSX le 14 février 2025 (17,75 \$).

2) Le président du Conseil doit avoir la propriété de titres d'une valeur minimale de cinq fois sa rémunération annuelle.

Kathleen Taylor, C.M.



Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2016

Âge : 67 ans

Statut : indépendante

Ontario, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Finances
- Affaires mondiales
- RH | Relations du travail
- Expérience opérationnelle
- Expérience d'industries connexes
- Gestion des risques

Votes en faveur 96,75 % (101,7 M) et votes contre 3,25 % (3,5 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Kathryn Taylor est administratrice de sociétés. Elle est présidente du conseil d'Element Fleet Management, vice-présidente du conseil du groupe Adecco et administratrice de Mattamy Asset Management. Elle assume également la présidence du conseil d'Atlas Partners, une société de financement par capitaux propres établie à Toronto, et celle du conseil consultatif de Cabot Collection, un promoteur et exploitant de centres de villégiature de golf et de propriétés résidentielles. Mme Taylor a été présidente et chef de la direction de Four Seasons Hotels and Resorts.

Elle est présidente du conseil des fiduciaires de l'Hospital for Sick Children, administratrice de la fondation SickKids et chancelière de l'Université York. Mme Taylor est membre du Conseil national de l'Institut C.D. Howe, dont elle copréside le Conseil des politiques sur le capital humain, et membre du Conseil consultatif du doyen de l'école de commerce Schulich.

Mme Taylor est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'école de commerce Schulich, d'un diplôme en droit de la Osgoode Hall Law School et d'un baccalauréat ès arts (spécialisé) de l'Université de Toronto. Elle a obtenu des doctorats honorifiques de plusieurs universités canadiennes.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité d'audit, des finances et du risque	5 sur 5
Comité de gouvernance et de mises en candidature	5 sur 5
Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite (présidente)	4 sur 4

Relevé combiné des présences **100 %**

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Adecco Group AG (depuis 2015); Element Fleet Management Corp. (depuis 2023); Banque Royale du Canada (2001 à 2023)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B	10 000	10 000
UAD	69 582	60 500
Actions/UAD totales	79 582	70 500
Valeur totale	1 771 495 \$	1 317 645 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (05-2021 | 585 000 \$) : **atteinte** (3,1x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (2,2x)

Annette Verschuren, O.C.



Présidente du conseil et chef de la direction, NRStor Inc.

Administratrice depuis novembre 2012

Âge : 68 ans

Statut : indépendante

Ontario, Canada

Compétences et expérience importantes :

- Émissions de carbone, innovation et politiques publiques
- Finances
- Affaires mondiales
- Politiques publiques
- Expérience opérationnelle
- Secteur du détail

Votes en faveur 96,40 % (101,3 M) et votes contre 3,60 % (3,8 M) à l'assemblée annuelle de 2024

Annette Verschuren est présidente du conseil et chef de la direction de NRStor. Cette société développe, construit et gère des projets de stockage d'énergie. De 1996 à 2011, Mme Verschuren a été présidente de Home Dépôt du Canada. Au cours de ces années, elle a supervisé la croissance de l'entreprise, dont le nombre de magasins au Canada est passé de 19 à 179, et elle a contribué à son implantation en Chine. Avant de se joindre à Home Dépôt, Mme Verschuren a été présidente et copropriétaire de Michaels of Canada, une chaîne de magasins spécialisés en matériel d'artisanat. Auparavant, elle a été vice-présidente - Croissance de l'entreprise d'Imasco et vice-présidente exécutive de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Mme Verschuren est présidente du conseil d'administration de MaRS Discovery District. En outre, elle est administratrice de Liberty Mutual Insurance Group, de l'Ontario Energy Association et du Centre Verschuren pour la durabilité de l'énergie et de l'environnement du CapBreton. Elle est chancelière de l'Université du Cap-Breton et appuie divers organismes sans but lucratif. Elle est membre fondatrice de la Fondation Rideau Hall. En 2011, Mme Verschuren a été nommée Officière de l'Ordre du Canada. En 2019, elle a été nommée compagnon du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne.

Mme Verschuren est titulaire de doctorats honorifiques de diverses universités canadiennes, dont l'Université St. Francis Xavier, où elle a également obtenu un baccalauréat en administration des affaires.

Présence aux réunions en 2024

Conseil d'administration	8 sur 8
Comité d'audit, des finances et du risque	5 sur 5
Comité de gouvernance et de mises en candidature (présidente)	5 sur 5

Relevé combiné des présences **100 %**

Autres conseils de sociétés ouvertes depuis 2020

Saputo Inc. (depuis 2013); Canadian Natural Resources Limited (depuis 2014)

Avoir en titres de capitaux propres et valeur totale

	2024-12-31 ¹⁾	2023-12-31
Actions à droit de vote de catégorie B	64 968	62 168
UAD	78 069	69 550
Actions/UAD totales	143 037	131 718
Valeur totale	3 171 376 \$	2 461 809 \$

Actionnariat et date cible de 5 ans :

Cible quinquennale (11-2017 | 585 000 \$) : **atteinte** (5,3x)
Nouvelle cible quinquennale (06-2029 | 780 000 \$) : **atteinte** (4,0x)

¹⁾ Le nombre d'actions comprend les achats effectués sur le marché en février 2025. Valeur fondée sur le cours de clôture des actions d'Air Canada à la TSX le 31 décembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'année (22,26 \$), à l'exception des actions acquises en février 2025, dont la valeur est fondée sur le cours de clôture à la TSX le 14 février 2025 (17,75 \$).

Fiducie relative aux questions de retraite

Air Canada propose à ses employés plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées. En 2009, le gouvernement du Canada a approuvé un allègement des obligations de capitalisation des régimes de retraite en vertu de règlements adoptés dans la foulée des accords sur la capitalisation des régimes de retraite conclus avec les employés syndiqués d'Air Canada au Canada et d'un processus de consultation des retraités et des employés non syndiqués. Conformément à ces accords, Air Canada a émis 17 647 059 actions à droit de vote de catégorie B en faveur d'une fiducie (la « fiducie »). Les modalités de la fiducie prévoient que le produit net de la vente de ces actions doit être versé aux régimes de retraite. De plus, elles prévoient que tant que la fiducie détiendra au moins 2 % des actions en circulation d'Air Canada, le fiduciaire peut désigner un candidat au Conseil d'administration qui n'est pas membre ou membre de la direction d'un syndicat canadien d'Air Canada, sous réserve des pratiques de gouvernance concernant la sélection et la confirmation des candidats aux postes d'administrateurs d'Air Canada.

À la fin de 2021, Air Canada et ses syndicats canadiens ont signé une lettre d'intention visant à autoriser certaines autres affectations du produit des ventes d'actions par la fiducie. Si certaines conditions sont réunies, la fiducie vendra progressivement des actions jusqu'à la fin de 2037, et le produit net tiré de ces ventes sera utilisé pour effectuer des paiements forfaitaires aux retraités canadiens et financer des indemnités de départ volontaire aux employés syndiqués ayant de l'ancienneté et aux employés non dirigeants. Nous conserverons le droit de désigner un candidat à notre Conseil d'administration jusqu'à la première des éventualités suivantes : janvier 2030 ou la date à laquelle les actions détenues par la fiducie représentent au plus 2 % de nos actions en circulation.

Rémunération des administrateurs non dirigeants

Le programme de rémunération du Conseil pour les administrateurs non dirigeants vise à assurer le succès à long terme d'Air Canada en attirant et en retenant à son service des administrateurs hautement qualifiés, engagés et expérimentés, en alignant les intérêts de nos administrateurs sur nos propres intérêts à long terme et ceux de nos actionnaires, et en offrant une rémunération concurrentielle. Les administrateurs qui sont également des employés

d'Air Canada ou d'une de ses filiales ne touchent pas de rémunération à titre d'administrateurs.

Aperçu de l'approche et de l'examen 2024

Le Conseil établit la rémunération des administrateurs non dirigeants en fonction des recommandations du Comité de gouvernance et de mises en candidature et du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite (le « CRHRRR »). La rémunération des administrateurs non dirigeants est réexaminée périodiquement et des recommandations quant aux ajustements appropriés sont éventuellement formulées, notamment pour tenir compte des responsabilités, de la charge de travail et de l'engagement en temps des membres du Conseil et des comités et s'assurer que la rémunération est concurrentielle afin d'attirer et de retenir des administrateurs qualifiés et expérimentés du Canada et d'autres pays. La rémunération des administrateurs non dirigeants est demeurée inchangée de 2018 à 2023. Notre objectif en matière de rémunération des administrateurs non dirigeants est d'effectuer des ajustements mesurés à intervalles de quelques années, plutôt que d'effectuer des ajustements plus petits plus fréquemment.

Un examen de la rémunération des membres du Conseil a été réalisé en 2024, ce qui a entraîné des changements dans la rémunération à compter de l'exercice dernier. Conformément à la pratique établie, les services du consultant indépendant Willis Watson Towers ont été retenus pour effectuer un examen de la rémunération offerte aux membres de conseils d'administration sur le marché et pour fournir des conseils sur la conception et le caractère concurrentiel de la rémunération des membres du Conseil et d'autres facteurs, y compris les tendances émergentes, le positionnement sur le marché et les pratiques exemplaires, afin d'alimenter davantage les délibérations des comités et de leur permettre de porter un jugement éclairé sur la question. L'examen indépendant précédent a été effectué en 2017.

À la suite de leur examen, le Comité de gouvernance et de mises en candidature et le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite ont recommandé que la rémunération annuelle soit augmentée en 2024 pour tenir compte des responsabilités et de la complexité accrues des postes de leadership et de l'augmentation du temps qu'il faut y consacrer. La rémunération des administrateurs est passée de 195 000 \$ à 260 000 \$. Parallèlement, la valeur en dollars du seuil d'actionnariat minimal a été augmentée et portée à 780 000 \$ (1 300 000 \$ pour le président du Conseil), la valeur

majorée devant être atteinte d'ici 2029 (cinq ans après 2024). Les comités ont recommandé une augmentation a) de la rémunération du président du Conseil, qui est passée de 220 000 \$ à 230 000 \$, b) de la rémunération des présidents de comité, qui est passée de 25 000 \$ à 40 000 \$ (CAFR), de 20 000 \$ à 30 000 \$ (CRHRRR) et de 20 000 \$ à 25 000 \$ (autres comités), et c) de la rémunération des membres de comité, qui est passée de 15 000 \$ à 20 000 \$ (CAFR) et de 10 000 \$ à 15 000 \$ (autres comités). Le Conseil a approuvé ces modifications avec prise d'effet en 2024.

Niveaux de rémunération

Les administrateurs non dirigeants reçoivent la rémunération fixée pour les membres du Conseil et les membres de comités, ainsi que la rémunération fixée pour les présidents de comité, le cas échéant, en paiement de tous leurs services, de leur participation aux réunions et du travail qu'ils accomplissent au cours de l'exercice. Les administrateurs ont aussi droit au remboursement de leurs frais pour assister aux réunions du Conseil et des comités ou encore pour participer aux activités liées au Conseil dont d'autres réunions ou affaires à la demande d'Air Canada. Les administrateurs non dirigeants ne reçoivent pas d'options d'achat d'actions, d'actions, ni d'autres formes de rémunération.

Le tableau ci-dessous indique le montant de la rémunération annuelle payable aux administrateurs non dirigeants d'Air Canada en 2024.

Honoraires annuels	Rémunération
Administrateurs	260 000 \$
<i>Autres</i>	
Président du Conseil	230 000 \$
Président du Comité d'audit, des finances et du risque	40 000 \$
Président du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite	30 000 \$
Président d'autres comités	25 000 \$
Membre du Comité d'audit, des finances et du risque	20 000 \$
Membre d'autres comités	15 000 \$

La rémunération annuelle est payable en espèces, en UAD aux termes du régime d'unités d'actions différées des administrateurs non employés, en actions (acquises sur le marché libre) ou en une combinaison des trois. Les UAD sont des unités théoriques dont la valeur correspond toujours à celle des actions d'Air Canada. Les droits rattachés à ces UAD sont acquis à la date d'attribution. Les administrateurs non dirigeants touchent au moins 50 % de leur rémunération annuelle à titre de membres du Conseil et de membres de comité en UAD ou en actions d'Air Canada. Les UAD ne sont réglées qu'après le départ des administrateurs du Conseil.

Le tableau ci-après présente les sommes gagnées par les administrateurs non dirigeants d'Air Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 du fait qu'ils siègent au Conseil et à ses comités. M. Rousseau ne figure pas dans ce tableau puisque sa rémunération est expliquée en détail dans la présente circulaire à la rubrique [Rémunération de la haute direction](#).

Nom	Honoraires gagnés			Total	Répartition des honoraires	
	Participation au Conseil	Présidence du Conseil présidence d'un comité	Participation à un comité		Espèces	UAD
Ameé Chande	260 000 \$	—	35 000 \$	295 000 \$	147 500 \$	147 500 \$
Christie J.B. Clark	260 000 \$	40 000 \$	15 000 \$	315 000 \$	157 500 \$	157 500 \$
Gary A. Doer	260 000 \$	—	30 000 \$	290 000 \$	—	290 000 \$
Rob Fyfe	260 000 \$	25 000 \$	15 000 \$	300 000 \$	—	300 000 \$
Michael M. Green	260 000 \$	—	30 000 \$	290 000 \$	—	290 000 \$
Jean Marc Huot	260 000 \$	—	30 000 \$	290 000 \$	—	290 000 \$
Claudette McGowan	260 000 \$	—	35 000 \$	295 000 \$	147 500 \$	147 500 \$
Madeleine Paquin	260 000 \$	—	30 000 \$	290 000 \$	116 000 \$	174 000 \$
Vagn Sørensen	260 000 \$	230 000 \$	—	490 000 \$	245 000 \$	245 000 \$
Kathleen Taylor	260 000 \$	30 000 \$	35 000 \$	325 000 \$	162 500 \$	162 500 \$
Annette Verschuren	260 000 \$	25 000 \$	20 000 \$	305 000 \$	152 500 \$	152 500 \$
Michael M. Wilson	260 000 \$	—	35 000 \$	295 000 \$	—	295 000 \$
					29,9 %	70,1 %

M. Rousseau ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur d'Air Canada ou de ses filiales. Dans les cas où les administrateurs de nos filiales sont également des membres de la haute direction ou des membres de l'équipe des cadres supérieurs, ils ne reçoivent aucune rémunération à titre d'administrateurs d'une telle filiale. Les facilités de transport sont fournies aux administrateurs d'Air Canada, conformément aux pratiques du secteur du transport aérien.

Au moins 50 % de la rémunération à titre de membre du Conseil et de membre d'un comité est versée en UAD ou en actions.

En 2024, les administrateurs non dirigeants ont reçu 70,1 % de leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres.

Exigences d'actionariat pour les administrateurs

Selon nos lignes directrices en matière d'actionariat, les administrateurs non dirigeants sont tenus d'être propriétaires de titres d'Air Canada d'une valeur équivalant à au moins trois fois la rémunération annuelle versée pour leurs services, sous forme d'actions ou d'unités d'actions différées (« UAD »), sauf le président du Conseil, qui est tenu d'être propriétaire de titres d'une valeur équivalente à cinq fois sa rémunération annuelle. Le niveau de participation requis doit avoir été atteint ou augmenté dans les cinq ans suivant leur première nomination ou élection au Conseil ou suivant un changement apporté à la rémunération, selon le cas. Les titres détenus par le conjoint d'un administrateur peuvent être pris en compte aux fins de ces lignes directrices.

Le président et chef de la direction est tenu d'être propriétaire de titres d'Air Canada d'une valeur équivalant à au moins cinq fois son salaire annuel de base sous forme d'actions, d'UAD ou d'unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») dont les droits ont été acquis (les options et les unités d'actions liées au rendement ne sont pas incluses dans ce calcul). Selon nos lignes directrices en matière d'actionariat, le niveau de participation requis doit avoir été atteint dans les cinq ans suivant la nomination de l'administrateur, sauf circonstances exceptionnelles.

Le nombre de titres d'Air Canada détenus par les administrateurs et la valeur marchande de ces titres à la date indiquée sont présentés dans les notices biographiques de ces derniers, à la rubrique [Nos candidats aux postes d'administrateurs](#).

Pratiques de gouvernance

Nous sommes d'avis qu'un conseil fort, efficace et indépendant joue un rôle décisif dans la poursuite des intérêts d'Air Canada et dans la maximisation de la valeur à long terme de celle-ci. Le Conseil se fait un devoir de respecter des normes élevées de gouvernance dans tous les aspects des activités d'Air Canada.

Le Conseil est chargé de la gouvernance d'Air Canada, ce qu'il accomplit en gérant les activités et les affaires de celle-ci. Dans le cadre de ses fonctions de surveillance, d'examen et de conseil, le Conseil travaille avec la direction afin d'établir nos politiques fondamentales et notre orientation stratégique globale, et de faire progresser nos objectifs et priorités commerciaux. Les administrateurs agissent dans l'intérêt d'Air Canada en vue de créer une valeur durable à long terme pour Air Canada et ses investisseurs, au profit de l'ensemble des parties prenantes.

Dans l'exercice de son rôle de gouvernance, le Conseil se concentre sur cinq domaines, soit la stratégie et la gestion des risques d'entreprise, le rendement opérationnel et financier et les contrôles internes, les questions de développement durable, la planification de la relève et les talents, ainsi que la culture et l'intégrité. Le Conseil a délégué certains pouvoirs de décision à la direction pour lui permettre de gérer l'entreprise et les activités dans le cours normal des affaires, sous réserve de l'approbation du Conseil pour les questions qui dépassent certains seuils en dollars.

Ces pratiques de gouvernance sont reflétées dans les règles écrites qui énoncent ses rôles et ses responsabilités. Ces règles figurent à [l'annexe C - Règles du Conseil d'administration](#) de la présente circulaire. Voir aussi [Mandat du Conseil](#) ci-après.

Air Canada a adopté un code de conduite, décrit plus en détail à la rubrique [Code de conduite](#). Le texte de ce document est disponible sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca, ou sur le site Web investisseurs.aircanada.com.

Nos pratiques décrites dans cette section sont conformes aux lignes directrices en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi qu'à leurs règles relatives aux comités d'audit et à l'attestation de l'information financière. Nous examinons périodiquement nos pratiques de gouvernance afin de déterminer s'il y a lieu de les mettre à jour.

Conseil d'administration

Indépendance des administrateurs

Notre Code de gouvernance de l'entreprise (le « Code de gouvernance ») prévoit que le Conseil doit être constitué d'une majorité d'administrateurs qui n'ont pas de relation importante avec Air Canada et qui, de l'avis raisonnable du Conseil, sont aussi non reliés et indépendants conformément aux exigences applicables. Selon les renseignements obtenus de chacun des candidats aux postes d'administrateurs et compte tenu de ces critères d'indépendance, le Conseil a conclu que tous les candidats aux postes d'administrateurs sont indépendants, à l'exception de M. Rousseau qui n'est pas indépendant puisqu'il est un membre de la direction d'Air Canada.

Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis et autres engagements

Certains de nos candidats aux postes d'administrateurs sont également administrateurs d'autres entités ouvertes, comme il est indiqué à la rubrique [Nos candidats aux postes d'administrateurs](#) de la présente circulaire. Aucun de nos candidats aux postes d'administrateurs ne siège avec un autre candidat au conseil d'une autre entité ouverte.

Tous les membres doivent consacrer le temps qui est nécessaire pour être un membre du Conseil efficace participant pleinement au Conseil et à chaque comité auquel il siège. À cet égard, la politique du Conseil prévoit que, compte tenu du Conseil d'Air Canada, les membres du Conseil qui ne sont pas chefs de la direction en exercice d'une société ouverte ne doivent pas siéger à plus de quatre conseils de sociétés ouvertes et ceux qui sont chefs de la direction ou membres de la haute direction d'une société ouverte ne doivent pas siéger à plus de deux conseils de sociétés ouvertes.

Président du Conseil

Le président du Conseil est choisi au moyen d'une résolution du Conseil. Le président du Conseil est Vagn Sørensen qui est un administrateur indépendant d'Air Canada. Les responsabilités du président du Conseil sont détaillées dans une description du poste, qui figure ci-après à la rubrique [Descriptions de poste - Président du Conseil](#).

Taille du Conseil

Les statuts d'Air Canada l'autorisent à avoir entre 7 et 21 administrateurs. Le nombre effectif d'administrateurs est déterminé par le Conseil d'administration dans ces limites. Le Conseil sera composé de 12 administrateurs si tous les candidats sont élus. Le Conseil est d'avis que cette taille et sa composition sont adéquates et lui permettent de fonctionner efficacement en tant qu'organe décisionnel. La taille du Conseil pourrait être augmentée à l'avenir afin de faciliter le renouvellement graduel de ses membres et d'assurer un transfert harmonieux de l'expérience et des connaissances.

Mandat du Conseil

Le Conseil a adopté des règles écrites qui énoncent ses rôles et ses responsabilités. Ces règles figurent à [l'annexe C - Règles du Conseil d'administration](#). Voir également [Pratiques de gouvernance](#) et [Survol de la gouvernance en matière de développement durable](#).

Réunions des administrateurs indépendants

Conformément à notre Code de gouvernance, une partie de chaque réunion du Conseil se déroule uniquement entre le président du Conseil et les administrateurs indépendants, sans la présence de M. Rousseau et d'autres membres de la direction. En 2024, le Conseil a tenu des séances à huis clos sans la présence de la direction à chacune des réunions du Conseil.

Présences aux réunions du Conseil et des comités

Le registre des présences des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités en 2024 figure dans les profils des candidats ci-dessus.¹⁾ La présence totale ne tient pas compte de la présence des membres du Conseil à titre d'observateurs aux réunions des comités du Conseil dont ils ne sont pas membres.

Il est attendu des administrateurs qu'ils déploient des efforts raisonnables pour participer à toutes les réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres. L'absence aux réunions du Conseil et des comités est rare et est généralement attribuée à des circonstances inattendues ou exceptionnelles. Si les administrateurs ne peuvent pas assister aux réunions du Conseil ou des comités, ils reçoivent néanmoins à l'avance les documents relatifs à la réunion et ont la possibilité de faire part de leurs commentaires sur ces documents au président du Conseil, au président du comité du Conseil en cause ou au secrétaire général, ou d'être informés séparément après la réunion. En raison de circonstances exceptionnelles, il peut arriver que des réunions extraordinaires du Conseil soient convoquées avec un court préavis et qu'elles doivent, à l'occasion, être tenues à une heure et à une date auxquelles le plus grand nombre d'administrateurs sont disponibles. M^{me} Paquin n'a pu assister à l'une de ces réunions extraordinaires puisqu'elle avait déjà un autre engagement.

Les administrateurs sont également encouragés à assister aux réunions des autres comités, même s'ils n'en sont pas membres, sans droit de vote. Même si le président du Conseil et notre président et chef de la direction ne sont membres d'aucun comité du Conseil, ils assistent et participent aux réunions de ces comités sans toutefois pouvoir y voter en tant que membres d'office (sauf notre président et chef de la direction en ce qui concerne les réunions à huis clos tenues par les administrateurs non dirigeants). En 2024, les administrateurs indépendants ont assisté au total à 42 réunions des comités du Conseil d'administration dont ils ne sont pas membres. Le président du Conseil et notre président et chef de la direction ont assisté à toutes les réunions des comités à titre d'observateurs sans toutefois pouvoir y voter, sauf, en ce qui concerne notre président et chef de la direction, pour les réunions à huis clos ou les parties des réunions tenues à huis clos.

Descriptions de poste

Président et chef de la direction

Le Conseil a adopté une description du poste de président et chef de la direction. En tant que titulaire du poste, le président et chef de la direction a la responsabilité de la gestion des affaires d'Air Canada en conformité avec son plan stratégique et ses plans d'affaires approuvés par le Conseil, y compris à l'égard de ses priorités en matière de développement durable. Il assure la direction et la vision nécessaires à notre gestion efficace. Plus précisément, les principales responsabilités du président et chef de la direction sont les suivantes : gérer les affaires et les activités quotidiennes d'Air Canada; instaurer et maintenir une culture et un ton d'engagement, de conduite éthique et de rendement au sein d'Air Canada qui favorisent la réalisation des objectifs stratégiques et d'exploitation et le succès à long terme d'Air Canada d'une manière inclusive, durable et responsable; favoriser et promouvoir une culture d'entreprise axée sur le client et l'excellence du service clientèle, notamment au moyen de notre Plan d'action linguistique; travailler avec le président du Conseil pour assurer une relation efficace entre la direction et les membres du Conseil; et s'assurer, en collaboration avec le Conseil, qu'un plan de relève efficace est en place pour le poste de président et chef de la direction.

Président du Conseil

Le Conseil a adopté une description du poste de président du conseil. Le président du Conseil pilote le travail du Conseil, notamment en présidant ses réunions. Plus précisément, les principales responsabilités du président du Conseil sont les suivantes : prendre des mesures pour s'assurer que le Conseil a une orientation stratégique, un ton et une culture d'entreprise solides et qu'il représente efficacement les intérêts à long terme d'Air Canada et de ses investisseurs; superviser et orienter les activités et le travail du Conseil; assurer le leadership du Conseil, et fournir les conseils et le mentorat nécessaires afin de promouvoir un esprit de respect, de confiance et de collégialité; adopter des pratiques et des procédures permettant au Conseil d'effectuer son travail de manière efficace et efficiente; superviser la politique et les pratiques du Conseil en matière de mobilisation des actionnaires; et présider les réunions du Conseil et encourager une communication libre et ouverte, ainsi qu'une participation active et efficace à ces réunions.

Président de chaque comité permanent

Le Conseil a adopté des descriptions de poste pour le président de chacun de ses quatre comités permanents, soit le Comité d'audit, des finances et du risque, le Comité de gouvernance et de mises en candidature, le Comité de ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite et le Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté. Ces descriptions de poste prévoient que le président de chaque comité met en place des procédures pour régir le travail du comité et veiller à ce que ce dernier remplisse pleinement ses objectifs, fonctions et responsabilités; voit à ce que suffisamment de temps et d'attention soient accordés à chaque aspect du mandat du comité; prend des mesures pour s'assurer que les membres du comité possèdent les compétences, l'expérience et les talents requis et maintiennent le niveau d'indépendance requis; supervise la transmission et le caractère adéquat de l'information aux membres du comité; et mène chaque année une évaluation du caractère adéquat de ses règles.

Composition et mécanisme de renouvellement du Conseil

Le Conseil se veut un organe décisionnel équilibré, constitué de personnes ayant un parcours, des expériences et une durée de mandat différents et s'assure qu'il y a de nouvelles idées et de nouveaux points de vue qui contribuent à ses délibérations tout en préservant les connaissances, l'expérience et les autres avantages de la continuité apportés par les administrateurs en poste depuis plus longtemps. La continuité et l'expérience collective des membres du Conseil ainsi que leur connaissance du secteur se sont révélées inestimables dans son fonctionnement et sa surveillance efficaces en dépit d'une période de défis sans précédent à l'échelle du secteur.

Le Comité de gouvernance et de mises en candidature recommande des critères pour la composition et le renouvellement du Conseil et évalue chaque année sa composition globale et les départs à la retraite prévus, même si aucun siège au Conseil n'est vacant dans l'immédiat. Pour ce faire, le Comité tient compte des compétences, des habiletés et des autres qualités des administrateurs qu'il estime que le Conseil doit posséder pour s'acquitter de ses responsabilités, ainsi que son caractère représentatif et inclusif en général, y compris en ce qui concerne les « groupes désignés » sous-représentés, conformément à la législation qui nous régit.

¹⁾ Les membres des « groupes désignés » sont définis dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi (Canada) comme étant les femmes, les personnes qui font partie des minorités visibles, les Autochtones et les personnes ayant un handicap, sens appliqué par la législation qui nous régit, la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Les membres des « groupes désignés » sont définis dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (Canada)* comme étant les femmes, les personnes qui font partie des minorités visibles, les Autochtones et les personnes ayant un handicap, sens appliqué par la législation qui nous régit, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

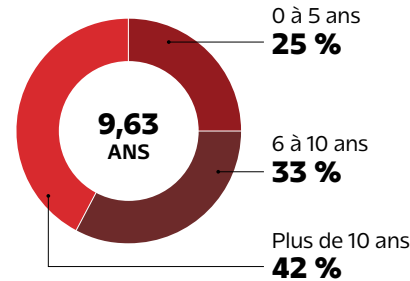
La composition du Conseil continue d'évoluer, notamment en raison de départs à la retraite prévus ou volontaires. Les présidents du Conseil et du Comité de gouvernance et de mises en candidature revoient régulièrement en conséquence les cycles de renouvellement du Conseil prévus à court terme et à plus long terme, afin que sa composition évolutive réponde aux besoins d'Air Canada au fil du temps. Au cours des cinq dernières années, deux nouveaux administrateurs non dirigeants se sont joints au Conseil et cette année, Michael Wilson a choisi de ne pas briguer de nouveau mandat même si notre politique n'aurait pas empêché sa nomination.

Limite à la durée du mandat des administrateurs et politique de retraite

Les administrateurs sont élus chaque année par nos actionnaires. Nos statuts permettent également au Conseil de nommer des administrateurs pour pourvoir des postes vacants ou les ajouter aux administrateurs déjà en fonction. Le Conseil a ajouté des limites à la durée du mandat des administrateurs à sa politique de retraite en 2019, de sorte que : a) un administrateur ne peut briguer de nouveau mandat s'il a cumulé 15 années de service à compter de la date de l'assemblée des actionnaires de 2019 et, si elle est ultérieure, à compter de la date à laquelle il a commencé à siéger au Conseil pour la première fois; b) une personne ne peut plus être élue ou nommée au Conseil après avoir atteint 75 ans. Toutefois, dans chaque cas, le Conseil peut être d'avis qu'il y va de l'intérêt d'Air Canada de demander à un administrateur de poursuivre son mandat au-delà de l'âge normal de la retraite, à condition que cette reconduction se fasse un an à la fois.

La durée moyenne du mandat des candidats se représentant au Conseil est de 9,63 ans. Le graphique suivant présente la répartition selon la durée moyenne des mandats des candidats au Conseil qui occupent actuellement un poste d'administrateur au Conseil.

DURÉE MOYENNE DES MANDATS DES CANDIDATS



Le Conseil a décidé qu'il était dans l'intérêt d'Air Canada de demander à Gary Doer, qui a eu 75 ans en 2023, de briguer un nouveau mandat à l'assemblée annuelle de 2025 et de continuer à agir à titre d'administrateur pour une durée maximale d'une année de plus. Cette décision est fondée sur le rendement démontré par M. Doer, ainsi que sa vaste expérience de direction et transfrontalière, et son expertise, notamment en matière d'emploi et de développement durable, de même que ses autres compétences.

Sélection des candidats

Le Comité de gouvernance et de mises en candidature recommande des candidats au Conseil et cherche par conséquent à repérer les personnes aptes à devenir des candidats aux postes d'administrateurs. Les présidents du Comité de gouvernance et de mises en candidature et du Conseil dirigent ensemble le processus permettant de repérer et d'évaluer des personnes qualifiées. La recherche et la sélection de candidats sont fondées sur le mérite et des critères objectifs, compte dûment tenu du niveau de représentation des membres provenant de « groupes désignés ». Tout cabinet de chercheurs de tête chargé de repérer des candidats doit inclure dans la liste de candidats susceptibles d'être sélectionnés des membres de « groupes désignés ». Nous tenons également à jour une liste de candidats qui repose sur les suggestions des administrateurs ou d'autres personnes et qui comprend également des membres de « groupes désignés ». Les candidats présélectionnés rencontrent les présidents du Comité de gouvernance et de mises en candidature et du Conseil, ainsi que d'autres administrateurs et le président et chef de la direction.

Chaque année, pour déterminer s'il y a lieu de recommander la réélection d'un administrateur, le Comité de gouvernance et de mises en candidature examine sa participation et ses contributions aux activités du Conseil, les résultats de la plus récente évaluation annuelle du Conseil et son taux de présence aux réunions. Le Comité de gouvernance et de mises en candidature examine également les compétences, les habiletés, l'expérience et les autres qualités du candidat proposé par le fiduciaire aux termes de la fiducie dont il est question à la rubrique [Fiducie relative aux questions de retraite](#).

Compétences et habiletés

Le Comité de gouvernance et de mises en candidature établit les compétences et habiletés particulières requises des candidats en tenant compte des forces actuelles des membres du Conseil et des besoins d'Air Canada. Il établit également les qualités que les administrateurs doivent posséder, comme l'indépendance d'esprit, l'intégrité, l'éthique personnelle et professionnelle, le sens des affaires ainsi que la capacité et la volonté de consacrer suffisamment de temps au Conseil. Le Comité de gouvernance et de mises en candidature étudie également les risques de conflits d'intérêts et les mandats parallèles d'administrateurs de sociétés ouvertes des candidats éventuels.

Les membres du Conseil dans leur ensemble doivent avoir un large éventail de compétences, de connaissances, de formations et d'expériences nécessaires en affaires, assorties d'une bonne compréhension de notre secteur et de la portée mondiale de nos activités. Nous fournissons de plus amples renseignements sur les compétences des candidats aux postes d'administrateurs dans leurs profils à la rubrique [Nos candidats aux postes d'administrateurs](#). Le Conseil a examiné les compétences qui sont pertinentes pour encadrer notre approche en matière de climat et de développement durable dans le cadre de nos activités et affaires. Il a constaté que les diverses compétences des administrateurs profiteront au Conseil à cet égard, y compris en ce qui concerne les émissions de carbone, l'innovation et les politiques publiques, le droit et la réglementation ainsi que la gestion des risques. Son programme de formation continue a mis l'accent sur les sujets liés au climat et au développement durable afin de développer les compétences et les habiletés des administrateurs.

Les administrateurs doivent consacrer suffisamment de temps à l'ensemble des activités du Conseil et aux affaires d'Air Canada, montrer un sens éthique et un sens de l'intégrité des plus élevés dans leurs rapports tant personnels que professionnels, assister à toutes les réunions du Conseil et des comités pertinents, remettre en question au besoin nos principaux plans d'affaires et nos orientations stratégiques

et contribuer significativement à ceux-ci, et traiter des enjeux qui suscitent des débats fructueux au Conseil et aux comités auxquels ils sont membres. La responsabilité de la direction comprend la formation et la communication au Conseil d'une façon qui permet une surveillance efficace de l'ensemble des questions qu'elle est appelée à examiner.

Représentation

Le Conseil se fait un devoir de promouvoir davantage la représentation, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à tous les échelons d'Air Canada et reconnaît la nécessité de promouvoir et de soutenir ces valeurs au sein de notre entreprise, autant parmi les administrateurs qu'au sein de notre personnel en général. Le Conseil croit également que la diversité des points de vue maximise son efficacité et celle de la direction, et améliore la prise de décisions dans l'intérêt d'Air Canada. Dans le cadre de son renouvellement continu, le Conseil aspire à ce que sa composition reflète davantage le Canada ainsi que la diversité des points de vue, des antécédents, des expériences et des autres caractéristiques démographiques de nos clients et de nos employés, y compris les « groupes désignés » conformément à la législation qui nous régit.

Nous avons confirmé ces valeurs dans une politique officielle adoptée en février 2015, que nous avons depuis revue chaque année et intégrée dans notre politique de gouvernance globale concernant la composition et le renouvellement du Conseil. Le Comité de gouvernance et de mises en candidature a également fait rapport annuellement au Conseil sur son évaluation de la réussite de la politique pour la promotion d'un Conseil efficace, représentatif et inclusif, notamment en examinant l'évolution de la composition du Conseil et les mesures prises pour s'assurer de ses objectifs.

Nous nous sommes précédemment joints à de nombreuses organisations qui ont résolu de faire progresser la représentation et l'inclusion. Par exemple, nous nous étions engagés en 2022 à faire en sorte que les femmes représentent au moins 40 % des administrateurs d'Air Canada d'ici 2025, soit une hausse de 30 % par rapport à 2020. Si tous les candidats sont élus cette année, nous aurons respecté ces engagements et nous aurons atteint un niveau relativement équilibré de représentation des sexes. Par conséquent, notre Conseil a mis à jour notre politique afin de prévoir, entre autres, que les hommes et les femmes à l'avenir représenteront chacun au moins 35 % à 45 % du Conseil.

En 2020, nous nous sommes également engagés à ce qu'au moins 3,5 % de nos administrateurs et de nos membres de la haute direction au Canada soient des leaders noirs d'ici 2025. Nous avons atteint cet objectif en tenant compte de la composition combinée de notre Conseil de 12 membres et de notre comité de direction composé de 7 membres, et nous continuerons de favoriser l'inclusion des leaders noirs au sein du Conseil, ainsi que parmi les cadres supérieurs et les membres de la haute direction.

Nous n'avons pas de nouvelles cibles pour les groupes « désignés » ou autres groupes. Nous croyons que nos initiatives et processus actuels continueront d'être efficaces pour favoriser la représentation de tous les groupes désignés, à mesure que des occasions de renouvellement du Conseil se présentent, que nous utilisons ou non des cibles ou des objectifs à cet égard.

Si tous les candidats sont élus, cinq (42 %) de nos administrateurs seront des femmes et deux (17 %) seront des membres d'un groupe racisé (d'une minorité visible). Aucun des administrateurs actuels ou des candidats à un poste d'administrateur ne s'est identifié comme une personne autochtone ou une personne ayant un handicap.

Nous sommes également très fiers de notre personnel représentatif et inclusif. De plus amples renseignements sur la manière dont nous faisons la promotion de ces priorités et de ces valeurs parmi nos cadres supérieurs et à l'échelle d'Air Canada figurent à la rubrique [Représentation](#).

Évaluation des administrateurs

Le président du Conseil, en collaboration avec le président du Comité de gouvernance et de mises en candidature, a pour rôle d'évaluer, annuellement, l'efficacité du Conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs. À cette fin, le président du Conseil supervise le processus d'évaluation décrit ci-après.

Chaque année, les administrateurs doivent remplir un questionnaire portant sur l'efficacité du Conseil et de ses comités ainsi que sur l'efficacité du président du Conseil et de celui de chacun des comités. Les questionnaires demandent d'attribuer des notes quantitatives aux secteurs clés et sollicitent des commentaires subjectifs sur chaque domaine. Les questionnaires sont gérés par le Secrétariat général d'Air Canada et les réponses sont étudiées par la présidente du Comité de gouvernance et de mises en candidature, le président du Conseil et le Secrétariat général d'Air Canada. L'objectif des questionnaires est de déterminer les améliorations qui peuvent être apportées au Conseil et aux comités.

À l'issue du processus d'évaluation annuel, un rapport sommaire est préparé et présenté au Conseil. Au besoin, le Conseil examine alors les modifications fondamentales ou procédurales devant être apportées pour améliorer son efficacité et celle de ses comités. En outre, la présidente du Comité de gouvernance et de mises en candidature rencontre le président de chaque comité et le président du Conseil pour discuter de son efficacité selon les résultats des questionnaires.

Chaque année, les administrateurs doivent également remplir un questionnaire d'évaluation par les pairs qui demande d'attribuer des notes quantitatives aux caractéristiques et aux comportements clés essentiels pour les administrateurs d'Air Canada et sollicite des commentaires subjectifs sur le rendement de leurs pairs. Les résultats sont compilés par un tiers indépendant et ensuite communiqués au président du Conseil d'administration. Le président du Conseil rencontre les administrateurs en tête-à-tête afin de discuter de l'évaluation par les pairs et de leur contribution à titre de membres du Conseil.

Orientation et formation continue

Le Conseil veille à ce que les nouveaux administrateurs soient initiés à leur rôle et à ce que tous les administrateurs aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour poursuivre leur perfectionnement.

Les programmes d'orientation visent à informer les nouveaux administrateurs de nos activités, stratégies et politiques, et à aider les nouveaux administrateurs à acquérir des connaissances sur le secteur afin d'optimiser leur service au sein du Conseil. Ceux-ci sont appelés à assister à des sessions d'orientation avec des cadres supérieurs et avec le président et chef de la direction et à lire les documents et les pratiques de gouvernance afin de mieux comprendre leur rôle et leurs responsabilités.

Le Comité de gouvernance et de mises en candidature est également chargé d'offrir un programme de formation continue aux membres du Conseil. Ces programmes comprennent les programmes créés à l'interne, les programmes présentés par des tiers et le soutien financier et administratif pour participer à des programmes de formation ou autres programmes indépendants admissibles. Nos administrateurs sont également membres de l'Institut des administrateurs de sociétés et de la National Association of Corporate Directors, qui leur offre des occasions de formation continue et du contenu.

Le programme de formation continue fournit aux administrateurs des occasions de développer des habiletés qui sont pertinentes à leur rôle d'administrateurs d'Air Canada et de les mettre au fait des questions intéressant Air Canada et l'industrie et de leurs fonctions et responsabilités à titre d'administrateurs. Des exposés et des documents supplémentaires, y compris des rencontres stratégiques avec la direction, sont aussi présentés et fournis aux administrateurs pour les tenir au courant de nos activités.

Le tableau suivant présente un aperçu de certaines séances de formation et des présentations auxquelles nos administrateurs ont participé ou encore les rapports qu'ils ont reçus en 2024.

Période	Sujet	Présence
T1 2024	• Rapports trimestriels sur les questions commerciales, stratégiques et de développement durable	Conseil
	• Présentation des tendances récentes dans la rémunération de la haute direction, y compris à l'égard de la durabilité	CRHRRR
	• Programme de prévention des fraudes	CAFR
	• Initiatives environnementales, le point sur le plan d'action climatique et rapport sur l'approvisionnement en CAD	CSSSES
T2 2024	• Rapports trimestriels sur les questions commerciales, stratégiques et de développement durable	Conseil
	• Module de formation sur les risques financiers	CRHRRR
	• Contexte fiscal mondial en évolution	CAFR
	• Esclavage moderne, travail forcé et traite des personnes	CGMC
T3 2024	• Rapports trimestriels sur les questions commerciales, stratégiques et de développement durable	Conseil
	• Données, analyse et stratégie d'IA	Conseil
	• Rapports sur les questions climatiques et le développement durable	CAFR
	• Évolution des marchés de CAD	CSSSES
T4 2024	• Rapports trimestriels sur les questions commerciales, stratégiques et de développement durable	Conseil
	• Planification d'entreprise stratégique et à long terme	Conseil
	• Rapports sur les questions climatiques et le développement durable	Conseil
	• Productivité et stratégie	Conseil
	• Technologie de l'information et numérique	Conseil
	• Stratégie de réseau, contexte sectoriel et feuille de route de gestion du chiffre d'affaires	Conseil
	• Contexte économique et activité de l'industrie de l'aviation	Conseil
	• Points de vue des investisseurs qui investissent dans le secteur du transport aérien	Conseil
	• Infrastructures aéroportuaires	Conseil
	• Système de gestion de la sécurité d'Air Canada	Conseil

Il y a plusieurs points permanents à l'ordre du jour du Conseil et de ses comités pour lesquels des experts issus des secteurs en cause offrent des comptes-rendus périodiques à nos administrateurs concernant nos activités et affaires, l'environnement dans lequel nous les exerçons ainsi que les questions de développement durable, y compris une mise à jour sur les faits importants susceptibles d'avoir une incidence sur les activités d'Air Canada. Par conséquent, Air Canada remet aux administrateurs des rapports réguliers et la direction transmet régulièrement aux administrateurs des études sectorielles et des données de référence à jour. Les administrateurs ont en outre participé à des visites d'installations aéroportuaires et autres afin de mieux saisir les aspects opérationnels et autres des activités d'Air Canada et de notre secteur d'activité.

Les renseignements sur la formation qu'offre Air Canada à l'intention des employés sont mis à la disposition du Conseil de temps à autre, notamment en ce qui concerne la violence familiale, la sensibilisation aux peuples autochtones et l'accessibilité.

Code de conduite

Air Canada a adopté un Code de conduite qui est examiné chaque année par le Conseil. Le Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, membres de la direction et employés d'Air Canada. Il porte notamment sur les conflits d'intérêts, l'utilisation des biens d'Air Canada, l'information confidentielle, la conformité aux lois, la loyauté des rapports avec les interlocuteurs, les politiques en matière d'emploi, les politiques concernant les ordinateurs, le courrier électronique, Internet et les autres technologies autorisées, et le signalement de toute inconduite ou violation réelle ou potentielle du Code de conduite. Il est possible d'obtenir un exemplaire du Code de conduite sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web www.aircanada.com.



Le Code de conduite est communiqué à tous les employés d'Air Canada ou porté à leur attention. De plus, tous les administrateurs d'Air Canada et les cadres doivent remplir une déclaration annuelle et s'engagent à prendre tous les moyens raisonnables à leur disposition auprès des employés relevant de leur compétence, de manière qu'ils se conforment au Code de conduite.

Le Code de conduite exige que les employés signalent tout acte illégal ou toute infraction au Code et prévoit des directives sur la façon de le faire, notamment par l'intermédiaire de notre système téléphonique et en ligne confidentiel et anonyme géré par un tiers indépendant. Chaque trimestre, le Comité d'audit, des finances et du risque reçoit un résumé des cas qui ont été signalés et qui ont fait l'objet d'une enquête et le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, reçoit un résumé des plaintes reçues et examinées par le Bureau des droits de la personne et de la prévention du harcèlement. Aucun écart par rapport au Code de conduite n'a été établi et Air Canada n'a autorisé aucune dérogation aux obligations prévues par le Code de conduite à l'égard d'un administrateur ou d'un membre de sa haute direction.

Le Code de conduite prévoit également que tous les administrateurs, membres de la direction et employés sont tenus de déclarer au Secrétariat général d'Air Canada tout intérêt ou toute activité de nature professionnelle, commerciale ou financière pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Nos lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs indiquent comment les situations de conflit seront traitées durant une réunion du Conseil. Si un administrateur est réputé être en conflit d'intérêts en raison d'un intérêt touchant une partie à un contrat ou à une opération proposée avec Air Canada, alors une « déclaration d'intérêt » est notée dans le procès-verbal de la réunion, et l'administrateur en situation de conflit doit s'abstenir de voter sur la question. Selon les circonstances, l'administrateur peut aussi quitter la réunion pendant que le Conseil délibère.

Opérations avec une personne apparentée

Nous sommes une société mondiale qui exerce un grand éventail d'activités. En raison de ces activités à grande échelle, il peut y avoir des opérations, des ententes commerciales ou des relations avec des entreprises et d'autres organisations dans lesquelles l'un de nos administrateurs, membres de la haute direction ou candidats à un poste d'administrateur, ou encore une personne qui a la propriété véritable de plus de 10 % de nos actions sur une base combinée, ou un membre de sa famille immédiate, peut également être un administrateur, un membre de la haute direction ou un investisseur important, ou avoir un autre intérêt important direct ou indirect (parties apparentées).

Le Comité d'audit, des finances et du risque examine les opérations entre personnes apparentées, lorsque les lois applicables l'exigent, notamment celles qui doivent faire l'objet d'une évaluation officielle ou d'une approbation des actionnaires minoritaires aux termes des règles canadiennes sur les valeurs mobilières, ou qui seraient par ailleurs importantes pour Air Canada. Lorsqu'il évalue une opération entre personnes apparentées, le Comité doit tenir compte des facteurs qu'il juge pertinents pour déterminer si elle a un but commercial légitime pour Air Canada et si elle est réalisée à des conditions équitables et raisonnables pour cette dernière. Il peut s'agir notamment de la nature de l'opération, des coûts à engager ou des paiements à effectuer, des avantages associés à l'opération, de l'importance de l'opération pour Air Canada et pour la personne apparentée, et de la détermination par la direction que l'opération est dans l'intérêt d'Air Canada. Les opérations entre personnes apparentées

qui nécessitent l'approbation du Comité d'audit, des finances et du risque ne comprennent pas la rémunération de la haute direction ou les avantages autrement approuvés par le Conseil, comme il est décrit dans la présente circulaire, ou les opérations qui ne sont pas importantes ou qui font l'objet d'une dispense des lois applicables.

Il existe des opérations réalisées dans le cours normal des activités entre Air Canada et les personnes apparentées, dont aucune ne constitue une opération avec une personne apparentée nécessitant une approbation. À notre connaissance, aucun administrateur, aucun membre de la direction ni aucun autre initié, selon le cas, d'Air Canada, ni aucune personne qui a un lien avec l'une des personnes qui précèdent ou qui est membre du groupe de l'une des personnes qui précèdent n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réelle ou envisagée au cours de notre dernier exercice qui a eu ou qui aura, selon toute attente raisonnable, une incidence importante sur Air Canada ou une de ses filiales.

Mobilisation des actionnaires et des parties prenantes

Nous tenons à la mobilisation solide et durable de nos actionnaires et autres parties prenantes. Nous collaborons de manière proactive avec eux tout au long de l'année afin de mieux comprendre leurs priorités et leurs points de vue sur les questions importantes. Des membres de notre équipe des cadres supérieurs et notre Conseil participent à cette mobilisation.

Une bonne gouvernance d'entreprise nécessite des dialogues fréquents et constructifs avec nos actionnaires pour solliciter activement leurs réactions et répondre à leurs questions. Nous communiquons régulièrement avec les actionnaires pour nous assurer d'écouter attentivement différents points de vue sur divers sujets tels que la stratégie, la performance économique, les pratiques de rémunération et les questions relatives au développement durable.

En 2016, le Conseil a commencé à inviter des investisseurs institutionnels importants à rencontrer tous les ans le président du Conseil et d'autres membres du Conseil, afin d'obtenir et de recueillir des commentaires de nos actionnaires. Notre cycle de communication annuel 2024-2025 a débuté au quatrième trimestre de 2024. Nous avons invité certains de nos actionnaires institutionnels les plus importants, représentant plus de 18 % de nos actions à droit de vote alors en circulation, à rencontrer individuellement le président du Conseil et les présidents du Comité de gouvernance et de

prises en candidature et du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite. Des réunions ont été organisées avec sept actionnaires représentant plus de 10 % de nos actions à droit de vote alors en circulation. Une réunion a également été tenue à la demande de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance dans le cadre de son programme d'engagement auprès des conseils d'administration de sociétés ouvertes au Canada pour le compte de ses investisseurs institutionnels membres. Les actionnaires ont manifesté de l'intérêt et ont fait part de leurs commentaires sur divers sujets, tels que la surveillance, la gouvernance et le renouvellement du Conseil, la rémunération de la haute direction et la planification de la relève, les questions relatives au climat et au développement durable, la main-d'œuvre, les dépenses en immobilisations, les priorités, l'intelligence artificielle, les marchés et la rotation de l'auditeur.

Notre Secrétariat général d'Air Canada coordonne l'engagement des actionnaires du Conseil auprès du service des Relations avec les investisseurs.

Assemblée annuelle

Notre assemblée annuelle est l'occasion pour Air Canada de collaborer davantage avec nos actionnaires, c'est pourquoi nous vous encourageons à y assister. L'assemblée sera tenue sous forme hybride, soit en personne et en virtuel (par webdiffusion), avec traduction simultanée dans les deux langues officielles. L'assemblée annuelle est une bonne occasion d'entendre directement les membres de la direction s'exprimer sur les résultats de l'entreprise et les activités d'Air Canada, ainsi que sur nos plans stratégiques. Les membres du Conseil assistent aux assemblées annuelles en personne ou en virtuel et le président du Conseil peut répondre à des questions, selon le cas.

Conférences avec les investisseurs

Depuis 2013, nous tenons des conférences avec les investisseurs, dont la plus récente en décembre 2024. L'événement a été proposé dans un format hybride (en personne et virtuel) et a été suivi par plus de 1 000 participants (53 en personne et plus de 980 en virtuel), ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux éditions précédentes. Par l'intermédiaire de canaux de Relations avec les investisseurs, nous participons aussi régulièrement à des conférences avec les investisseurs, à des discussions informelles et à des réunions individuelles. En 2024, nous avons participé à huit conférences avec les investisseurs et à deux événements supplémentaires avec les investisseurs et avons tenu plus de 80 discussions avec des investisseurs. De plus, la haute direction tient des audioconférences trimestrielles avec la communauté financière afin de passer en revue les derniers résultats financiers et opérationnels publiés par Air Canada.

Autres formes de mobilisation

Le vice-président général et chef des Affaires financières et l'équipe des cadres supérieurs communiquent régulièrement avec diverses parties intéressées pour avoir leur avis sur des questions importantes pour eux.

En 2024, nous avons réalisé un sondage auprès de plusieurs de nos parties prenantes sur les questions qu'elles considèrent comme les plus importantes. Nos 100 principaux actionnaires à l'époque ont été invités à participer à l'exercice. Des entrevues ont été réalisées avec des investisseurs représentant alors collectivement plus de 30 % de nos actions en circulation.

Nous collaborons aussi avec nos parties prenantes de diverses façons, notamment :



Clients



Employés



Communautés

- Discussions sur le service clientèle par l'intermédiaire de nos Centres de services ou services Relations clientèle ou d'autres canaux (en personne, par téléphone, par courriel, sur les plateformes numériques, etc.)
- Sondages sur la satisfaction, rétroaction des clients et des groupes de discussion, y compris dans le cadre de notre initiative sur l'expérience client
- Contenu sur le site Web et les réseaux sociaux
- Conférences et discussions périodiques avec nos entreprises clientes

- Rencontres avec les employés (au moins tous les trimestres) tenues avec le président et chef de la direction ainsi que d'autres membres du Comité de direction
- Plateforme de média social interne
- Sondages et groupes de discussion sur l'expérience des employés
- Groupes-ressources d'employés et autres comités et conseils internes
- Communications générales et rencontres à l'intention des employés

- Relations avec les médias et relations gouvernementales
- Participation à des consultations, tables rondes, sondages, conférences et forums
- Participation à des événements communautaires, notamment avec la [Fondation Air Canada](#)
- Participation à des associations industrielles et professionnelles
- Rétroaction fournie aux autorités de réglementation concernant des mesures proposées et des études

Accessibilité

Nous avons déposé notre premier Plan d'accessibilité en juin 2023. Celui-ci repose sur les commentaires que nous avons reçus des clients et employés ayant un handicap sur l'accessibilité à Air Canada. Depuis, nous avons publié notre premier rapport d'étape. Voir [Accessibilité](#).

Nous nous sommes engagés à consulter les personnes handicapées et les organismes voués à la promotion de l'accessibilité en vue de créer une expérience de voyage agréable pour les personnes handicapées, tant en ce qui a trait aux services qu'aux infrastructures, en plus d'offrir une expérience enrichissante en matière d'emploi sur le lieu de travail. Nous recueillons la rétroaction sur l'accessibilité (y compris sur le plan lui-même) au moyen des options accessibles sur notre page [Plan d'accessibilité](#).



Voies de communication

Le Conseil reconnaît qu'il est également important que les actionnaires aient l'occasion de communiquer avec lui au sujet des questions qui sont importantes pour ces derniers. Les actionnaires qui envoient des commentaires ou des questions ou qui communiquent avec le Conseil peuvent le faire en français ou en anglais. Air Canada maintient un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse électronique et des adresses postales pour recevoir les commentaires et questions des parties intéressées. Toutes les communications seront reçues, traitées et examinées dans un premier temps par le Secrétariat général d'Air Canada. Les communications qui ne sont pas liées aux responsabilités du Conseil, y compris les questions commerciales, les questions liées au service à la clientèle, les questions relatives aux relations de travail, les suggestions commerciales, les demandes d'emploi, les sondages d'opinion et les sollicitations commerciales ou autres, peuvent être transmises au service d'Air Canada en cause ou traitées de manière appropriée.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec le Conseil en contactant son président par courriel à secretariat.general@aircanada.ca; ou avec les Relations avec les investisseurs, par téléphone au +1 514 422-6644, par courriel à shareholders.actionnaires@aircanada.ca, ou par la poste au Centre Air Canada, Zip 1273, C. P. 14000, succursale Aéroport, Montréal (Québec) H4Y 1H4 Canada. Voir également [Documents que vous pouvez vous procurer](#).

Les actionnaires peuvent soumettre leurs questions avant l'assemblée ou durant celle-ci. Pour de plus amples renseignements, voir [Participation à l'assemblée annuelle et exercice des droits de vote](#).

Comités du Conseil

Le Conseil s'acquitte de ses fonctions et responsabilités directement et par l'intermédiaire de quatre comités permanents, à savoir le Comité d'audit, des finances et du risque; le Comité de gouvernance et de mises en candidature; le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite; ainsi que le Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté. Tous les comités du Conseil sont entièrement composés d'administrateurs indépendants. Les rôles et responsabilités de chacun des comités sont énoncés dans des règles écrites, qui sont révisées annuellement. Les tableaux qui suivent donnent des renseignements au sujet des membres et des objectifs de chaque comité en 2024. Le Conseil a également mis à jour les règles de ses comités en ce qui concerne les rapports sur le développement durable en vue des éventuelles nouvelles règles.



Comité d'audit, des finances et du risque

Christie J.B. Clark, FCA¹⁾
(président)

Amee Chande

Claudette McGowan

Kathleen Taylor

Annette Verschuren

Michael M. Wilson

OBJECTIFS ET RESPONSABILITÉS SÉLECTIONNÉES

- Aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relatives aux processus de communication de l'information financière et d'audit, à la nomination d'un auditeur externe indépendant et compétent, et au processus de gestion des risques de notre entreprise.
- S'assurer de l'efficacité des systèmes de soutien des contrôles financiers et comptables internes, et contrôler la responsabilité de la direction à cet égard.
- Superviser l'évaluation par la direction des principaux risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité.
- Favoriser des discussions franches et en profondeur au sujet des questions importantes faisant appel à la subjectivité et susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité des contrôles et de la communication de l'information.
- Surveiller les tendances relatives aux mécanismes de contrôle et à l'intégration de critères de développement durable dans les rapports financiers et autres rapports d'entreprise, y compris la volonté d'Air Canada de se conformer aux normes d'information volontaire du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), et superviser l'élaboration par la direction de tels mécanismes et critères.
- Examiner la portée de l'audit et l'approche des auditeurs interne et externe en ce qui concerne les questions de développement durable.
- Examiner certaines communications d'information et les recommander au Conseil lorsque cela est approprié.

Réunions tenues en 2024 : 5

¹⁾ M. Clark est un expert financier du comité d'audit pour les besoins du Comité d'audit, des finances et du risque.

Quelques faits saillants de 2024

- ✓ A surveillé le processus de communication de l'information financière trimestrielle et annuelle et formulé des recommandations sur les rapports financiers trimestriels et annuels au Conseil.
- ✓ A examiné et approuvé le plan d'audit et de services-conseils d'entreprise de 2024 et en a surveillé la mise en œuvre.
- ✓ A évalué l'indépendance, les compétences et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et sa capacité à répondre aux besoins futurs d'Air Canada.
- ✓ A examiné les rapports de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière, et reçu des mises à jour régulières sur l'environnement de contrôle, y compris les questions de contrôle, les risques connexes et les mesures correctives.
- ✓ A reçu de la direction des mises à jour trimestrielles sur le carburant, le taux de change, le taux d'intérêt, les questions de conformité et de confidentialité, les projets importants de technologie de l'information et les enjeux de cybersécurité.
- ✓ A surveillé les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité ainsi que les questions de respect de la vie privée et de conformité.
- ✓ A examiné les recommandations de la direction concernant les informations à communiquer sur le développement durable.
- ✓ A reçu des rapports réguliers sur les principaux projets technologiques.

Comité de gouvernance et de mises en candidature

Annette Verschuren (présidente)

Christie J.B. Clark
Jean Marc Huot
Madeleine Paquin
Kathleen Taylor

OBJECTIFS ET RESPONSABILITÉS SÉLECTIONNÉES

Aider le Conseil à exercer ses responsabilités en lien avec ce qui suit :

- les lignes directrices et les pratiques en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne les normes de qualification, la rémunération, l'orientation et la formation continue, ainsi que les évaluations annuelles de rendement;
- la détermination des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux administrateurs et la recommandation des candidats pour chaque assemblée annuelle des actionnaires, notamment en tenant compte de la politique sur la représentation au sein du Conseil;
- l'examen, la surveillance et l'évaluation des tendances et des progrès d'Air Canada au chapitre de ses efforts généraux en matière de développement durable et leur intégration dans sa gouvernance;
- la surveillance trimestrielle des progrès au chapitre du plan d'action sur les langues officielles et des initiatives connexes;
- la communication de l'information avec les comités du Conseil en ce qui concerne les questions de développement durable;
- l'examen des politiques et autres documents constitutifs du Conseil et les mises à jour à apporter au Code de conduite, ainsi que la formulation de recommandations au Conseil à cet égard;
- la présentation régulière au Conseil d'un rapport sur ses activités et ses conclusions, notamment sur les politiques, pratiques et progrès en ce qui a trait aux questions clés concernant le développement durable, et l'élaboration de directives à l'intention du Conseil à propos de la stratégie et de l'orientation générales à l'égard de ces questions.

Réunions tenues en 2024 : 5

Quelques faits saillants de 2024

- ✓ A examiné les règles des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance du Conseil et la politique de réunion du Conseil.
- ✓ A examiné la composition des comités du Conseil ainsi que la sélection et la nomination des membres et des présidents des comités du Conseil.
- ✓ A surveillé le processus d'évaluation annuel du rendement du Conseil, des comités et des administrateurs.
- ✓ A reçu des mises à jour sur les pratiques exemplaires de gouvernance et les faits nouveaux en matière de réglementation.
- ✓ A examiné et approuvé les candidats aux postes d'administrateur qui brigueront les suffrages à l'assemblée annuelle de 2024.
- ✓ A examiné conjointement la rémunération des membres du Conseil avec le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite.
- ✓ A surveillé la planification de la relève à venir au sein du Conseil, et y a activement pris part.
- ✓ A élaboré et a recommandé une nouvelle politique relative aux administrateurs et à l'engagement.
- ✓ A examiné les politiques de notre Conseil, nos initiatives sur les langues officielles et notre Code de conduite.

Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite

Kathleen Taylor (présidente)

Gary A. Doer
Rob Fyfe
Michael M. Green
Michael M. Wilson

OBJECTIFS ET RESPONSABILITÉS SÉLECTIONNÉES

Aider le Conseil à exercer ses responsabilités en lien avec ce qui suit :

- les ressources humaines, les questions de rémunération et de retraite, notamment : les principes et politiques de rémunération d'Air Canada, notamment sous l'angle des questions liées au développement durable, ainsi que d'autres questions non financières, les plans de relève, les stratégies et pratiques de gestion des talents clés, et les pratiques en milieu de travail et les relations de travail;
- les régimes de retraite d'Air Canada afin d'assurer notamment que le passif des régimes soit suffisamment capitalisé et que les actifs des régimes soient investis avec prudence;
- les priorités et les risques liés aux ressources humaines;
- l'examen des tendances en ce qui concerne les questions liées au développement durable et leur intégration dans les questions de rémunération afin d'assurer que les stratégies de gestion des ressources humaines et de la culture organisationnelle d'Air Canada concordent avec ses objectifs, ses stratégies et ses pratiques en matière de développement durable.

Réunions tenues en 2024 : 4

Quelques faits saillants de 2024

- ✓ A examiné l'approche en matière de rémunération de la haute direction, notamment sa conception et son positionnement par rapport à la rémunération offerte par le groupe de référence.
- ✓ A examiné l'évaluation du rendement du chef de la direction par rapport aux objectifs de 2024 et formulé des recommandations au Conseil portant sur les objectifs et les mesures du rendement pour 2025.
- ✓ A examiné la rémunération du chef de la direction et d'autres membres de la haute direction, ainsi que la rémunération cible de 2024 et recommandé au Conseil de les approuver.
- ✓ A examiné les nouvelles nominations de dirigeants et surveillé la planification de la relève des dirigeants.
- ✓ A reçu des mises à jour régulières sur les objectifs de développement durable et de représentation.
- ✓ A reçu des mises à jour trimestrielles sur les questions de retraite et sur les activités d'investissement en cours.
- ✓ A examiné conjointement la rémunération des membres du Conseil avec le Comité de gouvernance et des candidatures.

Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté

Rob Fyfe (président)

Amee Chande
Gary A. Doer
Michael M. Green
Jean Marc Huot
Madeleine Paquin

OBJECTIFS ET RESPONSABILITÉS SÉLECTIONNÉES

Aider le Conseil à exercer ses responsabilités de surveillance en matière de sécurité, santé, environnement et sûreté en lien avec ce qui suit :

- les stratégies, politiques, systèmes et processus d'Air Canada et de ses filiales;
- la gestion des risques liés aux questions de sécurité, de santé, d'environnement et de sûreté;
- la conformité aux obligations statutaires et réglementaires;
- la surveillance de l'approche d'Air Canada en matière de changements climatiques et d'initiatives environnementales ainsi que des progrès réalisés dans ces domaines;
- l'examen de l'efficacité du cadre de gestion des risques d'Air Canada en ce qui concerne les questions de sécurité, de santé, d'environnement (y compris les changements climatiques) et de sûreté, ainsi que de la conformité aux obligations légales et réglementaires;
- l'examen du plan d'action climatique d'Air Canada, la surveillance des progrès réalisés à ce chapitre et la formulation de recommandations au Conseil à cet égard.

Réunions tenues en 2024 : 4

Quelques faits saillants de 2024

- ✓ A reçu des mises à jour régulières sur les initiatives liées aux questions de sécurité, de santé, d'environnement et de sûreté.
- ✓ A reçu des mises à jour trimestrielles sur les questions liées à la sécurité et à l'exploitation.
- ✓ A reçu des mises à jour trimestrielles sur les indicateurs liés à la gestion de la sécurité.
- ✓ A reçu des mises à jour trimestrielles sur les questions liées à l'environnement et à la conformité.
- ✓ A examiné une politique environnementale mise à jour.
- ✓ A examiné l'approche en matière d'approvisionnement en CAD et de crédits connexes.
- ✓ A fourni de l'orientation stratégique et de la surveillance des plans et des cibles en matière d'action climatique.

Survol de la gouvernance en matière de développement durable

Le Conseil évalue régulièrement les questions liées au développement durable qui ont une incidence sur Air Canada. Il examine les recommandations de la direction en matière d'affectation des ressources, en tenant compte notamment de l'intérêt d'Air Canada ainsi que du rendement et de la création de valeur à long terme de celle-ci. Par exemple, le Conseil a supervisé l'élaboration d'un nouveau plan à long terme en 2024, qui prévoit des investissements dans la poursuite de la modernisation de notre parc aérien et d'autres initiatives de réduction des émissions de carbone.

Air Canada compte plusieurs niveaux de surveillance et de gestion des questions de développement durable, que nous définissons au sens large de façon à comprendre le climat, les autres aspects de l'environnement, le capital humain, la représentation et l'inclusion, la sécurité et des facteurs sociaux, économiques et de gouvernance.

Notre Conseil et ses comités

Dans le cadre du processus de planification stratégique, notre Conseil d'administration évalue et examine les questions d'intérêt public importantes susceptibles d'avoir une incidence sur les affaires, les activités et les parties prenantes d'Air Canada. Le Conseil est par conséquent responsable de la surveillance des activités et des stratégies liées au développement durable, et tous les comités du Conseil ont pour mandat d'exercer leurs activités en tenant compte de ces activités et stratégies.

Notre Conseil surveille divers aspects du développement durable grâce aux travaux de ses comités. Voici quelques-unes des questions qui méritent une attention particulière de nos comités du Conseil :

- les recommandations de la direction concernant la communication d'information sur les questions de développement durable, ainsi que les processus et contrôles en la matière (Comité d'audit, des finances et du risque);
- l'ensemble de nos activités, politiques et programmes en ce qui concerne les questions de développement durable (Comité de gouvernance et de mises en candidature);
- l'intégration de questions de développement durable dans l'approche d'Air Canada en matière de rémunération, de stratégies de gestion des ressources humaines et de culture organisationnelle. (Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite);
- nos politiques et nos pratiques en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de sûreté (Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté).

Chaque année, le Conseil examine les règles de ses comités. Nous fournissons des renseignements supplémentaires sur le rôle du Conseil et de ses comités, notamment en matière de développement durable, à la rubrique [Comités du Conseil](#).

Notre direction

En 2024, nous avons examiné et mis à jour notre cadre de suivi et de coordination de la gestion du développement durable. Notre comité de direction et le Conseil sur l'environnement d'Air Canada sont présidés par notre chef de la direction et reçoivent des rapports des comités responsables de la coordination de la gestion et d'autres experts en la matière.

Notre Comité directeur du développement durable est composé de membres du comité de direction et se réunit trimestriellement et parfois dans le cadre d'une réunion ordinaire du comité de direction. Il est responsable du suivi général de nos initiatives et de nos programmes en matière de développement durable, par l'entremise de comités de coordination affectés au développement durable, au climat et aux questions en matière d'environnement.

Les comités responsables de la coordination sont dirigés par la responsable - Relations avec les investisseurs et Développement durable et sont composés de cadres supérieurs experts issus de divers secteurs. Des groupes de travail spécialisés sont chargés de faire progresser les initiatives de développement durable, notamment celles qui concernent la mobilisation des clients, la représentation et l'inclusion, l'accessibilité, les langues officielles, les investissements communautaires et la traite des personnes.

Nos communications d'information sur le développement durable sont examinées en totalité ou en partie par les comités responsables de la coordination, conformément à leurs domaines de responsabilité respectifs, ainsi que par le Comité directeur du développement durable, avant d'être recommandées par la direction au Conseil et au Comité d'audit, des finances et du risque.

Commentaires des parties prenantes

La participation de nos parties prenantes nous permet de déterminer leurs attentes à l'égard des questions qui leur tiennent le plus à cœur. Nous consultons régulièrement un large éventail de parties prenantes de diverses façons à mesure que les enjeux évoluent et que de nouveaux enjeux émergent. En 2024, nous avons mené un sondage auprès des parties prenantes que nous avons commencé à mener en 2023. Les réponses obtenues dans le cadre de cet exercice peuvent nous aider à déterminer les sujets à aborder dans l'information que nous communiquons et à façonner notre approche et nos initiatives en matière de développement durable.



Faits saillants en matière de développement durable

Notre ambition de devenir un champion mondial signifie notamment que nous devons être une entreprise socialement responsable et agir dans l'intérêt à long terme d'Air Canada. Nous sommes déterminés à mener nos activités de façon sécuritaire, à refléter le Canada à son meilleur, à être à l'avant-garde des initiatives en matière de développement durable et à agir de façon responsable et éthique. Ensemble, nous croyons que ces efforts profitent aux actionnaires, aux employés, aux clients, aux collectivités et aux autres parties prenantes.

Rapports sur le développement durable

Notre approche en matière de communication d'information relative au développement durable correspond aux recommandations internationales. Les réalisations d'Air Canada à l'égard des questions sociales et environnementales sont communiquées, conformément aux normes de l'organisme Global Reporting Initiative (la « GRI »). L'édition 2023 présente notre approche, nos engagements et nos progrès dans nos activités et notre performance sur les plans environnemental, social et de la gouvernance tout au long de l'année.

Nous avons été la première société aérienne canadienne à signer le Pacte mondial des Nations Unies (« PMNU »), qui incite les entreprises du monde entier, au moyen de ses réseaux, à adopter des pratiques plus socialement responsables propices au développement durable. Air Canada s'est engagée à soutenir les dix principes du PMNU et les 17 objectifs de développement durable (les « ODD ») établis par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous avons publié notre rapport aligné sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») ainsi que dans le cadre du CDP, autrefois appelé Projet sur la divulgation des émissions de carbone (CDP ou Carbon Disclosure Project), qui a harmonisé son approche avec le cadre du GIFCC. Air Canada a obtenu la note de B au CDP. Pour de plus amples renseignements sur le CDP, consultez le site www.cdp.net.

Notre Rapport 2023 du GIFCC, notre index du contenu GRI et les graphiques connexes ainsi que l'index des objectifs

de développement durable des Nations Unies peuvent être consultés à la page [Rapport sur le développement durable](#). Des éditions antérieures sont également disponibles. L'information sur notre site Web sur le développement durable peut changer sans préavis. Bien que nous fassions de notre mieux pour nous assurer de l'actualité et de l'exactitude de l'information contenue dans notre site Web sur le développement durable, les documents qui s'y trouvent ont nécessairement été créés à un moment précis et pourraient ne plus être à jour ou exacts. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser des énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif.

Sécurité

Au cœur de notre culture réside notre valeur « Priorité à la sécurité, toujours ». La sécurité de nos clients, de nos employés et des membres des collectivités que nous desservons est toujours notre priorité et prime dans tout ce que nous faisons.

La gestion de la sécurité est une responsabilité fondamentale qui influence pratiquement toutes les décisions opérationnelles prises par Air Canada. Nous avons établi un régime complet de programmes de surveillance et nous harmonisons nos efforts avec la croissance de nos activités. Nous soutenons et favorisons une formation efficace des employés; soutenons la poursuite de l'analyse des données de sécurité et du développement de l'intelligence artificielle s'y rapportant, ainsi que leur intégration continue dans notre système de gestion de la sécurité (« SGS »); évaluons et gérons en permanence les risques de sécurité liés à l'introduction de nouveaux équipements, de nouvelles liaisons et de nouvelles initiatives ou de nouveaux projets; renforçons et favorisons la communication d'information sur la sécurité,

protégeant les renseignements essentiels à la sécurité afin de prendre des décisions éclairées.

Notre Programme de santé et sécurité au travail vise à protéger les employés des risques professionnels, en réduisant les risques pour leur santé et leur bien-être. Le programme établit des procédures pour faire face aux dangers en milieu de travail et respecter nos obligations en vertu des lois et règlements applicables. Voir également la rubrique [Bien-être du personnel](#) ci-après.

De plus, nous poursuivons notre collaboration avec d'autres organismes et autorités du secteur de l'aviation à l'échelle mondiale afin de promouvoir la sécurité et de partager les pratiques exemplaires en la matière.

Intelligence artificielle

Nous exploitons l'intelligence artificielle (« IA ») et l'apprentissage automatique pour accroître nos capacités. Notre gouvernance de l'IA cerne les possibilités et les priorités et supervise un développement et une utilisation de l'IA responsable dans tout le réseau. Nous avons adopté une politique d'éthique en matière d'IA qui énonce les principes qui régissent notre utilisation et le développement de toute IA, de tout apprentissage automatique ou de toute analyse avancée ainsi que des modèles, applications, processus et systèmes liés à l'IA. Elle s'applique à l'ensemble du cycle de vie de l'IA, qui comprend la planification, la conception, la construction, l'exploitation et la surveillance ainsi que la collecte et le traitement des données. Cette politique s'applique au développement interne ainsi qu'aux fournisseurs tiers d'outils d'IA.

Nos valeurs et notre Code de conduite constituent le fondement des principes qui guident notre utilisation responsable de l'IA : l'équité, la protection de la vie privée, la sécurité, la reddition de comptes et l'intégrité. Notre Conseil et le Comité d'audit, des finances et du risque reçoivent de la direction des rapports sur notre cadre de gouvernance et les initiatives liées à l'utilisation de l'IA.

Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information

La protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information requièrent une attention permanente pour une entreprise de notre taille et de notre complexité. Nous sommes assujettis à un éventail croissant d'obligations à

mesure que de nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données sont adoptées au Canada et dans le monde entier. Nos parties prenantes s'attendent de plus en plus à ce que nous démontrions que nous recueillons les données de manière appropriée, les utilisons à des fins appropriées et les protégeons. Nous nous engageons à protéger les renseignements personnels et le droit à la vie privée de nos clients et de nos employés. Air Canada maintient des politiques sur la protection des renseignements personnels visant la collecte, l'utilisation et le partage de renseignements personnels. Ces politiques décrivent aussi les droits des personnes à l'égard de ces renseignements. Le Bureau de la vie privée d'Air Canada supervise l'utilisation de ces renseignements et surveille la conformité aux lois sur la protection des données.

Nous mettons également l'accent sur la cybersécurité et la sauvegarde de la sécurité de nos systèmes, des renseignements et de notre capacité à exercer nos activités. Nous avons élaboré un cadre de cybersécurité et continuons d'améliorer notre maturité à cet égard et notre résilience en matière de cybersécurité. Nous investissons dans des initiatives liées à la sécurité, notamment dans les technologies, les processus, l'obtention de ressources, la formation du personnel de gestion, les exercices de préparation aux incidents, la reprise après sinistre et la réalisation régulière d'essais et d'analyses comparatives des meilleures pratiques.

Nous investissons dans des initiatives de cybersécurité qui ciblent des domaines d'avancement afin de nous assurer d'avoir une longueur d'avance sur les menaces en évolution, que ce soit par le nombre croissant d'acteurs habiles (y compris les pirates informatiques, les membres du crime organisé, les acteurs parrainés par l'État) ou par les attaques de sécurité de l'information qui ne cessent de se complexifier. Air Canada intègre des exigences de cybersécurité dans tous les projets technologiques pour veiller à ce qu'elle dispose de systèmes, de processus et de formations stables et sécuritaires. Ces exigences se fondent sur les meilleures pratiques et des normes bien établies, et elles englobent toutes les dimensions de la résilience en matière de cybersécurité, notamment la capacité à repérer, à protéger, à détecter, à réagir et à rétablir, tel qu'il est décrit dans le cadre de travail sur la cybersécurité du NIST. Nous veillons aussi à ce que nos fournisseurs et les autres tiers avec qui nous faisons affaire possèdent des contrôles efficaces de cybersécurité et de protection des renseignements personnels qui sont conformes aux normes et aux politiques d'Air Canada en la matière.

Nous n'avons subi aucune atteinte importante au chapitre de la cybersécurité au cours des trois dernières années. En 2023, un groupe non autorisé a brièvement obtenu un accès limité à un système interne d'Air Canada. Nos systèmes d'opérations aériennes et nos systèmes clients n'ont pas été touchés, et aucun renseignement sur les clients n'a été consulté. Nous avons communiqué avec les parties dont les renseignements étaient concernés, selon le cas, ainsi qu'avec les autorités compétentes. Nos systèmes sont demeurés pleinement opérationnels et nous avons depuis renforcé nos mesures de sécurité, notamment en faisant appel à des spécialistes mondiaux de la cybersécurité, afin de nous aider à prévenir de tels incidents à l'avenir, conformément à notre engagement continu à maintenir la sécurité de nos systèmes et des données que nous détenons.

Bien-être du personnel

En 2024, Air Canada a continué d'investir dans des programmes et des formations pour favoriser le bien-être général de nos employés, notamment pour préserver leur santé physique et mentale. Nous avons continué d'améliorer notre programme Les clés de votre plein potentiel, qui comprend une formation étendue en matière de santé financière et des mesures de soutien, l'accès à la télémédecine et une précieuse ressource sur le bien-être global, soit la santé au travail, la santé mentale, le bien-être financier ainsi que la santé et le bien-être en général.

La Fondation Air Canada a appuyé 360 organismes de bienfaisance voués à la santé et au bien-être des enfants, a fait des dons à 240 organismes communautaires dans le cadre de partenariats communautaires et a financé des vols pour plus de 400 enfants, afin de garantir l'accès à des soins médicaux essentiels.

Représentation

Un personnel représentatif, qui incarne les principes d'inclusivité d'Air Canada, est une force qui contribue à attirer et à retenir les meilleurs talents du monde. Nous travaillons en collaboration pour favoriser un environnement de travail inclusif afin que nos employés se sentent les bienvenus, et leur offrons un espace sûr pour s'exprimer tout en leur témoignant notre reconnaissance pour leur apport. Air Canada est fière que ses clients et ses parties prenantes, compte tenu de leur bagage culturel, puissent se reconnaître en ses employés, et ce, partout dans le monde. Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup à faire, et nous intensifions nos efforts pour promouvoir un environnement de travail représentatif, équitable et inclusif. Cela comprend l'intégration de ces considérations dans les pratiques de perfectionnement professionnel et le lancement de campagnes et d'initiatives de sensibilisation communautaire cadrant avec nos objectifs pour les groupes sous-représentés.

En 2024, 85,5 % de nos employés au Canada se sont volontairement identifiés aux fins des données sur la représentation, concernant quatre identités désignées aux termes de la législation canadienne applicable, y compris a) 41 sur 47 des membres de notre équipe de haute direction (vice-président et niveaux supérieurs), qui ont choisi de répondre, dont huit (21 %) se sont auto-identifiés comme femmes, deux (5,8 %) comme personnes handicapées, cinq (14,7 %) comme des membres issus de minorités visibles et aucun d'entre eux comme Autochtone et b) neuf de nos membres de la haute direction, parmi un sous-ensemble de l'équipe de haute direction, dont un (11 %) s'est auto-identifié comme femme, un autre (11 %) comme personne handicapée et aucun ne s'est auto-identifié comme membre issu d'une minorité visible ou comme Autochtone.

En 2020, nous nous sommes engagés à ce qu'au moins 3,5% de nos administrateurs et de nos membres de la haute direction au Canada soient des leaders noirs d'ici 2025. Nous avons atteint cet objectif en tenant compte de la composition combinée de notre Conseil de 12 candidats et de notre comité de direction composé de sept membres, et nous continuerons de favoriser l'inclusion des leaders noirs au sein de notre Conseil, de nos cadres supérieurs et de notre haute direction.

Les membres des « groupes désignés » sont définis dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi (Canada) comme étant les femmes, les personnes qui font partie des minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées, sens appliqué par la législation qui nous régit, la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Par ailleurs, nous n'utilisons pas de cibles à l'égard de cette représentation. Nous croyons qu'une approche globale au chapitre de cette priorité, qui tient compte de la représentation et de l'inclusion à tous les niveaux de notre main-d'œuvre, cadre le mieux avec notre organisation et nous aidera à atteindre des résultats plus significatifs dans l'ensemble. Par conséquent, nos efforts se fondent sur le modèle SRRM (sensibilisation communautaire, responsabilité, représentation, et mobilisation et appartenance au lieu de travail). Le cadre de responsabilité que nous sommes en train de mettre en œuvre nous aidera à établir nos objectifs en ce qui concerne la représentation. Ce cadre comprend des composantes clés, soit l'engagement auprès de la direction et la communication à l'interne de données représentatives assurant que tous les niveaux au sein de notre organisation sont informés, responsables et habilités à progresser vers une représentation accrue. En 2024, nous avons intégré un objectif de développement dans les indicateurs de rendement des membres de la haute direction en ce qui a trait au développement durable, à la représentation et à l'inclusion, exigeant qu'ils démontrent qu'ils prennent des mesures pour soutenir cette priorité au sein de leurs équipes et pour la promouvoir au sein du personnel. Les dirigeants ont également reçu la composition représentative de leurs équipes en avril 2024 et de nouveau en janvier 2025 (recueillie au moyen d'une auto-identification volontaire), afin de mieux suivre l'évolution de leurs équipes en matière de représentation et d'inclusion.

La composition et la représentation de notre équipe de dirigeants et de cadres supérieurs sont soutenues par celles de notre vivier de talents. Nous gérons les talents et planifions la relève en cherchant, en évaluant et en formant des candidats en vue de rôles futurs, ce qui nous permet également de bâtir un vivier représentatif de leaders. Notre dernier sondage auprès des employés a révélé que 78 % des employés interrogés estiment que des personnes de tous les horizons peuvent réussir à Air Canada. En 2024, les programmes de mentorat officiels d'Air Canada comprenaient 250 employés, dont 47 % s'identifiaient comme femmes et 38 % comme membres d'une minorité visible. Pour soutenir davantage le passage de talents sous-représentés à des postes de haute direction, nous avons mis en place une formation sur les préjugés inconscients pour nos recruteurs et un processus selon lequel les gestionnaires reçoivent une boîte à outils et des conseils au cours du processus d'embauche pour s'assurer que la sélection est fondée sur le mérite.

Accessibilité

Air Canada s'engage à être un chef de file en matière de voyages et d'emplois accessibles. Nous investissons des ressources importantes dans l'accessibilité et nous continuerons de le faire. Nous croyons en la nécessité d'intégrer l'accessibilité dans la conception de notre offre de produits et services et de l'expérience en matière d'emploi. Nous nous engageons à consulter les personnes ayant un handicap et les organismes qui se consacrent à la promotion de l'accessibilité, à élaborer des fonctionnalités, des politiques et des processus en matière d'accessibilité et à les améliorer, à concevoir des formations qui intègrent les objectifs d'accessibilité dans l'ensemble du programme que nous offrons à nos employés, à promouvoir une culture du respect et de la dignité, et à collaborer avec des partenaires au sein de l'écosystème aérien, afin de veiller à ce que les besoins des personnes ayant un handicap soient pris en considération tout au long de l'expérience de voyage et sur le lieu de travail. Nous continuons également de réduire les obstacles à toutes les étapes de l'expérience d'emploi d'une personne, afin qu'elle se sente en sécurité et soutenue au travail.

En juin 2023, nous avons publié notre tout premier Plan d'accessibilité pour 2023 à 2026, qui décrit nos engagements en faveur de l'amélioration de l'accessibilité pour les clients et les employés ayant un handicap et de la réduction des obstacles auxquels ils se heurtent. En 2023, nous avons également mis sur pied un comité consultatif sur l'accessibilité, composé de clients ayant un handicap et représentant différents organismes canadiens qui se consacrent à la promotion de l'accessibilité et qui nous conseillent et que nous consultons au sujet de nos plans et priorités en matière d'accessibilité.

Depuis, nous avons annoncé une série de mesures visant à réduire les obstacles, à rendre l'expérience de voyage plus simple, plus confortable et toujours fiable pour les clients ayant un handicap et à pallier leurs principales sources d'insatisfaction et de perturbation en voyage. En 2024, nous avons ajouté une formation améliorée sur l'accessibilité, qui devrait être terminée par le personnel des aéroports d'ici septembre 2025. Nous avons également renommé le bureau des services d'assistance médicale d'Air Canada pour le désigner services d'accessibilité d'Air Canada, après que les personnes handicapées nous ont dit que l'accessibilité est plus vaste et plus inclusive que l'assistance médicale. Nous avons fait état de ces mesures et d'autres initiatives dans notre Rapport d'étape sur l'accessibilité de 2024, qui comprend des ajustements à notre politique d'embarquement

par zone, un meilleur rangement des aides à la mobilité et de la formation, ainsi que des investissements accrus dans l'équipement lié à l'accessibilité dans les aéroports canadiens.

Enfin, nous avons augmenté la formation obligatoire pour tous les gestionnaires de personnel en matière d'adaptation en milieu de travail, intégré l'accessibilité dans de nouveaux projets pour un environnement bâti et continué d'accroître l'accessibilité à la formation et les communications internes. Le groupe-ressources d'employés Habiletés diverses d'Air Canada, lancé en 2023, favorise l'inclusion des handicaps, des habiletés diverses et de l'accessibilité, afin de réduire les préjugés associés aux handicaps et d'éliminer les obstacles. Le cadre de haut niveau qui parraine ce groupe-ressources d'employés est Mark Nasr, vice-président général - Marketing et Solutions numériques, et président d'Aéroplan.

L'accessibilité en chiffres

En 2024, Air Canada a reçu 1,4 million de demandes d'accessibilité représentant des clients qui ont un handicap visible ou non visible.

En 2024, 32 362 fauteuils roulants ont été transportés.

36 des aéroports canadiens où Air Canada exerce des activités sont équipés de **lève-personnes Eagle**.

26 aéroports canadiens soutiennent le programme de cordons Tournesol des handicaps invisibles.

À la fin de 2024, 2,29 % des employés d'Air Canada au Canada s'étaient identifiés comme ayant un handicap, comparé à 2,1 % pour ce qui est de la représentation canadienne dans le secteur du transport aérien (chiffres de 2022).

7 employés à temps plein travaillent à améliorer l'accessibilité à Air Canada, avec le soutien des 39 700 membres du personnel d'Air Canada à l'échelle mondiale.

Langues officielles et autres

Air Canada est fière d'être l'une des seules sociétés canadiennes du secteur privé à offrir des services dans les deux langues officielles au Canada. Nous sommes le seul transporteur aérien à être tenu de le faire au Canada. Nous relevons ce défi avec un engagement inébranlable depuis plus de 50 ans, dans un secteur très complexe, à une échelle, notamment géographique, inégalée parmi les autres grandes sociétés canadiennes. Au fil du temps, nous avons acquis une expertise unique et avons été les premiers à mettre en œuvre des initiatives soutenues afin d'offrir des services dans les deux langues officielles dans plusieurs régions et combinons de dessertes, en plus de promouvoir l'usage des deux langues officielles en milieu de travail.

Nos services sont offerts dans des cadres variés, mais plus visiblement à l'aéroport et à bord de nos avions, avec lesquels nous avons transporté plus de 47 millions de passagers sur environ 377 000 vols en 2024 qui sont répartis de façon à peu près égale entre les vols à l'intérieur du Canada et les vols qui relient le Canada aux 56 pays que nous desservons. Nous sommes l'une des rares sociétés aériennes au monde à desservir nos clients en français et en anglais à une telle échelle, et nous sommes fiers de refléter le Canada de cette manière tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. La diversité des capacités linguistiques de nos employés qui travaillent directement avec la clientèle nous a permis de désigner 24 langues d'itinéraire en plus de nos langues officielles. Ces désignations reposent sur des critères que nous nous sommes donnés, y compris des normes minimales de service à bord de certains vols.

Nous sommes déterminés à respecter nos engagements linguistiques. Nous mettons régulièrement à l'essai les compétences linguistiques de plus de 15 000 de nos employés qui travaillent directement avec la clientèle en ce qui concerne nos langues officielles et nos 24 langues d'itinéraire supplémentaires. Les employés peuvent également choisir de déclarer eux-mêmes les langues qu'ils parlent, auquel cas leurs auto-évaluations sont consignées. D'après les données d'essai et d'auto-déclaration que nous avons sur environ 37 500 employés :

- plus de 80 langues dans le monde sont parlées par nos employés avec un certain niveau de compétence mise à l'essai ou auto-déclarée;

- plus de la moitié de nos employés, de même que nos employés qui travaillent directement avec la clientèle sont en mesure de communiquer dans les deux langues officielles avec un certain niveau de compétence, niveau qui a fait l'objet d'une mise à l'essai ou d'une auto-déclaration;
- environ 40 % de nos employés parlent au moins une langue d'itinéraire;
- la langue d'itinéraire la plus parlée par nos employés qui travaillent directement avec la clientèle est l'espagnol, les autres langues les plus courantes étant l'hindi, le punjabi et le mandarin.

Nous utilisons les deux langues officielles du Canada dans les communications de l'entreprise et dans nos communications avec nos clients et employés, et elles sont couramment utilisées dans les interactions quotidiennes dans un grand nombre de nos activités. Nous nous engageons à promouvoir les deux langues officielles du Canada dans tout le pays et nous sommes dotés de politiques, de programmes, de procédures et d'outils pour aider nos employés à apprendre et à améliorer leurs compétences linguistiques. Six des sept membres de notre comité de direction sont bilingues, et M. Rousseau a continué à respecter son engagement personnel à apprendre le français.

Nous nous soucions de toutes les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons, y compris le Québec où se trouve notre siège social de Montréal. Nous continuerons à travailler avec toutes nos parties prenantes pour savoir comment répondre à leurs attentes tout en respectant les droits individuels et nos obligations juridiques. En 2023, nous avons annoncé notre inscription volontaire auprès de l'Office québécois de la langue française en vertu de la *Charte de la langue française*, et avons depuis élaboré un programme de francisation qui a été approuvé par l'Office et qui sera maintenant mis en œuvre, ce qui reflète notre volonté de contribuer à la protection, à la promotion et au rayonnement de la langue française, tout en nous conformant à la *Loi sur les langues officielles* qui s'applique à nous.

Notre direction des Langues officielles est responsable de mettre en œuvre notre Plan d'action linguistique et nos initiatives liées aux langues officielles. Elle fait régulièrement rapport de ses progrès à la haute direction. Un comité des langues officielles, composé de cadres supérieurs occupant des fonctions clés, soutient la direction des Langues officielles en mettant en œuvre des initiatives en matière de langues officielles à l'échelle de notre organisation. Un réseau d'agents de soutien aux langues officielles aide à la mise en œuvre de ces initiatives à chaque aéroport et à chaque base du Service

en vol. Un Comité de francisation se concentrant sur les activités au Québec est également en place.

Les progrès réalisés dans le cadre de nos initiatives en matière de langues officielles et de notre Plan d'action linguistique sont présentés chaque trimestre au Comité de gouvernance et de mises en candidature du Conseil.



Nos initiatives en matière de climat

Les efforts d'Air Canada en matière d'émissions de gaz à effet de serre s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action climatique de l'aviation du Canada, qui a pour objectif d'atteindre la zéro émission nette d'ici 2050, de la résolution de 2021 de l'Association du transport aérien international (IATA), qui engage l'industrie mondiale du transport aérien à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, ainsi que de l'objectif mondial ambitieux et collectif à long terme des États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), visant également à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Ces ambitions sont en phase avec l'Accord de Paris et, pour aboutir, elles nécessiteront les efforts coordonnés de l'ensemble de l'industrie du transport aérien (transporteurs aériens, aéroports, fournisseurs de services de navigation aérienne, fabricants, etc.) ainsi qu'un soutien gouvernemental important.

En mars 2021, nous avons annoncé notre propre plan ambitieux, lequel comprend des cibles à moyen terme en vue d'une aspiration à long terme d'atteindre zéro émission nette de GES d'ici à 2050. Ces cibles à moyen terme sont les suivantes : a) réduction nette de 20 % des GES produits par nos opérations aériennes d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019; b) réduction nette de 30 % des GES produits par nos opérations au sol d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019; et c) un fonds d'investissement de 50 M\$ réservé aux nouvelles technologies comme le carburant d'aviation durable (CAD), de nouveaux appareils ou des technologies de réduction et d'élimination du carbone.

Nos ambitions, surtout en ce qui a trait à nos objectifs de réduction nette liés à nos opérations aériennes, dépendent fortement des nouvelles technologies et de la disponibilité en quantité suffisante de CAD et d'autres énergies renouvelables. L'IATA a estimé que les volumes de production de CAD n'ont représenté que 0,3 % de la production mondiale de carburant d'aviation en 2024. Bien qu'Air Canada soit fière des progrès qu'elle réalise, nous ne pouvons atteindre nos ambitions seuls; les gouvernements jouent un rôle essentiel dans ces efforts. L'industrie et les autres acteurs de notre chaîne d'approvisionnement ou autre doivent chacun faire leur part.

Les initiatives d'Air Canada liées aux émissions de GES misent sur ses chaînes de valeur et ses activités existantes. Elles sont fondées sur quatre grands volets de réduction du carbone qui sont essentiels à la poursuite de nos objectifs et qui nous permettent de tirer parti des occasions qui se présentent : parc aérien et exploitation, innovation, CAD et énergie renouvelable, et réduction et élimination du carbone.

L'industrie de l'aviation compte de nombreux participants, dont beaucoup peuvent jouer un rôle important dans la réduction des émissions de GES. Air Canada interagit par conséquent avec d'autres parties prenantes du réseau de transport aérien pour accroître les occasions et en explorer d'autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter au [Rapport 2023 du GIFCC d'Air Canada](#).



Rémunération de la haute direction

Cette rubrique explique nos principes et nos programmes de rémunération de la haute direction et les décisions en matière de rémunération de nos membres de la haute direction visés que nous prenons.

Message du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite	42	Groupes de référence pour la rémunération d'Air Canada	49	Régime d'unités d'actions différées de la direction	62
Analyse de la rémunération	44	Groupe de référence pour la rémunération	49	Régime de retraite	62
Membres de la haute direction visés	44	Groupe de référence pour le rendement	50	Lignes directrices en matière d'actionnariat	62
Principes de rémunération de la haute direction	45	Soutenir notre principe de rémunération liée au rendement	51	Ratio des coûts de gestion	63
Rôle, responsabilités et composition du comité de la rémunération	45	Éléments de la rémunération directe cible totale de notre président et chef de la direction	51	Représentations graphiques du rendement de l'action	64
Processus d'examen annuel	46	Éléments du programme de rémunération de la haute direction	52	Tableaux de rémunération	65
Risques, facteurs et gouvernance en matière de rémunération	47	Analyse de la rémunération de 2024	53	Prestations en vertu des régimes de retraite	69
Rôle du consultant en matière de rémunération	47	Décisions concernant le salaire de base en 2024	53	Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	70
Politique de recouvrement	48	Intéressement à court terme régime d'intéressement annuel	53		
Planification de la relève des dirigeants	48	Régime d'intéressement à long terme	57		
Participation et mobilisation des actionnaires	48	Titres autorisés aux fins d'émission aux termes du régime de rémunération en actions	61		

Message du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite

Chers actionnaires,

En 2024, Air Canada a continué de renforcer sa cohérence opérationnelle, ce qui a permis à notre Société de saisir des occasions et d'atteindre de nouveaux horizons. Notre Conseil et nos équipes de cadres supérieurs se sont employés à fournir leadership, stabilité et orientation pour soutenir et annoncer le nouveau chapitre de notre croissance. Nous croyons qu'Air Canada est bien positionnée pour mettre en œuvre ses plans à long terme.

Au cours de l'année, nous avons assisté à des changements rapides dans l'économie et les affaires mondiales. Nous avons néanmoins continué à établir des objectifs de rendement rigoureux et nous avons maintenu le cap sur l'harmonisation de la rémunération de la haute direction avec les intérêts d'Air Canada et de ses actionnaires à long terme.

Nous sommes heureux de communiquer notre approche en matière de rémunération de la haute direction pour 2024 et de mettre en lumière les mesures de rendement qui ont servi à établir la rémunération accordée à notre président et chef de la direction, Michael Rousseau, et aux membres de l'équipe de haute direction en 2024. Nos membres de la haute direction visés travaillent ensemble à l'atteinte d'objectifs de rendement établis à l'échelon du président et chef de la direction, puis transmis aux échelons inférieurs selon leurs responsabilités respectives. Le rendement de chacun des membres de la haute direction visés est mesuré en fonction du degré d'accomplissement de ses objectifs.

Éléments du rendement d'Air Canada en 2024 qui ont influencé la rémunération

Pour établir la rémunération du président et chef de la direction en 2024, le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite¹ et le Conseil d'administration ont tenu compte de trois domaines clés d'Air Canada, à savoir la performance financière, les initiatives stratégiques et opérationnelles et les priorités en matière de développement durable.

Ces trois domaines clés ont ensuite été examinés à la lumière de nos principes de rémunération liée au rendement, qui sont décrits ci-après.

Performance financière

Notre équipe a dégagé des résultats solides dans l'une de nos mesures de performance financière clés, à savoir le bénéfice net ajusté², soit 1,335 milliard de dollars comparativement à une cible de 1,333 milliard de dollars.

Les autres mesures de performance financière et opérationnelle ont également été solides en 2024 :

- des produits d'exploitation records de 22,255 milliards de dollars ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent;
- le BAIIA ajusté³ (bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements) a été de 3,586 milliards de dollars;
- le bénéfice ajusté avant impôts² a été de 1,397 milliard de dollars;

1) Pour des raisons pratiques, notre comité est aussi appelé « CRHRRR » ou « comité de la rémunération ».

2) Le bénéfice net ajusté et le bénéfice ajusté avant impôts sont des mesures financières non reconnues par les PCGR. Comme ces mesures ne sont pas reconnues par les PCGR pour la présentation d'états financiers et qu'elles n'ont pas de sens normalisé, elles ne sauraient être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci. La rubrique 20 (« Mesures financières hors PCGR ») du rapport de gestion 2024 d'Air Canada est intégrée par renvoi aux présentes et peut être consultée sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, sous le profil d'Air Canada, pour une explication de la composition de ces mesures hors PCGR, une explication de la façon dont elles fournissent des renseignements utiles aux investisseurs et les autres fins auxquelles la direction les utilise, ainsi qu'un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable. Aux fins des attributions au titre du RIA, le bénéfice net ajusté est calculé avant déduction des frais liés au RIA, et après ajustement pour tenir compte du moment de la comptabilisation de l'impôt au cours de l'exercice qui n'avait pas rapport au rendement, et compte tenu d'autres rajustements, tel qu'il est décrit à la rubrique [Objectifs et résultats du régime d'intéressement annuel](#).

3) Voir la note 1 de la rubrique Sommaire de la circulaire de sollicitation de procurations.

- le bénéfice avant impôts a été de 515 M\$;
- le bénéfice d'exploitation a été de 1,263 milliard de dollars;
- les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont élevés à près de 3,930 G\$;
- le trafic passagers et la capacité exploitée totale ont respectivement augmenté de 3,3 % et de 5,4 % par rapport à 2023;
- le taux de levier financier en fin d'exercice a été de 1,4 en 2024, comparativement à 1,1 en 2023.

Notre équipe a axé ses efforts sur des initiatives clés, ce qui s'est traduit par des améliorations notables au chapitre de la performance opérationnelle et financière en 2024 et qui a permis d'établir les fondements de notre plan en faveur de la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Ces résultats ont également généré les ressources financières qui ont permis à Air Canada de réaliser une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter plus de 35,7 millions d'actions à droit de vote, remédiant en partie à la dilution de l'avoir des actionnaires découlant des financements en 2020 et 2021.

Initiatives stratégiques et opérationnelles et priorités de développement durable

Nous continuons d'être fiers des progrès accomplis par Air Canada dans notre renouvellement par le biais d'initiatives stratégiques clés et des accomplissements liés à des enjeux qui comptent pour nos clients et nos autres parties prenantes. En 2024, Air Canada a atteint ou dépassé un large éventail d'objectifs liés aux clients, à l'atténuation des risques et des objectifs stratégiques, y compris en ce qui concerne les initiatives liées au développement durable.

En 2024, nous avons ciblé six critères stratégiques et cinq critères de développement durable qui ont déterminé la rémunération de la haute direction. Dans l'ensemble, nous avons réalisé des progrès considérables et nos attentes ont été surpassées relativement à la plupart de ces critères. Les faits saillants liés aux initiatives stratégiques d'Air Canada et aux progrès réalisés en matière de développement durable sont décrits dans l'analyse de la rémunération qui suit.

Initiatives stratégiques et opérationnelles

Voici quelques-unes des initiatives stratégiques que notre équipe de direction a fait progresser ou mises en œuvre en 2024 :

- Nous avons constaté une augmentation du nombre de membres et de cartes de crédit actives chez Aéroplan, et avons lancé de nouveaux partenariats importants.
- Des projets technologiques clés ont été avancés ou achevés et des technologies novatrices ont été mises à profit dans de nombreux domaines.
- Nous avons mis en œuvre des décisions relatives au parc aérien et accru notre marge de manœuvre, tout en recherchant des occasions de croissance sur le marché.
- Le taux de recommandation net et la ponctualité ont été améliorés et nous avons fait progresser nos initiatives en matière d'accessibilité et notre orientation client.
- Des économies annuelles récurrentes ont été cernées grâce à un programme de réduction des coûts.
- Nous avons mis en œuvre un programme de perfectionnement du leadership et atteint notre objectif d'améliorer la note de satisfaction des employés.

Priorités en matière de développement durable

Voici quelques-unes des priorités en matière de développement durable que notre équipe de direction a fait progresser ou mises en œuvre en 2024 :

- Nous avons travaillé à accroître la disponibilité des CAD, fait progresser la stratégie liée aux crédits de compensation carbone et fait la promotion du transport intermodal en élargissant notre offre actuelle et en favorisant une connectivité future avec d'autres moyens de transport.
- La proportion de femmes occupant des postes de haut niveau et de membres des minorités visibles dans l'ensemble a augmenté, tout comme la visibilité de nos initiatives en matière de représentation des employés en général.
- Nous avons obtenu la certification de niveau Or d'Excellence Canada pour la santé mentale en 2024 et dépassé les cibles quant au nombre d'employés ayant complété notre programme de formation sur les premiers soins en santé mentale et notre atelier qui couvre tous les aspects de la santé mentale.
- Nous avons obtenu des résultats positifs de l'audit sur la sécurité et réduit les blessures physiques et les dommages aux appareils.
- Notre politique sur les langues officielles a été améliorée et lancée, et l'offre de cours de langue et de perfectionnement a été élargie.

Mises à jour et décisions relatives au programme de rémunération 2024

Nous avons continué d'attribuer une pondération importante à la rémunération incitative et fondée sur le rendement, qui est conditionnelle, afin d'assurer une harmonisation étroite des intérêts financiers des dirigeants d'Air Canada avec ceux de nos actionnaires.

Notre chef de la direction a fait preuve de leadership continu pour établir nos ambitions futures dans un contexte difficile et toute notre équipe de direction a obtenu des résultats financiers solides et réalisé des améliorations opérationnelles marquées en 2024. Par conséquent, nos principales décisions de rémunération de l'année dernière sont les suivantes :

- Nous avons fixé les salaires de base et, dans certains cas, nous avons augmenté les incitatifs à long terme cibles, de façon à les aligner sur les niveaux concurrentiels du marché vers la médiane du groupe de référence.
- Nous avons approuvé les attributions éventuelles au titre du RIA et du RILT de façon à soutenir la création de rentabilité et de valeur pour les actionnaires à long terme et à rapprocher la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés de la médiane du groupe de référence d'Air Canada en 2024, et avons continué de veiller à ce qu'une partie importante de leur rémunération totale demeure conditionnelle.
- Nous avons approuvé l'attribution d'une pondération de 115 % au rendement global au titre du RIA pour nos membres de la haute direction visés en fonction du rendement financier et non financier d'Air Canada, ainsi que des objectifs individuels, selon le cas.
- Nos membres de la haute direction visés ont reçu des attributions d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions en 2024 fondées sur la valeur de l'attribution cible de leur poste et harmonisées avec les niveaux concurrentiels sur le marché.

Par conséquent, 88 % de la rémunération directe totale cible de M. Rousseau et 77 % en moyenne de la rémunération directe totale cible des autres membres de la haute direction visés est considérée comme étant conditionnelle.

La rubrique « Analyse de la rémunération » suit la présente lettre et décrit en détail notre programme de rémunération destiné aux membres de la haute direction visés en 2024.

Mises à jour et décisions relatives au programme de rémunération 2025

Chaque année, notre comité examine notre programme de rémunération existant et étudie les commentaires des investisseurs, les résultats commerciaux et notre plan stratégique. Nous examinons également tous les ans les objectifs du chef de la direction, notamment les mesures et les pondérations pertinentes.

En 2025, la rémunération totale éventuelle des membres de la haute direction visés se situera aux environs de la médiane du groupe de référence d'Air Canada pour des postes semblables, et d'importants éléments de rémunération demeureront conditionnels.

Votre opinion

Les commentaires des actionnaires sur la rémunération constituent une part importante de notre processus de mobilisation et nous vous invitons à formuler des commentaires sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction, notamment à chaque assemblée annuelle. Même si le vote est consultatif et non contraignant, le Conseil s'est entretenu avec des actionnaires qui ont voté contre notre approche et continuera de tenir compte de ces résultats dans la planification future de la rémunération.

Depuis 2022, le vote d'un seul actionnaire, dont les raisons du vote reposaient sur son point de vue sur la rémunération de la haute direction dans le contexte de la demande de soutien qu'Air Canada, en tant qu'employeur, a adressée au gouvernement durant la pandémie, a influencé notre vote consultatif sur la rémunération. Cependant, le soutien de nos autres actionnaires envers notre approche était élevé. L'actionnaire dissident a depuis vendu sa position en réalisant un profit, ayant toujours déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'être un actionnaire à long terme d'Air Canada et qu'il se départirait de ses actions au moment opportun. Nous continuerons de nous entretenir avec nos actionnaires pour comprendre leurs points de vue, tout en veillant à ce que la conception de nos politiques et de nos programmes de rémunération de la haute direction aide Air Canada à réaliser sa stratégie et ses objectifs de rendement et à générer de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet de notre approche en matière de rémunération de la haute direction, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées mentionnées dans la présente circulaire. Nous espérons également que vous participerez à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Veillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite,


Kathleen Taylor

Analyse de la rémunération

Air Canada a pour principal objectif d'être un champion mondial de la rentabilité durable. Dans la poursuite de cet objectif, nos employés doivent contribuer à générer une excellente performance. Nous croyons qu'il faut les récompenser de leur contribution, dans une mesure conforme au marché, et que nous devons disposer d'une équipe de haute direction vouée à l'amélioration continue de l'expérience client, à la mobilisation des employés et à la création de valeur à long terme pour Air Canada et ses actionnaires.

Air Canada continue de faire évoluer ses activités et, en 2024, a établi et annoncé ses principaux objectifs et aspirations financiers à long terme, dont un plan de croissance qui est fondé sur une stratégie commerciale éprouvée et sur sa capacité avérée à exécuter et à respecter ses engagements et à tirer parti de ses forces uniques développées au cours des dix dernières années. Le plan à long terme d'Air Canada s'aligne sur sa stratégie d'entreprise, « Toujours plus haut », qui a été lancée en 2021 et qui définit et rehausse les impératifs commerciaux d'Air Canada axés sur les quatre priorités clés suivantes :



Assurer notre avenir

C'est faire preuve de vigilance à l'égard des coûts, saisir les occasions et faire des investissements stratégiques judicieux.



Atteindre de nouveaux horizons

C'est s'appuyer sur nos forces concurrentielles pour développer nos activités en rétablissant et en élargissant notre portée internationale et en explorant sans cesse de nouvelles possibilités.



Rehausser l'expérience de notre clientèle

C'est soutenir la création d'expériences clients inoubliables et de liens authentiques avec notre clientèle en optimisant notre programme de fidélité, nos technologies et nos produits innovants.



S'entraider

C'est favoriser la collaboration au travail dans le respect des diverses cultures, tout en jouant un rôle social important.

Le cadre « Toujours plus haut » et ses quatre priorités clés servent à définir les objectifs de rendement aux termes du régime d'intéressement annuel (« RIA ») d'Air Canada.

Membres de la haute direction visés

La présente analyse de la rémunération décrit les principes, les politiques et les éléments de notre programme de rémunération de la haute direction, ainsi que les décisions de rémunération prises par le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite et le Conseil d'administration pour les membres de la haute direction visés suivants en 2024 :

Membre de la haute direction visé	Fonctions
Michael Rousseau	Président et chef de la direction
John Di Bert	Vice-président général et chef des Affaires financières
Craig Landry	Vice-président général et chef des opérations
Arielle Meloul-Wechsler	Vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques
Marc Barbeau	Vice-président général, chef des Affaires juridiques et secrétaire général

Nous appelons parfois notre comité le « CRHRRR » ou le « comité de la rémunération ».

Principes de rémunération de la haute direction

Notre programme de rémunération de la haute direction joue un rôle important pour attirer, encourager et fidéliser une équipe de haute direction exceptionnelle. Il est conçu pour accroître la valeur pour les actionnaires à long terme en reposant sur quatre pierres angulaires :

- faire concorder les intérêts des dirigeants avec ceux d'Air Canada et de ses actionnaires;
- récompenser les dirigeants pour les résultats en fonction de la performance d'entreprise à court et à long terme;
- concevoir et maintenir un programme de rémunération de la haute direction qui permette d'obtenir la bonne combinaison d'éléments de rémunération, y compris une rémunération liée au rendement qui est conditionnelle;
- offrir une rémunération qui est concurrentielle par rapport au marché, et continuer d'attribuer une pondération importante à la rémunération incitative et axée sur le rendement qui est conditionnelle au rendement d'Air Canada.

Le programme de rémunération de la haute direction est conçu par notre comité de la rémunération et recommandé à notre Conseil d'administration afin d'en assurer la conformité avec notre stratégie à long terme.

Rôle, responsabilités et composition du comité de la rémunération

Les principales responsabilités du comité de la rémunération consistent à formuler des recommandations sur la rémunération adéquate de nos membres de la haute direction visés et à approuver, concevoir, évaluer et surveiller nos principes, nos plans, nos politiques et nos programmes de rémunération qui sont destinés à tous nos dirigeants.

Le comité de la rémunération examine chaque année notre programme de rémunération de la haute direction et notre structure d'intéressement et étudie divers facteurs en vue d'établir les valeurs et la structure de rémunération cibles totales ou d'y apporter des modifications éventuelles, notamment la portée et la complexité de notre entreprise, l'évolution des tendances en matière de rémunération, notre performance et nos résultats financiers et opérationnels et notre feuille de route stratégique. Il étudie également l'avis de son consultant indépendant, les points de vue de la direction et les commentaires des investisseurs.

Les recommandations finales du comité de la rémunération au sujet de la rémunération de nos membres de la haute direction visés sont fondées sur les principes en matière de rémunération qui sont mentionnés dans la présente analyse, sur les modifications éventuelles à nos programmes de rémunération destinés aux membres de la haute direction visés, et sur son jugement commercial éclairé. Le rôle et les responsabilités du comité de la rémunération sont également décrits plus en détail à la rubrique [Comités du Conseil](#).

Les membres du comité de la rémunération ont une connaissance approfondie des domaines clés de la rémunération de la haute direction. Ils possèdent également de nombreuses années d'expérience directe portant sur l'application des principes et des politiques sous-jacentes aux décisions de rémunération de la haute direction, en matière de conception, de mise en œuvre ou de surveillance des programmes de rémunération et en matière de leadership et de planification de la relève. Les membres de notre comité ont acquis leur expérience comme chefs d'entreprise ou responsables gouvernementaux, et dans le cadre d'autres postes et fonctions. Pour obtenir plus de renseignements sur l'expérience de chacun des membres du comité et sur leurs fonctions et leur formation, reportez-vous à chacun de leurs profils à la rubrique [Nos candidats aux postes d'administrateurs](#) de la présente circulaire.

Processus d'examen annuel

Le comité de la rémunération suit un processus annuel afin d'aligner la rémunération totale de nos membres de la haute direction visés et notre programme de rémunération de la haute direction sur les principes de rémunération d'Air Canada, comme il est décrit ci-après.

Phase 1 (Examiner les objectifs)	Phase 2 (Examiner les résultats)	Phase 3 (Finalisation et reprise)
<p>Au début de chaque année civile, le comité de la rémunération examine le budget annuel et les objectifs opérationnels, stratégiques ainsi que les objectifs de développement durable, qui sont ultérieurement approuvés par le Conseil et, sur réception des recommandations du président et chef de la direction et du groupe des Ressources humaines, il lance un processus rigoureux d'examen des objectifs annuels, qui inclut des objectifs financiers et opérationnels ainsi que des priorités stratégiques et de développement durable.</p> <p>En ce qui concerne les régimes d'intéressement à court et à long terme, le comité de la rémunération examine et approuve les mesures de rendement, fixe des seuils, des cibles et des limites applicables et décide de la pondération de chacun des objectifs de rendement à l'échelle de l'entreprise et individuelle.</p> <p>Le comité de la rémunération approuve les ajustements de la rémunération pour l'année suivante en tenant compte des pratiques du groupe de référence, du rendement individuel et d'autres facteurs.</p>	<p>Une fois l'année terminée, le président et chef de la direction et le groupe des RH font des recommandations au comité de la rémunération sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés en fonction des critères et des cibles de rendement provenant du plan d'affaires.</p> <p>Le comité de la rémunération examine la performance financière, opérationnelle, stratégique et de développement durable depuis le début de l'exercice, évalue le rendement et les contributions du membre de la haute direction visé à la performance d'entreprise et examine les données du marché sur la rémunération concurrentielle qui lui ont été fournies par son consultant indépendant, compte tenu du rôle du membre de la haute direction visé et d'autres facteurs.</p>	<p>Le comité de la rémunération fait ensuite des recommandations au Conseil sur la rémunération des membres de la haute direction visés, en veillant à ce qu'elle soit alignée sur leurs objectifs individuels, sur nos principes généraux de rémunération de la haute direction et sur le rendement d'Air Canada.</p> <p>Tous les aspects de la rémunération du président et chef de la direction, et les décisions de rémunération qui en découlent, sont approuvés par le Conseil compte tenu des recommandations du comité de la rémunération.</p> <p>Simultanément, le comité de la rémunération mène à bien les analyses décrites à la phase 1 relativement à l'année suivante.</p>
<p>Consultant en rémunération indépendant</p> <p>Le comité de la rémunération étudie également les conseils et les recommandations obtenus auprès de son consultant indépendant en matière de rémunération sur divers sujets au cours de l'année et dans le cadre du processus d'examen annuel de la rémunération de la haute direction. Voir la rubrique Rôle du consultant en matière de rémunération ci-après pour de plus amples renseignements.</p>	<p>Mise à jour au cours de l'année</p> <p>Au cours de l'année, le comité de la rémunération reçoit des mises à jour sur le rendement d'Air Canada par rapport aux cibles établies.</p>	<p>Soutien de la direction</p> <p>Notre direction soutient le comité de la rémunération au moyen d'observations au sujet des éléments d'un programme de rémunération qui encouragent le rendement sans prise de risques excessifs, de la mise en œuvre et de la gestion de processus visant à administrer le programme et à mesurer le rendement individuel et le rendement de l'entreprise par rapport à des objectifs établis, d'une évaluation des résultats atteints par les membres de la direction et de recommandations sur certains niveaux de rémunération.</p>

En cours



Le comité de la rémunération veille à ce que les mesures de rendement soient conformes aux objectifs financiers, opérationnels et stratégiques fixés par le Conseil, que les objectifs sont suffisamment ambitieux pour offrir des mesures d'encouragement intéressantes et que les montants versés, si les cibles de rendement sont atteintes, seront conformes aux principes généraux d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction.

Risques, facteurs et gouvernance en matière de rémunération

Les politiques et les pratiques de rémunération sont conçues de façon à promouvoir le rendement financier année après année et la croissance stable de la valeur pour les actionnaires en limitant le potentiel de prise de trop grands risques qui ne visent qu'à provoquer une augmentation à court terme du cours des actions.

Le comité de la rémunération a utilisé l'analyse quantitative et les meilleures pratiques dans l'analyse de la rémunération de la haute direction, ainsi que la discrétion et le jugement pour identifier les risques découlant des politiques et pratiques de rémunération d'Air Canada. Le comité de la rémunération n'a constaté aucun risque découlant des politiques et pratiques de rémunération d'Air Canada qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur Air Canada.

Nous reconnaissons que seul un niveau de risque acceptable peut permettre d'obtenir de la croissance à long terme et de créer de la valeur. Nous veillons à ce que nos politiques et pratiques de rémunération récompensent la prise de décision et le rendement à court et à long terme des dirigeants, mais à ce qu'elles n'encouragent pas la prise de risques excessifs ni ne produisent des niveaux de rémunération exorbitants. Nous veillons également à ce que nos politiques et pratiques tiennent compte des meilleures pratiques liées aux tendances du marché et aux normes gouvernementales. Le tableau qui suit décrit les politiques et les facteurs d'atténuation des risques clés qui constituent notre approche de la conception et de la gestion saines de la rémunération à Air Canada.

Pratique observée

- ✓ Définir des mesures de rendement à court et à long terme
- ✓ Utiliser des mesures d'intéressement à long terme pour encourager la continuité de la gestion
- ✓ Lier une part importante de la rémunération de la haute direction à des mesures de rendement essentielles pour l'entreprise
- ✓ Mitigate undue risk by using a cap on maximum payouts for short-term plans and performing an annual internal risk assessment of compensation programs
- ✓ Atténuer les risques excessifs en plafonnant les paiements maximaux pour les régimes à court terme et en réalisant une évaluation interne annuelle des risques des programmes de rémunération
- ✓ Disposer de lignes directrices en matière d'actionariat qui renforcent l'harmonisation entre les actionnaires et nos membres de la haute direction visés
- ✓ Maintenir une politique de recouvrement
- ✓ Faire appel à un consultant indépendant en matière de rémunération qui relève directement du comité de la rémunération

Pratique évitée

- ✗ Prévoir un événement déclencheur de changement de contrôle pour les membres de la haute direction visés
- ✗ Prévoir des majorations aux fins de l'impôt en cas de changement de contrôle
- ✗ Autoriser les opérations de couverture, les ventes à découvert, les opérations sur options ou le gage d'actions
- ✗ Réviser le prix des options d'achat d'actions dévaluées
- ✗ Accorder des avantages excessifs

Rôle du consultant en matière de rémunération

Willis Towers Watson, le consultant indépendant en matière de rémunération du comité de la rémunération, a passé en revue les pratiques de rémunération de la haute direction par rapport à celles de notre groupe de référence. Air Canada a fait appel pour la première fois aux services de Willis Towers Watson en 1980. Le cabinet Willis Towers Watson participe aussi à la rédaction d'un rapport sur la rémunération de la haute direction et fournit à Air Canada des services consultatifs relatifs aux avantages sociaux. Les services consultatifs en rémunération de la haute direction fournis par Willis Towers Watson consistent à :

- examiner les pratiques de rémunération et la structure du programme de rémunération de la haute direction d'Air Canada;
- faire une mise à jour sur les tendances actuelles et émergentes dans la rémunération de la haute direction et les pratiques exemplaires de gouvernance;
- offrir une perspective sur la composition et les proportions appropriées de la rémunération totale, compte tenu des pratiques des concurrents et de la performance d'Air Canada;
- passer en revue les documents avant les réunions des comités et définir les questions dont le comité de la rémunération doit débattre dans son étude des modes de rémunération;
- offrir des conseils et des exemples de sociétés comparables en ce qui concerne les primes à court terme et la rémunération incitative à long terme.

Les recommandations du comité de la rémunération à l'intention du Conseil lui incombent entièrement et peuvent tenir compte de facteurs et de renseignements autres que les renseignements et conseils fournis par Willis Towers Watson.

Le tableau suivant présente le total des honoraires payés au nom du comité de la rémunération à Willis Towers Watson pour les services fournis :

Services fournis par Willis Towers Watson	2024	2023
Honoraires liés à la rémunération, notamment celle de la haute direction ¹⁾	48 749 \$	84 322 \$
Total des honoraires	48 749 \$	84 322 \$

¹⁾ Compte tenu des conseils liés à l'examen de la rémunération des administrateurs.

Politique de recouvrement

En 2011, le Conseil d'administration a adopté pour la première fois une politique de recouvrement applicable aux attributions faites en vertu des régimes d'intéressement annuel et à long terme d'Air Canada. La politique a été mise à jour et son champ d'application a été élargi en 2020. Selon cette politique, qui s'applique à tous les dirigeants, le Conseil peut exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération d'intéressement annuelle ou à long terme reçue par un dirigeant actuellement en poste ou par un ancien dirigeant dans l'un des cas suivants : une faute grave est commise, notamment une contravention aux lois et règlements, une fraude comptable ou le non-respect des politiques et procédures internes dont celles qui visent la gestion des risques; une erreur importante ou une inexactitude est décelée dans les résultats financiers dans le cas où l'actuel ou l'ancien dirigeant a commis une faute lourde ou délibérée ou une fraude qui a entraîné en totalité ou en partie l'obligation de retraitement, et la rémunération incitative qui aurait été attribuée si les résultats financiers avaient été correctement déclarés, aurait été inférieure à celle qu'il a réellement reçue.

Conformément à notre politique de recouvrement, un remboursement peut être exigé, peu importe si le congédiement du dirigeant est avec ou sans motif sérieux.

Planification de la relève des dirigeants

Le Conseil doit s'assurer qu'un plan de relève soit en place pour les membres de la haute direction d'Air Canada. Le Conseil examine et met à jour les plans de relève des dirigeants avec le président et chef de la direction au moins une fois par année, au besoin, pour faciliter les nominations de dirigeants. En particulier, le Conseil examine le plan de relève de chaque membre de la haute direction, détermine si une vacance éventuelle peut être aisément pourvue et quels candidats potentiels seraient capables de pourvoir une vacance dans l'immédiat et à long terme. Le Conseil examine également les lacunes à ces égards et reçoit de la direction un plan pour y remédier par la formation et le mentorat. Le Conseil tire parti de la planification de la relève comme outil pour favoriser une bonne représentation de l'équipe de haute direction et examine la manière dont le processus de planification de la relève des dirigeants peut être amélioré. Le Conseil accorde une grande importance à la relève de notre chef de la direction, sur le cheminement de chaque candidat à sa succession. En 2024, le comité de la rémunération et le Conseil se sont concentrés sur le cheminement des dirigeants et la planification de la relève, par le biais de perfectionnement éventuel, de mentorat externe et d'autres initiatives.

Le Conseil rencontre régulièrement l'équipe de haute direction, soit aux réunions où elle fait des présentations au Conseil, soit à l'occasion de réunions informelles au cours de l'année, ce qui permet aux administrateurs d'interagir avec les membres de l'équipe de haute direction qui seraient les mieux en mesure de devenir des leaders d'Air Canada dans l'avenir.

Le plan de relève des dirigeants d'Air Canada est intégré à son processus de planification global de la relève pour les principaux postes de haute direction afin de créer un vaste bassin de talents à tous les échelons de l'organisation. Le cas échéant, une recherche externe peut être lancée, y compris si aucun candidat à la relève n'est repéré au sein de l'entreprise.

Participation et mobilisation des actionnaires

Le Conseil d'administration s'est engagé à donner aux actionnaires des renseignements clairs, complets et transparents sur les programmes de rémunération de la haute direction d'Air Canada et à obtenir leurs commentaires à cet égard. Le président et les autres membres du Conseil rencontrent les actionnaires institutionnels chaque année pour assurer des échanges réguliers et constructifs sur l'alignement de la rémunération de la haute direction avec les intérêts des actionnaires. Le Conseil et le comité de la rémunération ont également utilisé le vote consultatif sur la rémunération lors de notre assemblée annuelle pour évaluer les réactions des actionnaires sur l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction et d'autres intérêts des actionnaires.

Nous analysons le vote consultatif sur la rémunération de l'an dernier et nos interactions avec les investisseurs et les actionnaires sur divers sujets aux rubriques [Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction](#).

Groupes de référence pour la rémunération d'Air Canada

Le programme de rémunération de la haute direction d'Air Canada est analysé par rapport à des données choisies provenant d'un groupe de sociétés de référence de taille et d'échelle appropriées, comparativement à Air Canada, qui sont dotées de postes de haute direction de portée et de complexité semblables et avec lesquelles Air Canada est en concurrence pour les dirigeants de talent sur le marché. Les données comparatives sur le marché représentent un des facteurs pris en compte par le comité de la rémunération dans les recommandations relatives à la rémunération de la haute direction. Dans le cadre de cette analyse, nous tenons également compte d'autres facteurs, notamment les compétences individuelles, l'expérience, la durée du mandat, le rendement, des considérations en matière de fidélisation, de planification de la relève et d'équité, ainsi que des renseignements supplémentaires sur le marché, y compris des renseignements tirés de notre expérience de recrutement pour des postes de haute direction.

Nous avons utilisé deux groupes de référence pour mieux refléter les différences entre les secteurs en termes d'activités, de talents et, dans certains cas, de modèles de rémunération : un groupe de référence pour la rémunération afin de comparer et d'évaluer la rémunération de la haute direction, et un groupe de référence pour le rendement pour évaluer de manière significative notre rendement total pour les actionnaires aux fins d'octrois d'UAR.

	Chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards de dollars	Actifs importants	Société faisant surtout affaire avec le grand public	Environnement hautement technologique
SOCIÉTÉS AÉRIENNES				
Alaska Airlines	✓	✓	✓	✓
American Airlines Group	✓	✓	✓	✓
Delta Air Lines	✓	✓	✓	✓
Southwest Airlines	✓	✓	✓	✓
United Airlines Holdings	✓	✓	✓	✓
SECTEUR DU TRANSPORT				
Bombardier Inc.	✓	✓	-	✓
CAE	-	✓	-	✓
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	✓	✓	-	-
Chemin de fer Canadien Pacifique	✓	✓	-	-
Kansas City	✓	✓	✓	✓
TFI International	✓	✓	✓	✓
ÉNERGIE				
Enbridge	✓	✓	-	-
Ovintiv	✓	✓	-	-
Corporation TC Énergie	✓	✓	-	✓

Groupe de référence pour la rémunération

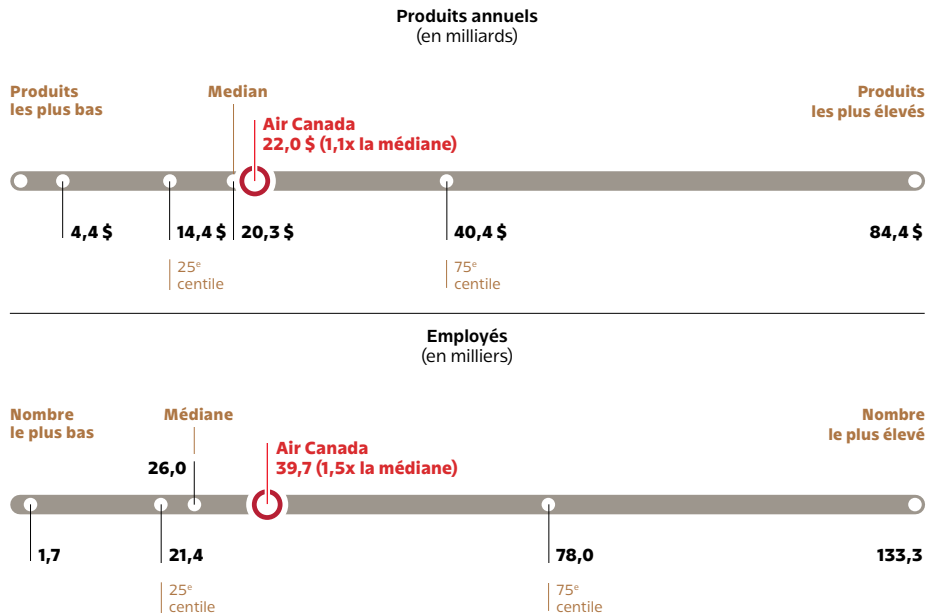
Pour l'année 2024, le groupe de référence pour la rémunération était composé de 24 sociétés. Ces sociétés sont sélectionnées et validées annuellement par le comité de la rémunération parmi des transporteurs aériens canadiens et américains importants et des sociétés canadiennes qui répondent à la totalité ou à une partie des critères suivants : ils exercent leurs activités dans le secteur du transport ou de l'aviation, ils ont un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 milliards de dollars, ils ont beaucoup d'actifs, ils font surtout affaire avec le grand public et ils exercent leurs activités dans un environnement hautement technologique.

Air Canada a suivi le groupe de référence pour la rémunération en 2024 afin de comparer ses régimes et politiques de rémunération contre ceux des sociétés membres du groupe. Le consultant indépendant en matière de rémunération d'Air Canada, le cabinet Willis Towers Watson, effectue une analyse annuelle des possibilités de rémunération des membres de la haute direction visés par rapport aux pratiques courantes du marché, en se fondant sur notre groupe de référence et sur les informations tirées des sondages publiés sur les pratiques de rémunération de la haute direction.

Le tableau qui suit présente les sociétés qui composaient le groupe de référence pour la rémunération de 2024, qui était inchangé par rapport à 2023.

	Chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards de dollars	Actifs importants	Société faisant surtout affaire avec le grand public	Environnement hautement technologique
INSTITUTIONS FINANCIÈRES				
Banque de Montréal	✓	-	✓	✓
Banque Royale du Canada	✓	-	✓	✓
Financière Sun Life	✓	-	✓	✓
La Banque Toronto-Dominion	✓	-	✓	✓
TÉLÉCOMMUNICATIONS				
BCE	✓	✓	✓	✓
Rogers Communications	✓	✓	✓	✓
Telus Corporation	✓	✓	✓	✓
AUTRES				
Canadian Tire	✓	✓	✓	-
Celestica	✓	✓	✓	✓
Nutrien	✓	✓	-	-
Atkins Réalis	✓	✓	-	✓

Les graphiques qui suivent illustrent la position d'Air Canada au sein du groupe de référence pour la rémunération selon les deux critères de sélection.



Données en date du 10 février 2025. Les produits sont ceux de la dernière période de 12 mois la plus rapprochée du 31 décembre 2024. Les données sont indiquées en dollars canadiens, convertis du dollar américain, le cas échéant, selon le taux de change moyen de la Banque du Canada en 2024, soit 1,3698 \$ CA.

Groupe de référence pour le rendement

Même si le groupe de référence utilisé pour comparer la rémunération de la haute direction inclut des sociétés qui ressemblent à Air Canada en ce qui concerne la taille et l'échelle parmi les mesures sélectionnées, il comprend aussi des sociétés issues de secteurs différents qui ont des cycles économiques, des moteurs de croissance et des marchés géographiques différents ainsi qu'une exposition différente aux influences du marché macroéconomique et d'autres facteurs, ce qui rend le rendement du cours de leur action moins pertinent aux fins de comparaison. Par conséquent, nous avons utilisé un groupe de référence pour le rendement pour évaluer de manière significative notre rendement total pour les actionnaires aux fins d'octrois d'UAR.

Le groupe de référence pour le rendement se compose de six grands transporteurs aériens internationaux, soit Delta Air Lines, American Airlines, United Airlines, IAG-International Airlines Group, Lufthansa et le groupe Air France-KLM. Selon le comité de la rémunération, ces six sociétés sont davantage comparables que d'autres au chapitre du secteur, de l'exploitation et de la complexité et, comme Air Canada, elles sont généralement soumises à des pressions du secteur et à des facteurs macroéconomiques et à d'autres facteurs semblables.

Le tableau qui suit indique le classement d'Air Canada par rapport à celui du groupe de référence en ce qui concerne le RTA pour les périodes d'un an, de trois ans et de cinq ans closes en 2024.

RTA 2024	Air Canada		Groupe de référence pour le rendement ¹⁾
	Rendement	Rang	Rendement médian
Rendement total pour les actionnaires sur un an (de janvier 2024 à décembre 2024)	19,1 %	5 sur 7	39,4 %
Rendement total pour les actionnaires sur trois ans (de janvier 2022 à décembre 2024)	5,3 %	4 sur 7	30,8 %
Rendement total pour les actionnaires sur cinq ans (de janvier 2020 à décembre 2024) ²⁾	(54,1) %	6 sur 7	(32,6) %

1) Delta Air Lines, American Airlines, United Airlines, IAG-International Airlines Group, Lufthansa et Groupe Air France-KLM.

2) Le cours des actions à droit de vote d'Air Canada a atteint un sommet historique le 1^{er} janvier 2020, peu avant le début de la pandémie, ayant augmenté de plus de 85 % en 2019 seulement.

Soutenir notre principe de rémunération liée au rendement

Il n'existe pas de façon définitive de mesurer le lien entre la paie et le rendement, et aucun indicateur unique ne peut démontrer à lui seul ce lien dans sa pleine mesure. Lorsqu'il évalue le rendement, le comité de la rémunération tient compte des résultats en matière de rendement dans le contexte d'autres facteurs qualitatifs qui ne figurent pas dans les mesures financières officielles, notamment les indicateurs de rendement clés, le contexte commercial et opérationnel ainsi que les conditions du marché et du secteur dans lesquels le rendement a été atteint. Le comité de la rémunération évalue le rendement au moyen d'objectifs financiers et non financiers visant à mesurer le leadership et le rendement d'ensemble du chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés de manière exhaustive et équilibrée. Le Conseil estime qu'il est important d'exercer un jugement éclairé au moment d'établir la rémunération définitive afin de s'assurer que les attributions représentent adéquatement nos principes de rémunération. Par conséquent, nous pouvons établir des cibles de rémunération au-dessus ou en dessous de la médiane en fonction de divers facteurs, notamment la stabilité du rendement au fil du temps, la préparation à assumer des responsabilités accrues, l'ensemble de compétences, l'expérience liée aux homologues sur le marché externe et l'équité interne.

Au cours des dernières années, l'équipe de haute direction a pris plusieurs mesures proactives et stratégiques dans l'intérêt à long terme d'Air Canada, ce qui a assuré un équilibre entre les considérations à court terme et les objectifs et les priorités à long terme. Air Canada a terminé l'année 2024 en s'appuyant davantage sur ses progrès financiers et opérationnels, et en se positionnant pour établir son ambitieux plan à long terme.

Le comité de la rémunération a déterminé que notre équipe de haute direction a respecté ses priorités clés, entraînant de solides résultats liés aux mesures financières et opérationnelles. Ces efforts se sont fait ressentir sur la performance financière et opérationnelle solide d'Air Canada en 2024.

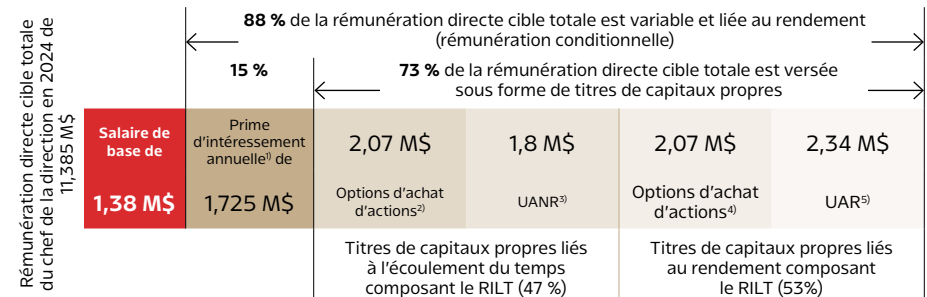
La composition de la rémunération que nous offrons aux membres de la haute direction visés comprend des éléments annuels et à long terme de rémunération conditionnelle visant à soutenir notre principe de rémunération liée au rendement. En 2024, une pondération importante était toujours attribuée dans la rémunération totale à la rémunération incitative et axée sur le rendement, qui est conditionnelle, afin d'assurer l'harmonisation étroite des intérêts financiers des dirigeants d'Air Canada avec ceux des actionnaires. Cette structure de rémunération incitative est conforme aux meilleures pratiques du secteur et vise à inciter les dirigeants à atteindre et à surpasser les objectifs de rendement clés liés à l'exécution rigoureuse du plan d'affaires d'Air Canada à court terme, ce qui entraîne des résultats positifs et une création de valeur durable pour nos actionnaires à long terme.

Composition de la rémunération conditionnelle

La majeure partie de la rémunération directe cible totale de nos membres de la haute direction visés — 88 % pour notre président et chef de la direction, et en moyenne 77 % pour nos autres membres de la haute direction visés — est conditionnelle à la réalisation d'objectifs de rendement précis ou est directement liée au cours de nos actions.

Éléments de la rémunération directe cible totale de notre président et chef de la direction

La rémunération directe cible totale de M. Rousseau pour 2024 tient compte de la portée et de la complexité de son rôle de président et chef de la direction. Comme l'indique le graphique ci-dessous, la rémunération directe cible totale de M. Rousseau (salaire de base et intéressements à court terme et à long terme cibles) est de 11,385 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont une tranche de plus de 10 millions de dollars était conditionnelle et tributaire du rendement d'Air Canada (soit 88 % de la rémunération directe cible totale) et dont seulement les 12 % restants constituent le salaire de base. Le volet de la rémunération qui est conditionnelle se compose d'attributions cibles aux termes du régime d'intéressement annuel (« RIA »), ainsi que d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions liées au rendement ou conditionnelles à l'écoulement du temps.



1) Prime d'intéressement annuelle liée au rendement fondée sur des éléments financiers et non financiers.

2) Acquisition proportionnelle des droits sur 4 ans (durée de 10 ans).

3) Acquisition en bloc des droits sur 3 ans.

4) Acquisition en bloc des droits sur 4 ans en fonction de la marge d'exploitation annuelle moyenne sur 4 ans (durée de 10 ans).

5) Acquisition en bloc des droits sur 3 ans en fonction du rendement du BAIIA ajusté annuel sur 3 ans et d'un RTA cumulatif sur 3 ans comparé à notre groupe de référence pour le rendement et à l'indice composé S&P/TSX.

Une grande partie de la rémunération directe cible des membres de la haute direction visés autres que le chef de la direction dépend également de la bonne performance d'Air Canada. Nos principes de rémunération de la haute direction sont fondés sur le paiement d'une rémunération en fonction de résultats qui sont liés à la performance à court et à long terme. Voir [Éléments du programme de rémunération de la haute direction](#) pour obtenir une explication détaillée sur notre mode de rémunération des membres de la haute direction visés.

Éléments du programme de rémunération de la haute direction

Le tableau suivant présente les principaux éléments du programme de rémunération de la haute direction d'Air Canada et la façon dont chacun est lié aux objectifs des principes de rémunération de la haute direction.

	Objectif	Type	Horizon	Principales caractéristiques
Salaires de base	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et fidéliser des dirigeants sur un marché concurrentiel 	Espèces	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Reflète les habiletés, les compétences et l'expérience individuelles Influence les primes d'intéressement à court terme et à long terme, les prestations de retraite et les avantages
Intéressement à court terme				
<i>Régime d'intéressement annuel</i>	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser les performances qui contribuent à la rentabilité, au rendement et à la croissance annuels 	Espèces	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Lie les primes liées au rendement à la performance de l'entreprise et du service, ainsi qu'au rendement individuel Reflète la réalisation annuelle des résultats financiers d'Air Canada par rapport à des objectifs préétablis
Intéressement à long terme				
<i>Options d'achat d'actions et unités d'actions</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre l'accent sur les résultats commerciaux à long terme Harmoniser les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires Favorise la fidélisation des dirigeants 	Capitaux propres	Options : 4 ans (acquisition en bloc et acquisition proportionnelle des droits aux options) Unités : 3 ans (acquisition en bloc des droits aux unités)	<ul style="list-style-type: none"> Augmente la propriété dans Air Canada au moyen d'une rémunération qui est conditionnelle Offre une combinaison d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions liées au rendement et à l'écoulement du temps Aligne les intérêts des dirigeants sur la croissance future du rendement des actions Récompense les résultats financiers à long terme qui favorisent la création de valeur pour les actionnaires Génère une rémunération liée aux résultats de l'entreprise et à la création de valeur à long terme
<i>Régime d'unités d'actions différées</i>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un instrument pour la rémunération différée 	Capitaux propres	Retraite, cessation d'emploi ou décès	<ul style="list-style-type: none"> Permet aux participants admissibles de recevoir volontairement la totalité ou une partie de leur prime liée au régime d'intéressement annuel en UAD Conserve le même calendrier d'acquisition des droits que les UAR et les UANR Les UAD sont rachetées en espèces après la retraite, la cessation d'emploi ou le décès
<i>Régime de retraite</i>	<ul style="list-style-type: none"> Fidéliser les dirigeants en leur offrant un instrument pour le revenu de retraite 	Avantage	Retraite	<ul style="list-style-type: none"> Prévoit une rente viagère fondée sur des mécanismes à prestations ou à cotisations déterminées et sur des facteurs applicables comme les cotisations, les années de service et le salaire de base annualisé
Autres avantages et privilèges	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une variété d'avantages et de privilèges qui répondent aux besoins personnels 	Avantage et privilège	1 an	<ul style="list-style-type: none"> Offre un programme complet d'avantages comprenant à la fois des prestations de soins de santé et de protection financière Programme d'avantages flexibles qui comprend des facilités de transport, la carte du Club Feuille d'érable, une aide pour la location de voiture et des conseils de santé

Analyse de la rémunération de 2024

En 2024, le principal objectif du Conseil et du comité de la rémunération est resté inchangé par rapport à 2023 et consistait à veiller à ce que les politiques et les programmes de rémunération de la haute direction d'Air Canada demeurent concurrentiels, correspondent à notre taille, à notre complexité et aux rôles de nos membres de la haute direction visés, et à ce que notre plan stratégique soit exécuté de façon rigoureuse. Le Conseil estime qu'une partie essentielle de son rôle consiste à veiller à ce qu'une équipe de direction hautement qualifiée et aguerrie soit recrutée, encouragée et fidélisée. Le comité de la rémunération et le Conseil ont cherché à offrir aux membres de la haute direction visés une rémunération totale cible éventuelle dont le niveau est concurrentiel par rapport au marché et qui vise généralement la médiane du groupe de référence pour des postes semblables, en fonction de tous les facteurs pertinents, tout en continuant d'accorder une pondération importante à la rémunération incitative et axée sur le rendement, qui est conditionnelle. Cette approche de la rémunération est alignée sur les niveaux et les pratiques exemplaires du marché et assure une harmonisation étroite entre les intérêts financiers des dirigeants d'Air Canada et ceux de ses actionnaires.

Décisions concernant le salaire de base en 2024

Le salaire de base reflète le niveau de responsabilité, de compétence et d'expérience de chacun des dirigeants en fonction de leur rôle et du marché. Bien qu'Air Canada n'ajuste pas automatiquement les salaires des dirigeants chaque année, elle examine la rémunération totale et harmonise généralement leur rémunération globale conformément aux principes de rémunération décrits précédemment.

En 2024, notre Conseil a fixé les salaires de base pour les membres de la haute direction visés vers la médiane du groupe de référence.

Membre de la haute direction visé	Salaire de 2023	Salaire de 2024
Michael Rousseau	1 300 000 \$	1 380 000 \$
John Di Bert ¹⁾	650 000 \$	710 000 \$
Craig Landry	600 000 \$	685 000 \$
Arielle Meloul-Wechsler	525 000 \$	650 000 \$
Marc Barbeau	480 000 \$	590 000 \$

1) Correspond à son salaire annuel en 2023. M. Di Bert a été embauché le 1^{er} mai 2023.

Intéressement à court terme | régime d'intéressement annuel

Le RIA d'Air Canada est conçu pour récompenser les membres de la haute direction visés, ainsi que tous les employés admissibles, d'avoir contribué à la rentabilité et à la croissance de l'entreprise. La prime cible du RIA pour chaque membre de la haute direction visé est établie selon un niveau concurrentiel par rapport au marché et le versement réel est fondé sur les réalisations annuelles, comme le démontrent le rendement financier de l'entreprise et le rendement individuel par rapport aux objectifs alignés sur les quatre principales priorités d'Air Canada : atteindre de nouveaux horizons, financer nos activités futures, rehausser l'expérience client et s'entraider.

Le rendement de chaque membre de la haute direction visé est évalué par rapport à ses objectifs annuels et une note de rendement lui est attribuée en fonction du rendement financier et non financier de l'entreprise d'Air Canada et de ses objectifs individuels, selon le cas.

RIA de 2024

Membre de la haute direction visé	Possibilité de prime cible aux termes du RIA en tant que % du salaire de base	Possibilité d'attribution cible
Michael Rousseau	125 %	1 725 000 \$
John Di Bert	85 %	603 500 \$
Craig Landry	85 %	582 250 \$
Arielle Meloul-Wechsler	75 %	487 500 \$
Marc Barbeau	75 %	442 500 \$

La note de rendement détermine le versement réel, comme le démontre le calcul au titre du RIA suivant :

		Pondération des objectifs annuels pour les membres de la haute direction visés (comportent des composantes financières et non financières pour chaque membre de la haute direction visé pondérées comme suit)									
Salaire de base	X	Possibilité de prime cible du RIA	X	Président et chef de la direction	Composante financière ¹⁾	Composante non financière ²⁾	Objectifs individuels	X	Note de rendement pour chaque objectif (jusqu'à 200 %)	=	Prime annuelle
				Tous les autres membres de la haute direction visés	50 %	50 %	10 %				
					50 %	50 %					
					50 %	40 %	10 %				

1) La composante financière est généralement composée du bénéfice net ajusté et est complétée par les principales réalisations du chef de la direction décrites ci-après à la rubrique [Principales réalisations en 2024 pour la prime d'intéressement à court terme annuelle \(chef de la direction et autres membres de la haute direction visés\)](#). Aux fins des attributions au titre du RIA, le bénéfice net ajusté doit être atteint et se compose du bénéfice net consolidé d'Air Canada pour l'exercice, à l'exclusion de l'incidence après impôts de la dépréciation d'actifs, du profit ou de la perte de change, des intérêts nets au titre des avantages du personnel, du profit ou de la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, du profit ou de la perte à la cession-bail d'actifs, du profit ou de la perte aux règlements et modifications de dettes et du profit ou de la perte à la cession d'actifs et de certaines dépenses que le Conseil d'administration peut approuver en cas de circonstances atténuantes, calculé avant déduction des frais liés au RIA, et après ajustement pour tenir compte du moment de la comptabilisation de l'impôt au cours de l'exercice qui n'avait pas rapport au rendement. Le comité de la rémunération juge que les mesures de rentabilité ajustées étaient des mesures appropriées aux fins du RIA compte tenu des pressions touchant le secteur et des facteurs macroéconomiques et autres auxquels sont confrontées les sociétés aériennes à l'heure actuelle, et il a choisi le bénéfice net ajusté en 2024 parce qu'il mesure la capacité d'Air Canada de croître de manière rentable et de gérer les coûts.

2) Les composantes non financières sont fondées sur les résultats et sur les objectifs liés aux initiatives stratégiques et aux priorités de développement durable, comme il est décrit plus amplement ci-après.

Objectifs et résultats du régime d'intéressement annuel

Le tableau qui suit présente, pour notre président et chef de la direction, les objectifs au titre du RIA de 2024 d'Air Canada, de même que la pondération et la note finale, tels qu'ils ont été recommandés par le comité de la rémunération et approuvés par le Conseil, après avoir évalué les résultats financiers d'Air Canada pour 2024 et le niveau d'atteinte des objectifs d'entreprise applicables.

Tranche de la prime	Objectif du RIA	Cible et objectif de rendement de 2024	Résultats de 2024	Pondération	Note de rendement
Composante financière - 50 % ¹⁾	Bénéfice net ajusté ¹⁾	1,333 G\$	1,335 G\$	50 %	43 % ³⁾
Composantes non financières - 50 % ²⁾	Initiatives stratégiques	Les objectifs comprenaient la croissance d'Aéroplan, la réalisation de projets technologiques clés, la mise en œuvre d'initiatives relatives au parc aérien et d'autres initiatives liées au marché, le renforcement de l'orientation client, la recherche d'occasions de réduction des coûts, le développement des talents et du leadership, ainsi que la culture d'entreprise et le degré de satisfaction des employés	Objectifs atteints dans l'ensemble	30 %	45 %
	Initiatives de développement durable	Les objectifs comprenaient notamment de faire progresser nos initiatives relatives aux émissions, d'accroître la représentation des femmes aux postes de haut niveau et des minorités visibles en général, d'améliorer le bien-être des employés, de réaliser des audits de sécurité favorables et réduire le nombre d'incidents, et d'améliorer nos politiques et formations en matière de langues	Objectifs atteints dans l'ensemble	20 %	27 %
Taux combiné total				100 %	115 %⁴⁾

1) La composante financière du RIA d'Air Canada est composée du bénéfice net ajusté et est complétée par les [résultats financiers et opérationnels](#) décrits ci-après à la rubrique [Principales réalisations en 2024 pour la prime d'intéressement à court terme annuelle \(chef de la direction et autres membres de la haute direction visés\)](#). Voir également [RIA de 2024](#).

2) Les composantes non financières sont fondées sur la [Performance à l'égard des paramètres non financiers](#) présentée ci-après à la rubrique [Principales réalisations en 2024 pour la prime d'intéressement à court terme annuelle](#) (chef de la direction et autres membres de la haute direction visés). Le comité de la rémunération a approuvé des notes de 45 % et de 27 % respectivement pour les composantes non financières pour tenir compte du fait que les objectifs du RIA ont tous été atteints ou dépassés.

3) Les pondérations de rendement finales pour la composante financière sont calculées selon le mode linéaire en fonction des points de référence suivants : a) plus de 15 % sous la cible, 0 %; b) au plus 7,5 % sous la cible, 50 %; c) à égalité avec la cible, 100 %; d) au moins 7,5 % au-dessus de la cible, 150 %; et e) au moins 15 % au-dessus de la cible, 200 %. Bien que la composante du bénéfice net ajusté ait été dépassée et que le BAIIIDA ajusté soit conforme aux prévisions publiées pour l'année, le comité de la rémunération a attribué une note finale de 43 % (sur 50 %) à la composante financière du RIA pour le président et chef de la direction afin de refléter l'écart du BAIIIDA ajusté par rapport à l'objectif initial de 3,75 milliards de dollars.

4) Le chef de la direction est appuyé par les autres membres de la haute direction visés dans l'atteinte de ses objectifs au titre du RIA. Le comité de la rémunération a également examiné le niveau d'atteinte des objectifs d'entreprise et individuels applicables et la façon dont chaque membre de la haute direction visé a contribué à l'avancement et à la mise en œuvre du plan d'affaires de 2024 d'Air Canada. Par conséquent, chacun d'eux s'est vu attribuer une note finale correspondante de 43 % pour la composante financière (sur 50 %) et de 58 % pour la composante non financière (sur 40 %), ainsi qu'une note de 14 % pour ses objectifs individuels (sur 10 %), de sorte que la note finale applicable à ses attributions au titre du RIA correspond également à 115 %.

Le comité de la rémunération a recommandé, et le Conseil a approuvé, les attributions au titre du RIA pour chaque membre de la haute direction visé figurant au [Tableau sommaire de la rémunération](#).

Principales réalisations en 2024 pour la prime d'intéressement à court terme annuelle (chef de la direction et autres membres de la haute direction visés)

Nos membres de la haute direction visés travaillent ensemble pour atteindre les objectifs de rendement établis à l'échelon du président et chef de la direction puis transmis aux échelons inférieurs selon leurs rôles et responsabilités respectifs.

Le comité de la rémunération a déterminé que la contribution et le rendement de nos membres de la haute direction visés étaient importants en 2024, et que ces derniers ont collaboré avec M. Rousseau pour renforcer l'ensemble des résultats financiers et opérationnels d'Air Canada.

Performance financière et opérationnelle

Air Canada a terminé l'exercice avec de solides résultats financiers et des améliorations opérationnelles marquées, reflétant les mesures de rendement suivantes :

- des produits d'exploitation records de 22,255 milliards de dollars ont été enregistrés en 2024, soit une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent;
- le bénéfice net ajusté a été de 1,335 G\$ comparativement à une cible de 1,333 G\$;
- le bénéfice ajusté avant impôts a été de 1,397 G\$;
- le bénéfice avant impôts a été de 515 M\$;
- le BAIIA ajusté (bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements) a été de 3,586 G\$;
- le bénéfice d'exploitation a été de 1,263 G\$;
- les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 3,930 G\$;
- le trafic et la capacité exploitée totale offerte aux passagers ont respectivement augmenté de 3,3 % et de 5,4 % par rapport à 2023, la capacité de 2024 s'étant chiffrée à près de 92,5 % de celle de 2019 (la dernière année d'exploitation complète avant la pandémie);
- le niveau d'endettement a été de 1,4 au 31 décembre 2024, comparativement à 1,1 au 31 décembre 2023.

Performance à l'égard des paramètres non financiers

Depuis sa nomination en tant que président et chef de la direction en 2021, M. Rousseau a joué un rôle de premier plan aux commandes d'Air Canada pour mener sa reprise et pour l'aider à s'élever davantage grâce à l'innovation, aux progrès technologiques et à une culture axée sur la clientèle. M. Rousseau a aussi continué à diriger activement la réalisation de nos programmes et efforts en matière de développement durable tout au long de l'année, notamment dans les domaines de la sécurité, des initiatives de réduction des émissions, des langues officielles, du bien-être des employés, ainsi que de la représentation et de l'inclusion.

En 2024, nous avons ciblé six critères stratégiques et cinq critères de développement durable qui ont déterminé la rémunération de la haute direction. Dans l'ensemble, nous avons réalisé des progrès considérables et nos attentes ont été surpassées relativement à la plupart de ces critères. Les faits saillants liés aux initiatives stratégiques d'Air Canada et aux progrès réalisés en matière de développement durable sont décrits dans l'analyse de la rémunération qui suit.

Initiatives stratégiques		Priorités en matière de développement durable	
Domaine	Faits saillants	Domaine	Faits saillants
Aéroplan	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de membres et le nombre moyen de cartes de crédit actives Lancer un nouveau partenariat important 	Initiatives liées aux émissions et autres	<ul style="list-style-type: none"> Travailler à accroître la disponibilité des CAD au Canada (et explorer les solutions de rechange atténuantes) Approvisionnement en CAD, à un rythme permettant l'atteinte de notre cible de 1 % d'utilisation de carburant aviation estimative pour 2025 Faire progresser la stratégie liée aux crédits de compensation carbone Positionner Air Canada comme chef de file en ce qui a trait au transport intermodal
Plan technologique	<ul style="list-style-type: none"> Mette en œuvre les projets et priorités clés Tirer parti de l'innovation 	Représentation des employés	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la représentation des femmes aux échelons supérieurs et des minorités visibles au-dessus des niveaux de 2023 Accroître les initiatives de représentation des employés et leur visibilité et faire progresser nos priorités fondamentales en matière de SRRM (sensibilisation communautaire, responsabilité, représentation, et mobilisation et appartenance au lieu de travail)
Parc aérien et autres initiatives	<ul style="list-style-type: none"> Faire progresser les décisions relatives au parc aérien et accroître la marge de manœuvre Développer la croissance et les occasions offertes sur le marché 	Bien-être des employés	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les critères d'Excellence Canada pour la certification de niveau Or Accroître le nombre d'employés certifiés en santé mentale (PSSM/MH360) à 900 et les Ambassadeurs du programme appelé Les clés de votre plein potentiel (UBY) à 200 Accroître le nombre de champions de la santé mentale UBY à 25 personnes
Ponctualité, taux de recommandation net et orientation client	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le taux de recommandation net et la ponctualité Avancer le Plan d'accessibilité 	Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Recevoir des résultats positifs de l'audit Réduire les dommages aux appareils et les blessures physiques
Programme de réduction des coûts	<ul style="list-style-type: none"> Cerner les économies annuelles récurrentes Atteindre les objectifs de CESMO ajustées et de capacité en SMO 	Langues officielles	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'alignement sur les priorités en matière de langues officielles Poursuivre les engagements du chef de la direction, notamment par la promotion Poursuivre le processus et élaborer le programme de francisation approuvé par l'Office québécois de la langue française Améliorer la formation
Talent, leadership et culture	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan de développement Compléter et déployer les modules de développement du leadership Atteindre l'objectif visant la note de satisfaction des employés 		

Sous la gouverne de M. Rousseau, nos membres de la haute direction visés ont fait progresser de façon importante et mis en œuvre nos initiatives stratégiques et nos initiatives en matière de développement durable de 2024, dont un aperçu figure ci-dessus.

Nous avons également décidé d'appliquer notre approche consistant à lier les critères de développement durable à la rémunération à d'autres membres de la direction qui sont responsables du rendement de leur département respectif. Ainsi, une partie de la rémunération incitative d'environ 370 cadres de haut niveau dépendait de la manière dont ils ont atteint les objectifs de développement durable que nous avons pris en compte dans leurs objectifs personnels de développement en matière de représentation, de planification de la relève, de mentorat ainsi que de mobilisation et de satisfaction des employés sur le lieu de travail.

Régime d'intéressement à long terme

Le régime d'intéressement à long terme (RILT) d'Air Canada est conçu pour attirer, fidéliser et encourager les personnes clés qui jouent un rôle dans la réussite à venir et à long terme d'Air Canada, y compris nos membres de la haute direction visés, afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires et de récompenser le rendement et la création de valeur à long terme. Conformément à ses modalités, les membres de la direction d'Air Canada peuvent recevoir des attributions annuelles au titre du RILT. Le Conseil et le comité de la rémunération peuvent se composer de cadres supérieurs et autres employés de niveau « A » et de niveau « B » d'Air Canada ou de ses filiales, au gré du Conseil ou du comité de la rémunération, qui occupent des postes clés. Les cadres supérieurs de niveau « A » et de niveau « B » exercent généralement une influence déterminante sur les diverses fonctions d'entreprise et sont responsables de l'exécution de plans à long ou à moyen terme conformes à nos objectifs d'entreprise.

RILT | Composantes des primes

Les membres de la haute direction visés se voient attribuer une combinaison d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions, en fonction des possibilités d'attribution cible.

Le comité de la rémunération décide des employés qui sont admissibles à recevoir des options d'achat d'actions ou des unités d'actions ainsi que de l'ampleur des attributions d'options d'achat d'actions ou d'unités d'actions, en tenant compte de la valeur de la contribution présente et éventuelle de chaque employé admissible au succès d'Air Canada et des attributions passées consenties à l'employé en question.

Le tableau ci-après présente chaque élément d'une prime annuelle, ainsi que son lien avec les exigences de rendement et les paiements potentiels à l'acquisition des droits. La majorité de chaque prime d'intéressement à long terme est sous forme d'actions liées au rendement, où la création de valeur dépend de la réalisation des paramètres fixés pour la période de rendement et de l'augmentation du cours de l'action, ce qui profite à tous les actionnaires.

	Acquisition des droits liée à l'écoulement du temps (47 %)		Acquisition des droits liée au rendement (53 %)	
	Options d'achat d'actions	UANR	Options d'achat d'actions	UAR
	25 %	22 %	25 %	28 %
Acquisition des droits	Proportionnellement chaque année sur quatre ans	Troisième anniversaire de l'attribution	Quatrième anniversaire de l'attribution	Troisième anniversaire de l'attribution
Mesure de rendement	Écoulement du temps	Écoulement du temps	Marge d'exploitation annuelle cible sur quatre ans	Rendement sur 3 ans du BAIIDA ajusté annuel cumulatif et du RTA comparé à notre groupe de référence pour le rendement et à l'indice composé S&P/TSX
Base du paiement à l'acquisition des droits	Cours de l'action	Cours de l'action	Rendement atteint (voir le Tableau A ci-après)	Rendement atteint (voir le Tableau B ci-après)

RILT | Composantes des options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions représentent 50 % de la combinaison de la valeur attribuée annuellement au titre du RILT.

Le RILT prévoit l'acquisition des droits aux options d'achat d'actions d'Air Canada attribuées dans le cadre du RILT comme suit :

- **la moitié sont des options d'achat d'actions conditionnelles à l'écoulement du temps** et les droits à celles-ci sont acquis en quatre versements égaux de 12,5 %, à chaque date anniversaire de l'attribution;
- **la moitié sont des options d'achat d'actions liées au rendement** et les droits à celles-ci sont acquis à la fin d'une période de quatre ans; ces options peuvent être exercées si la cible de la marge d'exploitation annuelle moyenne sur quatre ans fixée au moment de l'attribution est atteinte, comme indiqué dans le Tableau A ci-dessous :

Tableau A | Paiement potentiel des options d'achat d'actions liées au rendement (25 %)

Points de référence cibles de la marge d'exploitation annuelle moyenne d'actions sur 4 ans	Options d'achat d'actions dont les droits sont acquis
100 %	100 %
95 %	66 %
90 %	33 %
85 % ou moins	0 %

Les droits aux options d'achat d'actions liées au rendement sont acquis selon le mode linéaire en fonction des points de référence ci-dessus. Par exemple, si la marge d'exploitation moyenne pendant la période de quatre ans égale 92,5 % de la marge d'exploitation cible moyenne (soit le point milieu entre 90 % et 95 %), alors le droit d'exercer 50 % (soit le point milieu entre 33 % et 66 %) des options d'achat d'actions liées au rendement sera acquis. Les options d'achat d'actions liées au rendement restantes sont caduques.

Une fois acquis les droits de les exercer, les options d'achat d'actions donnent au membre de la haute direction visé le droit d'acheter des actions d'Air Canada à un prix d'exercice fondé sur le cours de l'action d'Air Canada au moment de l'attribution des options, soit le « cours moyen pondéré en fonction du volume » des actions à la Bourse de Toronto (TSX) pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de leur attribution (calculé en divisant la valeur totale par le volume total des actions négociées pendant cette période). Les options d'achat d'actions ont une durée maximale de 10 ans. Toutefois, une option qui expire pendant une période pendant laquelle les règlements d'Air Canada interdisent au dirigeant de négocier les actions d'Air Canada ou dans les neuf jours ouvrables qui suivent la fin d'une telle période d'interdiction, est automatiquement prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la fin de la période d'interdiction.

RILT | Composantes des unités d'actions

Les unités d'actions représentent les 50 % restants de la valeur combinée attribuée annuellement au titre du RILT.

Les unités d'action en circulation consistent en une combinaison d'unités d'actions de négociation restreinte (UANR) dont les droits sont acquis au troisième anniversaire de leur attribution et d'unités d'actions liées au rendement (UAR) dont les droits sont acquis au troisième anniversaire de l'attribution, si les cibles de rendement sur trois ans sont atteintes. Nous utilisons les mesures de rendement relatif pour l'acquisition d'UAR qui sont propres à harmoniser les intérêts des membres de la haute direction visés avec ceux de nos actionnaires, à l'instar de la majorité des sociétés de notre groupe de référence.

Le tableau ci-dessous indique les possibilités d'acquisition des droits pour chaque élément d'une attribution d'UAR ainsi que les points de référence connexes. Les UAR sont réparties en trois tranches et les droits sont acquis au troisième anniversaire de leur attribution, en fonction des mesures de rendement indiquées ci-dessous, selon la méthode linéaire entre les points de référence de rendement indiqués :

Tableau B | Paiement potentiel des UAR (28 %)

Tranche de 75 %		Tranche de 12,5 %		Tranche de 12,5 %	
BAIIDA ajusté annuel cumulatif sur 3 ans comparé à la cible à l'attribution Possibilités d'acquisition des droits (%)	100 % 100 % 95 % 66 % 90 % 33 % 85 % ou moins 0 %	RTA cumulatif sur 3 ans comparé au groupe de référence pour le rendement ¹⁾ Possibilités d'acquisition des droits (%)	1 ^{er} rang 200 % 2 ^e rang 167 % 3 ^e rang 133 % 4 ^e rang 100 % 5 ^e rang 67 % 6 ^e rang 33 % 7 ^e rang 0 %	RTA cumulatif sur 3 ans comparé à l'indice composé S&P/TSX Possibilités d'acquisition des droits (%)	75 ^e centile et plus 200 % 50 ^e centile 100 % 25 ^e centile 66 % En dessous du 25 ^e centile 0 %

¹⁾ Delta Air Lines, American Airlines, United Airlines, IAG-International Airlines Group, Lufthansa et Groupe Air France-KLM.

Les unités d'actions attribuées en vertu du régime d'intéressement à long terme sont des unités d'actions théoriques échangeables, à raison de une contre une, en actions d'Air Canada ou contre une somme équivalente en espèces, selon la décision du Conseil d'administration. La valeur des unités d'actions concorde avec celle des actions d'Air Canada.

Si les droits aux unités d'actions sont acquis (en fonction de la réalisation des objectifs de rendement fixés au moment de l'attribution en ce qui concerne les UAR), les membres de la haute direction visés reçoivent à la date de rachat un montant égal au « cours moyen pondéré en fonction du volume » de l'action d'Air Canada à cette date, le paiement étant effectué avec des actions d'Air Canada ou en espèces, au gré du Conseil d'administration.

Pour la période de trois ans, Air Canada peut décider, au gré du Conseil d'administration, de verser au participant un montant correspondant aux dividendes que celui-ci aurait obtenus s'il avait été propriétaire d'autant d'actions d'Air Canada que le nombre d'unités d'actions portées à son compte, sous réserve du respect des conditions d'acquisition des droits applicables aux unités d'actions s'y rapportant.

RILT | Dispositions générales

Le nombre d'actions d'Air Canada a) réservées aux fins d'émission à tout moment à un participant admissible ne doit pas être supérieur à 5 % de nos actions en circulation; b) émises à un initié et aux personnes qui ont un lien avec lui au titre d'un mécanisme de rémunération en actions au cours d'une période d'une année ne doit pas être supérieur à 5 % de nos actions en circulation et c) émises à des initiés ou aux personnes qui ont un lien avec eux au cours d'une période d'une année ou à tout moment, au titre d'un mécanisme de rémunération en actions ne doit pas être supérieur à 10 % de nos actions en circulation. Ces seuils ne comprennent pas les actions émises aux termes d'un mécanisme de rémunération en actions au cours de l'année précédente. Voir aussi [Titres autorisés aux fins d'émission aux termes du régime de rémunération en actions](#) pour obtenir des renseignements sur le nombre maximal d'actions d'Air Canada réservées aux fins d'émission aux termes du RILT.

Les options ou les parts ne sont pas cessibles par leur titulaire ou porteur de parts, sauf à la succession au moment de leur décès.

Sous réserve des approbations par les autorités de réglementation compétentes, notamment la TSX, Air Canada peut apporter des modifications au régime d'intéressement à long terme (ou une option ou unité d'action attribuée au titre de ce régime) qui peuvent comprendre, notamment, des modifications d'ordre administratif ou visant l'acquisition des droits, l'accélération de la date d'exercice d'une option ou la date de paiement d'une unité d'action, l'introduction d'un mode d'exercice sans décaissement, l'ajout d'une forme d'aide financière et l'ajout de dispositions voulant que les titulaires d'options ou les participants reçoivent des titres pour lesquels Air Canada ne touche aucune contrepartie en espèces. Toutefois, l'approbation des actionnaires d'Air Canada est requise dans les cas suivants :

- la modification du nombre ou du pourcentage maximal d'actions pouvant être émises;
- la réduction du prix d'exercice d'une option, le remplacement d'options à prix réduit ou le remplacement d'unités d'actions par de nouvelles unités;
- la prolongation de la durée d'options ou d'unités d'actions au-delà de leur date d'échéance, sauf en raison d'une période d'interdiction de négociation;
- la modification qui permettrait que des options ou des unités d'actions puissent être transférées, autrement qu'aux fins de la liquidation d'une succession;
- la modification des conditions d'admissibilité des participants, notamment aux fins d'augmenter la participation d'administrateurs non employés;
- l'augmentation du nombre d'actions pouvant être émises pendant une année aux initiés, notamment aux termes d'autres mécanismes de rémunération;
- la modification des dispositions modificatrices du régime d'intéressement à long terme.

RILT | Changements dans la situation d'emploi

Le tableau ci-dessous démontre l'incidence des changements dans la situation d'emploi sur les options d'achat d'actions et les unités d'actions en cours (dont les droits ont été acquis ou non).

Événements	Acquisition des droits aux options d'achat d'actions	Restrictions d'exercice visant les options d'achat d'actions ¹⁾	Acquisition des droits aux unités d'actions ¹⁾
Départ à la retraite ou cessation d'emploi en raison d'une blessure ou d'une invalidité	L'acquisition des droits aux options se poursuit.	Les options doivent être exercées avant le troisième anniversaire du départ à la retraite ou avant l'expiration des options, selon la première éventualité à survenir ³⁾ .	Le nombre proportionnel d'unités d'actions dont les droits sont acquis à la fin de leur durée est calculé selon le ratio de mois complets de service actif pendant la durée des unités d'actions, divisé par le nombre total de mois pendant la durée ³⁾ .
Congé volontaire	L'acquisition des droits aux options se poursuit.	Les options doivent être exercées avant la fin de l'année suivant le début du congé volontaire ou avant l'expiration des options, selon la première éventualité à survenir.	
Congédiement sans motif sérieux²⁾	Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 30 jours suivant le congédiement.	
Décès	Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les options dont les droits sont acquis doivent être exercées par les héritiers avant la fin de l'année suivant le décès ou avant l'expiration des options, selon la première éventualité à survenir.	
Réaffectation à un poste non admissible au RILT	Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 90 jours suivant la réaffectation ou avant l'expiration des options, selon la première éventualité à survenir.	
Démission	Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 30 jours suivant la démission.	Les unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.
Congédiement avec motif sérieux	Les options non exercées sont annulées.	Sans objet	

1) Sauf indication contraire dans le contrat de travail d'un participant conclu avec Air Canada et sauf décision contraire du Conseil. En ce qui concerne le départ à la retraite, le congédiement sans motif sérieux, le décès et la cessation d'emploi en raison d'une blessure ou d'une invalidité, les unités d'actions dont les droits sont acquis seront rachetées en espèces à la fin de leur durée.

2) Voir [Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle](#) pour une description de certaines des modalités en cas de congédiement sans motif sérieux, de cessation involontaire ou de démission pour raison valable, selon le cas, à la suite d'un changement de contrôle.

3) Les options du participant qui a conclu une convention de non-concurrence expirent à la date d'expiration ou, s'il est antérieure, au cinquième (plutôt qu'au troisième) anniversaire de la date de son départ à la retraite, et les droits rattachés aux unités sont acquis en totalité comme prévu.

RILT | Acquisition des droits en 2024

Les droits rattachés aux options d'achat d'actions liées au rendement et aux UAR ont été acquis en 2024 aux termes du régime d'intéressement à long terme, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Mesure de rendement		Pondération	Cycle de rendement	Cible	Réel	Rendement à l'acquisition des droits ¹⁾
Attribution d'options d'achat d'actions de 2021	Marge d'exploitation annuelle moyenne sur 4 ans	s.o.	2021, 2022, 2023, 2024	(2,9) %	1,2 %	100 %
Attribution d'UAR de 2022	BAIIDA ajusté annuel cumulatif sur 3 ans	75 %	2022, 2023, 2024	7,9 G\$	9,3 G\$	100 %
	RTA comparé au groupe de référence pour le rendement (six sociétés aériennes internationales)	12,5 %	2022, 2023, 2024		4 ^e rang	100 %
	RTA comparé à l'indice composé S&P/TSX	12,5 %	2022, 2023, 2024		25 ^e centile	78 %
Total à l'acquisition des droits						97,3 %

1) Si le RTA est négatif au cours de cette période, l'acquisition des droits est plafonnée à 100 %.

RILT | Attributions pour 2024

Afin d'établir les attributions aux termes du RILT pour 2024, nous avons tenu compte de nos principes visant à offrir une rémunération totale éventuelle concurrentielle par rapport au marché tout en maintenant une pondération importante à l'égard de la rémunération incitative conditionnelle et axée sur le rendement. Une part importante de la valeur de la rémunération totale des membres de la haute direction visés en 2024 dépend de la valeur marchande future des actions d'Air Canada. Il s'agit ainsi de faire en sorte que les intérêts financiers des membres de la haute direction visés d'Air Canada demeurent harmonisés à ceux des actionnaires.

Les membres de la haute direction visés ont reçu des attributions d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions fondées sur la valeur de l'attribution cible de leur poste et rajustées pour atteindre des niveaux concurrentiels sur le marché, comme il est indiqué dans le tableau qui suit. L'attribution aux termes du RILT de chaque membre de la haute direction visé était composée à 53 % d'actions liées au rendement (options d'achat d'actions liées au rendement et UAR) et à 47 % d'options d'achat d'actions dont l'acquisition des droits est conditionnelle à l'écoulement d'un délai et d'unités d'actions de négociation restreinte (UANR). Les montants réels réalisés par les membres de la haute direction visés seront supérieurs ou inférieurs à la juste valeur théorique à la date d'attribution, fondée sur le cours de nos actions au moment de l'acquisition des droits et sur le rendement financier d'Air Canada pendant la durée de l'attribution.

Membre de la haute direction visé	Attribution cible possible (en pourcentage du salaire de base)	Juste valeur à l'attribution			Juste valeur totale à l'attribution ¹⁾
		Options d'achat d'actions	UAR	UANR	
Michael Rousseau	600 %	4 140 000 \$	2 340 000 \$	1 800 000 \$	8 280 000 \$
John Di Bert	300 %	1 065 000 \$	601 957 \$	463 043 \$	2 130 000 \$
Craig Landry	300 %	1 027 500 \$	580 761 \$	446 739 \$	2 055 000 \$
Arielle Meloul-Wechsler²⁾	225 %	781 250 \$	441 576 \$	339 674 \$	1 562 500 \$
Marc Barbeau²⁾	225 %	663 750 \$	375 163 \$	288 587 \$	1 327 500 \$

1) La valeur réelle des attributions varie selon l'évolution du cours et du rendement de l'action d'Air Canada.

2) Dans le cas de M^{me} Meloul-Wechsler et de M. Barbeau, l'attribution cible possible aux termes du RILT a été ajustée et est passée de 200 % à 225 % pour l'aligner sur les niveaux concurrentiels du marché.

Titres autorisés aux fins d'émission aux termes du régime de rémunération en actions

Air Canada n'a pas d'autre régime de rémunération en actions que son régime d'intéressement à long terme.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions d'Air Canada pouvant être émises à l'exercice d'options en cours et à l'échange d'unités d'actions aux termes de notre régime d'intéressement à long terme, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours et le nombre d'actions encore disponibles aux fins d'émission future aux termes de régimes de rémunération en actions.

Catégorie de régime	Nombre d'actions à émettre à l'exercice d'options en cours et à l'échange d'unités d'actions en cours ¹⁾³⁾	Prix d'exercice moyen pondéré d'options en cours ¹⁾	Nombre d'actions restant à émettre en vertu des régimes de rémunération en actions ¹⁾²⁾
Régime d'intéressement à long terme (approuvé par les porteurs de titres) ¹⁾²⁾	9 230 773	23,15 \$	4 945 982

1) Au 31 décembre 2024.

2) Les principales caractéristiques de notre régime d'intéressement à long terme sont décrites précédemment à la rubrique Régime d'intéressement à long terme. Il n'y a pas d'autre régime de rémunération en actions aux termes duquel des titres de capitaux propres d'Air Canada peuvent être émis.

3) Les unités d'actions actuellement en cours aux termes du régime d'intéressement à long terme ne sont pas échangeables contre des actions d'Air Canada pouvant être émises sur le capital autorisé, mais elles sont échangeables contre des actions achetées sur le marché secondaire ou contre une somme en espèces, au gré du Conseil d'Air Canada.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions d'Air Canada émises et pouvant être émises aux termes de notre régime d'intéressement à long terme, le nombre d'actions d'Air Canada sous-jacentes aux options et aux unités d'actions en cours, ainsi que les pourcentages que chacun représente par rapport au nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2024.

Actions pouvant être émises		Actions émises jusqu'à présent		Actions sous-jacentes ⁴⁾ aux			
				Options en cours		Options attribuées en 2024	
Nombre ¹⁾	Taux de dilution ²⁾	Nombre ³⁾	Taux de dilution ²⁾	Nombre	Taux de dilution ²⁾	Nombre	Taux de dilution ²⁾⁵⁾
4 945 982	1,46 %	9 096 610	2,68 %	9 230 773	2,72 %	2 674 553	0,79 %

1) Représente le nombre total d'actions d'Air Canada disponibles pour attributions futures d'options ou d'unités d'actions aux termes du régime d'intéressement à long terme (sous réserve d'une sous-limite de 250 000 actions d'Air Canada réservées aux fins d'émission à l'égard d'unités d'actions).

2) Le 31 décembre 2024, un total de 339 839 122 actions d'Air Canada étaient en circulation.

3) Les actions d'Air Canada émises jusqu'à présent aux termes du régime d'intéressement à long terme à l'exercice d'options et à l'échange d'unités d'actions.

4) Aucune unité d'action échangeable contre des actions d'Air Canada pouvant être émises sur le capital autorisé n'a été attribuée en 2024. Les unités d'actions actuellement en cours aux termes du régime d'intéressement à long terme ne sont pas échangeables contre des actions d'Air Canada pouvant être émises sur le capital autorisé, mais elles sont échangeables contre des actions achetées sur le marché secondaire ou contre une somme en espèces, au gré du Conseil d'Air Canada.

5) Dilution d'options attribuées au cours de l'année 2024 comparativement au nombre total d'actions d'Air Canada en circulation au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, 14 176 755 actions d'Air Canada (environ 4,2 % de nos actions alors en circulation) étaient autorisées à être émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions ou de l'échange d'unités d'actions aux termes du régime d'intéressement à long terme, dont l'émission de 4 945 982 actions d'Air Canada (environ 1,4 % de nos actions alors en circulation) était autorisée pour les attributions futures d'options d'achat d'actions ou d'unités d'actions (sous réserve d'une sous-limite de 250 000 actions d'Air Canada réservées aux fins d'émission à l'égard d'unités d'actions).

Le tableau ci-après résume la dilution, le surplus et le taux d'épuisement du capital dans le cadre de notre régime d'intéressement à long terme en date du 31 décembre des trois dernières années. Seules les unités d'actions qui ont été attribuées étant entendu qu'elles seraient échangeables contre des actions nouvellement émises sont incluses.

	2022	2023	2024
Dilution ¹⁾	1,48 %	1,85 %	2,72 %
Surplus ²⁾	2,98 %	2,95 %	4,15 %
Taux d'épuisement du capital ³⁾	0,35 %	0,44 %	0,71 %

1) La dilution est le quotient exprimé en pourcentage résultant de la division du nombre total d'options et d'unités d'actions en cours devant être réglées au moyen d'actions nouvellement émises par le nombre total d'actions d'Air Canada en circulation.

2) Le surplus est le quotient exprimé en pourcentage résultant de la division de la somme du nombre d'actions d'Air Canada pouvant être émises et du nombre d'options et d'unités d'actions en cours devant être réglées au moyen d'actions nouvellement émises par le nombre total d'actions d'Air Canada en circulation.

3) Le taux d'épuisement du capital est le quotient exprimé en pourcentage résultant de la division du nombre total d'options et d'unités d'actions devant être réglées au moyen d'actions nouvellement émises qui ont été attribuées au cours de l'année par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation d'Air Canada des années en question.

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 a permis d'acheter et d'annuler plus de 35,7 millions d'actions à droit de vote entre novembre 2024 et février 2025, remédiant ainsi en partie à la dilution de l'avoir des actionnaires découlant des financements en 2020 et 2021 et de nos régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres.

Régime d'unités d'actions différées de la direction

Les membres de la haute direction visés peuvent choisir volontairement de recevoir, en totalité ou en partie, des unités d'actions différées (UAD) à la place des sommes qui auraient été payables comme prime en espèces au titre du RIA. De plus, sous réserve des conditions du régime UAD, Air Canada peut faire des attributions supplémentaires d'UAD à des fins de fidélisation ou d'embauche.

Les UAD sont réglées entièrement en espèces après le départ à la retraite, la cessation d'emploi ou le décès, en fonction du cours moyen pondéré en fonction du volume de l'action d'Air Canada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date de règlement.

Régime de retraite

Air Canada offre un régime de retraite pour fidéliser les dirigeants et leur fournit une source précieuse de revenus à la retraite fondée sur les années de service et le salaire de base annualisé.

Certains dirigeants peuvent participer à un régime de retraite fin de carrière enregistré à prestations déterminées et non contributif et à un régime supplémentaire de retraite à l'intention des dirigeants (RSR) qui procure un revenu de retraite supérieur à la limite du régime de retraite enregistré. Voir la rubrique [Prestations en vertu des régimes de retraite](#) pour plus de détails.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Nous favorisons grandement la détention par les dirigeants d'un avoir important en actions afin de renforcer l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires à long terme. Nos programmes de rémunération visent à encourager l'actionnariat. Air Canada s'est dotée de lignes directrices en matière d'actionnariat aux termes desquelles les dirigeants doivent être propriétaires d'un seuil de propriété d'actions fixé comme un multiple de leur salaire annuel de base. Les lignes directrices en matière d'actionnariat pour les vice-présidents ont été augmentées en 2024, ce qui porte la fourchette à atteindre, de 1 fois à 1,5 fois, dans les cinq ans suivant la date de leur nomination, sauf circonstances exceptionnelles.

Air Canada croit que ses cadres de haut niveau ont également une influence importante sur ses résultats financiers et opérationnels ainsi que sur sa croissance à long terme. À compter du 1^{er} janvier 2024, les lignes directrices en matière d'actionnariat ont été étendues à nos cadres supérieurs de haut niveau qui disposent de cinq ans à compter de la date de prise d'effet pour atteindre leurs exigences minimales d'actionnariat, soit l'équivalent (1 fois) de leur salaire annuel de base.

Au 14 février 2025, un total de 82 dirigeants et cadres de haut niveau étaient assujettis aux lignes directrices en matière d'actionnariat.

La conformité aux lignes directrices en matière d'actionnariat est déclarée annuellement au comité de la rémunération. La détention d'actions à droit de vote, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées dont les droits sont acquis sont autant de façons de satisfaire aux exigences en matière d'actionnariat. Les options d'achat d'actions (dont les droits sont acquis ou non) et les attributions d'unités d'actions liées au rendement ne sont pas prises en compte dans le calcul du seuil d'actionnariat minimal.

Les employés canadiens et américains d'Air Canada peuvent adhérer volontairement au régime d'actionnariat des employés et peuvent y investir un pourcentage de leur salaire de base pour l'achat d'actions sur le marché secondaire. Air Canada verse une cotisation équivalant à 33,33 % des cotisations effectuées par les employés, conformément aux règles du régime.

Le tableau ci-dessous indique l'actionnariat pour chaque membre de la haute direction visé en fonction des exigences applicables en matière d'actionnariat au 31 décembre 2024.

Membre de la haute direction visé	Nombre total de titres détenus en propriété ¹⁾⁴⁾	Valeur totale des titres pour le respect des lignes directrices en matière d'actionnariat ¹⁾	Cible des lignes directrices en matière d'actionnariat	Date cible pour le respect des lignes directrices en matière d'actionnariat Statut
Michael Rousseau²⁾	166 805 actions à droit de vote de catégorie B ³⁾ 251 810 UANR	9 318 370 \$	5 fois le salaire annuel	15 février 2027 Oui
John Di Bert⁴⁾	4 220 actions à droit de vote de catégorie B 53 202 UANR	1 278 214 \$	3 fois le salaire annuel	1 ^{er} mai 2028 (actuel : 1,8 fois)
Craig Landry	30 702 actions à droit de vote de catégorie B 46 854 UANR 38 203 UAD	2 576 795 \$	3 fois le salaire annuel	1 ^{er} janvier 2025 Oui
Arielle Meloul-Wechsler	19 032 actions à droit de vote de catégorie B 21 314 UANR 30 706 UAD	1 581 618 \$	3 fois le salaire annuel	1 ^{er} janvier 2026 (actuel : 2,4 fois)
Marc Barbeau	4 043 actions à droit de vote de catégorie B 80 412 UAD	1 879 968 \$	3 fois le salaire annuel	1 ^{er} juillet 2026 Oui

1) Somme de la valeur marchande des actions détenues et des actions sous-jacentes aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions différées dont les droits sont acquis, dans chaque cas, selon le cours de clôture de l'action d'Air Canada à la TSX le 31 décembre 2024 (22,26 \$), soit le dernier jour de bourse de l'exercice.

2) Aux termes des lignes directrices en matière d'actionnariat d'Air Canada, le président et chef de la direction doit continuer de respecter les lignes directrices en matière d'actionnariat pendant l'année suivant son départ à la retraite. Tient compte des 8 500 actions à droit de vote détenues par la conjointe de M. Rousseau.

3) Tient compte des 8 500 actions à droit de vote détenues par la conjointe de M. Rousseau.

4) M. Di Bert a été embauché le 1^{er} mai 2023.

Ratio des coûts de gestion

Le tableau suivant présente la rémunération totale globale (compte non tenu des prestations de retraite) versée aux membres de la haute direction visés pour les trois derniers exercices, exprimée en pourcentage du BAIIA ajusté. La rémunération totale globale des membres de la haute direction visés correspond à la somme de la rémunération totale annuelle déclarée dans le [tableau sommaire de la rémunération](#) pour les exercices 2022, 2023 et 2024, compte non tenu des prestations de retraite. Une grande partie de la rémunération totale est attribuée sous forme de titres de capitaux propres et les paiements réels associés à ces attributions sont liés plus étroitement à l'évolution du cours de l'action d'Air Canada que ce qu'indique le tableau ci-dessous. La valeur de la rémunération à long terme attribuée pendant une année donnée n'est pas garantie.

	2022 ¹⁾	2023 ²⁾	2024 ³⁾
Rémunération totale globale des membres de la haute direction visés ⁴⁾	20,9 M\$	23,6 M\$	23,7 M\$
BAIIA ajusté	1,46 G\$	3,98 G\$	3,586 G\$
Rémunération totale globale des membres de la haute direction visés ⁴⁾ exprimée en pourcentage du BAIIA ajusté	1,5 %	0,5 %	0,7 %
Bénéfice d'exploitation (perte)	(187) M\$	2,28 G\$	1,263 G\$
Rémunération totale globale des membres de la haute direction visés ⁴⁾ exprimée en pourcentage du bénéfice d'exploitation (perte)	s. o. ⁵⁾	1 %	1,9 %

1) En 2022, les membres de la haute direction visés étaient Michael Rousseau, Amos Kazzaz, Lucie Guillemette, Craig Landry et Arielle Meloul-Wechsler.

2) En 2023, les membres de la haute direction visés étaient Michael Rousseau, John Di Bert, Craig Landry, Arielle Meloul-Wechsler, Marc Barbeau et Amos Kazzaz (ancien vice-président général et chef des Affaires financières).

3) En 2024, les membres de la haute direction visés étaient Michael Rousseau, John Di Bert, Craig Landry, Arielle Meloul-Wechsler et Marc Barbeau.

4) Le total de la rémunération des membres de la haute direction visés ne tient pas compte de la valeur des rentes.

5) Le total de la rémunération des membres de la haute direction visés exprimé en pourcentage du bénéfice d'exploitation (perte) de 2022 ne s'applique pas puisque les résultats pour cet exercice étaient négatifs.

Représentations graphiques du rendement de l'action

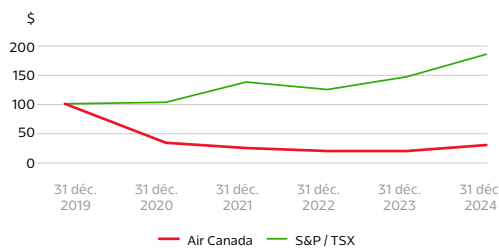
Le programme de rémunération de la haute direction d'Air Canada vise à faciliter l'augmentation de la valeur actionnariale à long terme. Le rendement total de l'action au fil du temps est l'une des mesures que le comité de la rémunération et le Conseil prennent en compte pour évaluer le rendement et établir la rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Pour une période donnée, il n'y a pas toujours de corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée. La valeur de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie puisque cette dernière est fondée sur des titres de capitaux propres, et la valeur finale réalisée par nos dirigeants est directement touchée par les composantes liées au rendement appliquées à nos UAR et par les variations du cours de notre action, ce qui crée une correspondance étroite avec les intérêts des actionnaires. Les valeurs réalisées par nos membres de la haute direction visés dépendent donc de l'atteinte des objectifs de rendement applicables et du cours futur de l'action d'Air Canada.

Air Canada croit que le rendement total pour les actionnaires sur cinq ans par rapport à celui des indices du marché n'est pas, à l'heure actuelle, une mesure représentative du rendement d'une société qui a été touchée de manière disproportionnée par une grave crise pandémique pluriannuelle et les conséquences qui en ont découlé, en particulier en ce qui concerne la période 2020-2021. Nous apportons un complément d'information à la comparaison requise avec l'indice composé S&P/TSX sur cinq ans ci-dessous en présentant des comparaisons sur trois ans par rapport à cet indice et par rapport à notre groupe de référence pour le rendement. Nous notons également que les deux mesures sur trois ans sont utilisées pour évaluer le rendement dans le cadre de l'acquisition des droits rattachés au quart de nos UAR.

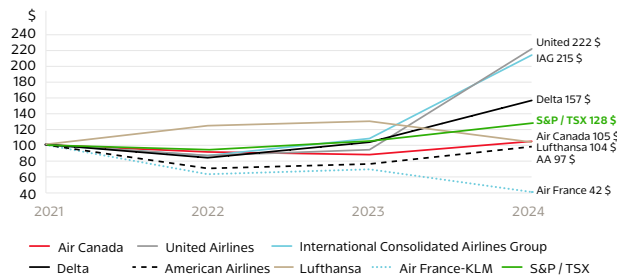
Comparaison du rendement total pour les actionnaires sur cinq ans (indice composé S&P/TSX)

Le graphique ci-après compare le rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$ dans nos actions à droit de vote au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.



Comparaison du rendement total pour les actionnaires sur trois ans

Le graphique ci-après compare le rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$ dans nos actions à droit de vote et dans les sociétés aériennes internationales de notre groupe de référence pour le rendement au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.



Selon la valeur finale moyenne d'un placement dans les actions du groupe de référence : Delta Air Lines, United Airlines, American Airlines Lufthansa, International Consolidated Airlines Group et Air France-KLM.

Les facteurs suivants sont pertinents pour comparer le RTA d'Air Canada avec la rémunération totale des membres de la haute direction visés au cours des périodes données :

- Le cours de nos actions a considérablement fluctué depuis 2020, reflétant entre autres les facteurs liés à la pandémie et l'incertitude auxquels nous avons été confrontés, ainsi que divers autres facteurs et tendances qui ne sont pas liés aux résultats financiers et opérationnels d'Air Canada, comme l'incertitude économique et les défis de l'industrie découlant de la pandémie et de ses répercussions, les variations des cours du pétrole, les taux de croissance macroéconomique, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, les événements géopolitiques et les pénuries de main-d'œuvre durant certaines de ces années.
- Le RTA et la rémunération totale ont été directement touchés en 2020 et 2021 par la pandémie et ses répercussions immédiates. Les membres de la haute direction visés à l'époque ont volontairement accepté de réduire ou de restreindre leur rémunération en espèces respective.
- Entre 2022 et 2024, la rémunération totale a été augmentée aux fins d'un réalignement avec les niveaux concurrentiels du marché et une pondération importante a continué d'être attribuée à la rémunération incitative conditionnelle et axée sur le rendement afin d'assurer une bonne harmonisation des intérêts financiers des dirigeants d'Air Canada avec ceux de ses actionnaires. Au cours de cette période, Air Canada a reconstruit ses activités et son réseau pour retrouver la stabilité, ce qui lui a permis de poursuivre d'autres occasions, comme en témoignent ses résultats financiers et opérationnels au cours de cette période. Les produits d'exploitation sont passés de 16,6 milliards de dollars en 2022 à un montant record de 22,3 milliards de dollars en 2024, le BAIIA ajusté est passé de 1,46 milliard de dollars en 2022 à 3,586 milliards de dollars en 2024, et le bénéfice d'exploitation (perte) est passé de (187) millions de dollars en 2022 à 1,263 milliard de dollars. Air Canada a transporté environ 47 millions de passagers en 2024, comparativement à environ 37 millions en 2022.

Tableaux de rémunération

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération gagnée pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022 par chaque membre de la haute direction visé.

Nom et poste principal	Exercice	Salaires ¹⁾	Attributions fondées sur des actions ²⁾	Attributions fondées sur des options ³⁾	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement non fondé sur des titres de capitaux propres RIA ⁴⁾	Valeur du régime de retraite ⁵⁾	Rémunération totale ⁶⁾
Michael Rousseau Président et chef de la direction	2024	1 380 000 \$	4 140 000 \$	4 140 000 \$	1 983 800 \$	784 000 \$	12 427 800 \$
	2023	1 300 000 \$	3 900 000 \$	3 900 000 \$	2 600 000 \$	384 700 \$	12 084 700 \$
	2022	1 300 000 \$	3 900 000 \$	3 900 000 \$	2 275 000 \$	1 000 100 \$	12 375 100 \$
John Di Bert Vice-président général et chef des Affaires financières ⁷⁾	2024	710 000 \$	1 065 000 \$	1 065 000 \$	694 100 \$	106 500 \$	3 640 600 \$
	2023	433 333 \$	1 075 000 \$	975 000 \$	589 333 \$	65 000 \$	3 137 666 \$
Craig Landry Vice-président général et chef des opérations	2024	685 000 \$	1 027 500 \$	1 027 500 \$	669 600 \$	698 800 \$	4 108 400 \$
	2023	600 000 \$	900 000 \$	900 000 \$	816 000 \$	602 200 \$	3 818 200 \$
	2022	525 000 \$	787 500 \$	787 500 \$	624 800 \$	207 600 \$	2 932 400 \$
Arielle Meloul-Wechsler Vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques	2024	650 000 \$	781 250 \$	781 250 \$	560 700 \$	638 100 \$	3 411 300 \$
	2023	525 000 \$	575 000 \$	575 000 \$	630 000 \$	374 600 \$	2 679 600 \$
	2022	450 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	472 500 \$	76 000 \$	1 998 500 \$
Marc Barbeau Vice-président général et chef des Affaires juridiques et secrétaire général ⁸⁾	2024	590 000 \$	663 750 \$	663 750 \$	508 900 \$	88 500 \$	2 514 900 \$
	2023	480 000 \$	480 000 \$	480 000 \$	576 000 \$	72 000 \$	2 088 000 \$
	2022	425 000 \$	425 000 \$	425 000 \$	386 750 \$	63 800 \$	1 725 550 \$

1) En 2024, les salaires de base de nos membres de la haute direction visés ont été établis à des niveaux concurrentiels sur le marché près de la médiane du groupe de référence. Dans le cas de Mme Meloul-Wechsler et de M. Barbeau, l'attribution cible possible aux termes du RILT a été ajustée et est passée de 200 % à 225 % pour s'aligner sur les niveaux concurrentiels du marché.

2) La juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions attribuées en 2024 en vertu du RILT d'Air Canada repose sur un facteur d'évaluation de 65 % pour les UAR et de 100 % pour les UANR conditionnelles à l'écoulement du temps. Le facteur de versement utilisé est conforme à celui empiriquement constaté dans l'application de régimes de rémunération au rendement, y compris au facteur de paiement au rendement fourni par Willis Towers Watson après analyse des versements réels faits au titre de régimes semblables sur le marché. Le facteur de versement a été appliqué à la valeur de l'attribution qui a été calculée en fonction d'un cours de 18,32 \$ pour les attributions du 1^{er} mars 2024, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume par action pour les cinq jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède la date de l'attribution. Voir [Régime d'intéressement à long terme - RILT | Composantes des unités d'actions](#) pour de plus amples détails. La juste valeur comptable de ces unités d'actions s'élevait à 6 233 290 \$ pour M. Rousseau, 1 603 492 \$ pour M. Di Bert, 1 547 030 \$ pour M. Landry, 1 176 260 \$ pour Mme Meloul-Wechsler et 999 365 \$ pour M. Barbeau. L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions indiquée dans cette colonne est de 2 093 290 \$ pour M. Rousseau, de 538 492 \$ pour M. Di Bert, de 519 530 \$ pour M. Landry, de 395 010 \$ pour Mme Meloul-Wechsler et de 335 613 \$ pour M. Barbeau. L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions indiquée dans cette colonne est dû au taux de déchéance de 95 % appliqué à des fins comptables comparativement au facteur d'évaluation de 65 %, dans le cas des UAR, et de 100 %, dans le cas des UANR, appliqué aux fins du calcul de la juste valeur marchande à la date d'attribution.

3) La juste valeur à la date d'attribution des options octroyées le 1^{er} mars 2024 par Air Canada a été calculée selon le modèle d'options Black-Scholes, soit le modèle qu'utilise Air Canada pour évaluer ses pratiques de rémunération en ce qui a trait aux cibles des attributions incitatives prévues par le RILT, et le « [Régime d'intéressement à long terme - RILT | Composantes des options d'achat d'actions](#) », était fondée sur les facteurs, les hypothèses clés et les conditions prévues par le régime qui suivent :

Facteur Black-Scholes : 33,2536 %
Volatilité : 36,195 %
Taux de dividende : 0 %

Durée de vie prévue : 6,25 ans (acquisition proportionnelle des droits); 7,0 ans (acquisition en bloc des droits)

Durée : 10 ans
Acquisition des droits : 50 % conditionnellement à l'écoulement du temps; 50 % au rendement

La juste valeur comptable de ces options s'élevait à 4 748 830 \$ pour M. Rousseau, 1 160 539 \$ pour M. Di Bert, 1 031 765 \$ pour M. Landry, 896 144 \$ pour Mme Meloul-Wechsler et 761 359 \$ pour M. Barbeau, ce qui reflète un écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'attribution des options indiquée dans cette colonne de 608 830 \$ (M. Rousseau), 95 539 \$ (M. Di Bert), 4 265 \$ (M. Landry), 114 894 \$ (M^{me} Meloul-Wechsler) et 97 609 \$ (M. Barbeau). L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'attribution des options indiquée dans cette colonne est dû à l'utilisation de différents facteurs et de différentes hypothèses.

4) Le multiplicateur des attributions au titre du RIA en 2024 représentait 115% de la cible possible pour nos membres de la haute direction visés. Voir [RIA de 2024](#).

5) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs représente la valeur des prestations de retraite accumulées au cours du dernier exercice au titre des années de service au sein de l'entreprise et des modifications touchant le salaire ou les conditions du régime. Voir [Prestations en vertu des régimes de retraite](#).

6) En 2024, la valeur des avantages indirects et des autres avantages personnels était inférieure à 50 000 \$ et à 10 % du salaire total des membres de la haute direction visés.

7) M. Di Bert a été embauché le 1^{er} mai 2023 et nommé vice-président général et chef des Affaires financières le 1^{er} juillet 2023. Son salaire de base annuel s'élevait à 650 000 \$ en 2023.

8) M. Barbeau a été nommé vice-président général et chef des Affaires juridiques le 1^{er} juillet 2021. Il a été secrétaire général à titre provisoire de février 2022 jusqu'à sa nomination à titre de secrétaire général le 11 août 2023.

La valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions indiquée correspond à la juste valeur à la date d'attribution pour les attributions d'options d'achat d'actions, d'UANR et d'UAR, selon le cas, effectuées aux termes de notre régime d'intéressement à long terme. Cette valeur n'a pas été réellement réalisée par nos membres de la haute direction visés et la valeur réellement réalisée, le cas échéant, pourrait être différente. Les valeurs peuvent varier considérablement d'une année à l'autre en fonction des fluctuations du cours de l'action, du rendement de l'entreprise et du moment de l'acquisition des droits ou de l'exercice, selon le cas. Des cibles de rendement agressives, conjuguées à une conjoncture difficile du marché et à d'autres facteurs, ont entraîné une variabilité importante de ces primes d'intéressement à long terme depuis leur date d'octroi, ce qui a eu une incidence importante sur la valeur actuelle des attributions. De plus, en tout temps après la date d'octroi, les options d'achat d'actions peuvent être bien en dehors du cours. Par conséquent, il convient de faire preuve de prudence lors de l'examen des justes valeurs estimatives à la date d'octroi et de la rémunération totale indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération.

Tableaux portant sur les attributions en vertu du régime d'intéressement à long terme et les attributions en vertu du régime d'intéressement

Attributions en vertu du régime d'intéressement | Options non exercées, unités d'actions liées au rendement (UAR) et unités d'actions de négociation restreinte (UANR)

Le tableau qui suit présente les options non exercées détenues par les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2024, ainsi que le nombre et la valeur marchande des UAR et des UANR dont les droits n'ont pas été acquis détenues par les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2024. Il n'y a aucune attribution fondée sur des actions dont les droits ont été acquis qui n'a pas été versée ou distribuée.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions			
	Actions sous-jacentes aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾	UAR ou UANR dont les droits n'ont pas été acquis	Cycle de rendement	Valeur marchande ou de paiement des UAR et des UANR dont les droits n'ont pas été acquis ¹⁾	
Michael Rousseau	68 498	9,41 \$	22 juin 2026	880 199 \$	169 311 UAR	janv. 2023 à déc. 2025	3 768 863 \$	
	70 000	13,69 \$	3 avril 2027	599 900 \$	196 507 UAR	janv. 2024 à déc. 2026	4 374 246 \$	
	42 961	17,69 \$	1 ^{er} juin 2027	196 332 \$	68 901 UANR	mars 2022 à mars 2025	1 533 736 \$	
	82 477	26,59 \$	2 avril 2028	-	84 656 UANR	mars 2023 à mars 2026	1 844 443 \$	
	15 165	22,53 \$	27 juillet 2028	-	98 253 UANR	mars 2024 à mars 2027	2 187 112 \$	
	83 219	33,11 \$	11 mars 2029	-				
	98 863	32,42 \$	11 mars 2030	-				
	23 444	25,39 \$	1 ^{er} mars 2031	-				
	372 613	24,61 \$	1 ^{er} mars 2032	-				
	426 006	20,03 \$	1 ^{er} mars 2033	949 993 \$				
679 573	18,32 \$	1 ^{er} mars 2034	2 677 518 \$					
John Di Bert ²⁾	113 711	18,76 \$	1 ^{er} mai 2033	397 989 \$	45 193 UAR	janv. 2023 à déc. 2025	1 005 996 \$	
	174 818	18,32 \$	1 ^{er} mars 2034	688 783 \$	50 551 UAR	janv. 2024 à déc. 2026	1 125 265 \$	
Craig Landry ³⁾	16 625	13,69 \$	3 avril 2027	142 476 \$	27 927 UANR	mai 2023 à mai 2026	621 655 \$	
	19 826	26,59 \$	2 avril 2028	-	25 275 UANR	janv. 2024 à déc. 2027	562 622 \$	
	33 967	33,11 \$	11 mars 2029	-	39 072 UAR ³⁾	janv. 2023 à déc. 2025	869 743 \$	
	60 554	32,42 \$	11 mars 2029	-	48 771 UAR ³⁾	janv. 2024 à déc. 2026	1 085 642 \$	
	22 975	25,39 \$	1 ^{er} mars 2031	-	13 913 UANR ³⁾	mars 2022 à mars 2025	309 703 \$	
	75 239	24,61 \$	1 ^{er} mars 2032	-	19 536 UANR ³⁾	mars 2023 à mars 2026	434 871 \$	
	98 309	20,03 \$	1 ^{er} mars 2033	219 229 \$	24 385 UANR ³⁾	mars 2024 à mars 2027	542 810 \$	
	168 662	18,32 \$	1 ^{er} mars 2034	664 528 \$				
	Arielle Meloul-Wechsler ⁴⁾	4 500	13,69 \$	3 avril 2027	38 565 \$	24 963 UAR	janv. 2023 à déc. 2025	555 676 \$
		4 375	12,83 \$	5 mai 2027	41 256 \$	37 082 UAR	janv. 2024 à déc. 2026	825 445 \$
18 505		26,59 \$	2 avril 2028	-	8 833 UANR	mars 2022 à mars 2025	196 623 \$	
19 107		33,11 \$	11 mars 2029	-	12 481 UANR	mars 2023 à mars 2026	277 827 \$	
38 557		32,42 \$	11 mars 2030	-	18 541 UANR ⁴⁾	mars 2024 à mars 2027	412 723 \$	
25 788		25,39 \$	1 ^{er} mars 2031	-				
47 771		24,61 \$	1 ^{er} mars 2032	-				
62 809		20,03 \$	1 ^{er} mars 2033	140 064 \$				
128 241		18,32 \$	1 ^{er} mars 2034	505 270 \$				
Marc Barbeau ⁵⁾		12 658	25,81 \$	1 ^{er} juillet 2031	-	20 838 UAR	janv. 2023 à déc. 2025	463 854 \$
	40 605	24,61 \$	1 ^{er} mars 2032	-	31 505 UAR	janv. 2024 à déc. 2026	701 301 \$	
	52 432	20,03 \$	1 ^{er} mars 2033	116 923 \$	7 508 UANR	juill. 2022 à juill. 2025	167 128 \$	
	108 953	18,32 \$	1 ^{er} mars 2034	429 275 \$	10 419 UANR	mars 2023 à mars 2026	231 927 \$	
				15 753 UANR	mars 2024 à mars 2027	350 662 \$		

1) Selon le cours de clôture de l'action d'Air Canada à la TSX le 31 décembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'année (22,26 \$).

2) M. Di Bert a été embauché en 2023.

3) En 2023, 4 884 des 13 913 UANR de M. Landry ont été attribuées sous forme d'UAD et 9 768 des 39 072 UAR ont été attribuées sous forme d'UAD. En 2024, 6 096 des 24 385 UANR ont été attribuées sous forme d'UAD et 12 193 des 48 771 UAR ont été attribuées sous forme d'UAD.

4) En 2024, l'ensemble des 18 541 UANR de Mme Meloul-Wechsler ont été attribuées sous forme d'UAD.

5) Les UAR et les UANR de M. Barbeau ont toutes été attribuées sous forme d'UAD.

Attributions en vertu du régime d'intéressement | Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente la valeur qui aurait été réalisée si le membre de la haute direction visé avait exercé ses attributions fondées sur des options à la date où il en a acquis le droit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, selon les cours de clôture des actions à pareille date. Le tableau suivant présente également le montant total de la rémunération en vertu d'un régime d'intéressement non fondé sur des titres de capitaux propres que chaque membre de la haute direction visé a reçue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nom	Attributions ou rémunération en vertu du régime d'intéressement					
	Fondées sur des options					Non fondées sur des titres de capitaux propres ²⁾
	Options dont les droits ont été acquis	Prix d'exercice	Date d'acquisition des droits	Valeur marchande à l'acquisition des droits	Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice 2024 ¹⁾	Valeur gagnée au cours de l'exercice 2024
Michael Rousseau	5 861	25,39 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	1 983 800 \$
	14 124	32,42 \$	11 mars 2024	17,70 \$	-	
	46 577	24,61 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
	53 251	20,03 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
John Di Bert ³⁾	14 214	18,76 \$	1 ^{er} mai 2024	20,46 \$	24 164 \$	694 100 \$
Craig Landry	5 744	25,39 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	669 600 \$
	8 649	32,42 \$	11 mars 2024	17,70 \$	-	
	9 405	24,61 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
	12 289	20,03 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
Arielle Meloul-Wechsler	6 447	25,39 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	560 700 \$
	5 508	32,42 \$	11 mars 2024	17,70 \$	-	
	5 972	24,61 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
	7 851	20,03 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
Marc Barbeau	1 582	25,81 \$	1 ^{er} juillet 2024	17,94 \$	-	508 900 \$
	5 076	24,61 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
	6 554	20,03 \$	1 ^{er} mars 2024	18,12 \$	-	
	6 329	25,81 \$	31 décembre 2024	22,26 \$	-	

1) Écart entre le cours (de clôture) des actions à la date d'acquisition des droits et le prix d'exercice des options.

2) Sommes versées à titre de prime aux termes d'un régime d'intéressement annuel pour l'année 2024, égales aux montants déclarés dans le [Tableau sommaire de la rémunération](#) dans la colonne intitulée Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement non fondé sur des titres de capitaux propres | Régime d'intéressement annuel.

3) M. Di Bert a été embauché en 2023.

Attributions fondées sur des actions | UAR et UANR dont les droits ont été acquis

Les unités d'actions liées au rendement et les unités d'actions de négociation restreinte des membres de la haute direction visés dont les droits ont été acquis en 2024 sont présentées dans le tableau ci-après et, dans le cas des UAR décrites plus en détail à la rubrique [RILT | Acquisition des droits en 2024](#), selon le cours moyen pondéré en fonction du volume par action pour les cinq jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède le jour de l'acquisition des droits.

	UAR et UANR dont les droits ont été acquis	Date d'acquisition des droits	Valeur marchande à l'acquisition des droits	Valeur acquise en 2024 ¹⁾
Michael Rousseau	134 081 UAR 9 846 UANR	31 décembre 2024 1 ^{er} mars 2024	18,08 \$ 18,32 \$	2 424 184 \$ 180 379 \$
John Di Bert²⁾	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Craig Landry	27 074 UAR 7 237 UANR	31 décembre 2024 1 ^{er} mars 2024	18,08 \$ 18,32 \$	489 498 \$ 132 582 \$
Arielle Meloul-Wechsler	17 190 UAR 10 831 UANR	31 décembre 2024 1 ^{er} mars 2024	18,08 \$ 18,32 \$	310 795 \$ 19 424 \$
Marc Barbeau	14 612 UAR 30 405 UANR	31 décembre 2024 1 ^{er} juillet 2024	18,08 \$ 17,35 \$	246 185 \$ 527 527 \$

1) Les droits ont été acquis en échange d'espèces ou sous forme d'actions et/ou d'UAD. Les droits aux UAR ont été acquis en fonction d'une note de rendement de 97,3 %.

2) M. Di Bert a été embauché en 2023.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Air Canada procure à certains dirigeants un régime de retraite enregistré à prestations déterminées et non contributif (le « régime de retraite à prestations déterminées »). En outre, Air Canada procure également à ces dirigeants un régime capitalisé à prestations déterminées et non contributif (« RSR ») qui procure des prestations supérieures à la limite imposée par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

On calcule les prestations de retraite aux termes du régime de retraite à prestations déterminées et du RSR en multipliant : a) 2 % du salaire annuel moyen (à l'exclusion des primes, honoraires et allocations spéciales) des 36 mois de service successifs les mieux rémunérés du dirigeant, moins 0,25 % du maximum annuel moyen des gains ouvrant droit à pension selon les régimes de pension du Canada et de rentes du Québec pour cette même période de 36 mois; b) par le nombre d'années de service du dirigeant (jusqu'à concurrence de 35 ans).

Un dirigeant admissible peut prendre sa retraite par anticipation (avant d'avoir atteint 65 ans) à une rente non réduite s'il remplit les trois conditions suivantes : 1) il a au moins 55 ans; 2) il a obtenu au moins 80 points (somme de l'âge et des années de service admissibles); 3) il a obtenu le consentement d'Air Canada en tant qu'administratrice du régime de retraite.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prestations auxquelles donne droit le régime de retraite à prestations déterminées de chaque membre de la haute direction visé, calculées au 31 décembre 2024.

Nom	Nombre d'années de service décomptées ¹⁾	Prestations annuelles payables					
		À la fin de l'exercice ²⁾	65 ans ou la fin de l'exercice, selon le plus tardif ³⁾	Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ⁴⁾	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁵⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁶⁾	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁷⁾
Michael Rousseau	27,2500	718 500 \$	718 500 \$	9 023 500 \$	784 000 \$	(120 400) \$	9 687 100 \$
Craig Landry	23,5000	279 700 \$	413 600 \$	4 329 400 \$	698 800 \$	186 400 \$	5 214 600 \$
Arielle Melou-Wechsler	19,0833	203 600 \$	282 700 \$	2 812 200 \$	638 100 \$	92 300 \$	3 542 600 \$

1) Cette colonne indique le nombre d'années de service décomptées pour chaque membre de la haute direction visé à l'exercice clos le 31 décembre 2024, y compris, selon le cas, les années de service ouvrant droit à pension supplémentaires accumulées aux termes de son contrat de travail individuel.

Deux des membres de la haute direction visés indiqués ci-dessus ont été ou seront crédités en vertu du RSR d'années de service ouvrant droit à pension en supplément de celles qu'ils auraient normalement accumulées, comme suit :

M. Rousseau a été crédité de cinq années de service ouvrant droit à pension supplémentaires en 2012 après avoir été cinq années au service d'Air Canada, et de cinq années de service ouvrant droit à pension supplémentaires en 2018 lorsqu'il a atteint 60 ans.

M. Landry sera crédité de trois années de service ouvrant droit à pension supplémentaires le 1^{er} mars 2026 et d'une année de service supplémentaire le 28 février de chaque année pour les quatre années suivantes, jusqu'à concurrence de 35 années de service ouvrant droit à pension. Les prestations de retraite payables par Air Canada seront financées en partie par des prestations de retraite payables par Aéroplan (en ce qui concerne la part de la cotisation de l'employeur seulement).

2) Les prestations de retraite non réduites annuelles sont fondées sur le salaire annuel moyen des 36 mois de service consécutifs les mieux rémunérés du membre de la haute direction visé et sur ses années de service décomptées au 31 décembre 2024. Le versement de ces prestations non réduites ne peut commencer avant la date à laquelle le membre de la haute direction visé est autorisé à prendre sa retraite sans diminution des prestations.

3) Il s'agit des prestations de retraite annuelles prévues qui seraient payables au membre de la haute direction visé à 65 ans ou à la fin de l'exercice, selon le plus tardif, selon son salaire annuel moyen des 36 mois de service consécutifs les mieux rémunérés au 31 décembre 2024 et selon ses années de service décomptées prévues à 65 ans ou à la fin de l'exercice, selon le plus tardif (sous réserve d'un maximum de 35 années de service).

4) L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice représente la valeur des prestations de retraite pour les années de service accumulées jusqu'à ce moment, d'après les mêmes hypothèses qui ont été utilisées pour la présentation des états financiers à la fin de l'exercice 2023. Ces hypothèses comprennent un taux d'accroissement de la rémunération de 2,75 % par année (majoré en fonction du mérite), ainsi que certaines hypothèses concernant le départ à la retraite, la cessation d'emploi et le décès. Les prestations sont évaluées en fonction d'un taux d'actualisation de 4,64 %, qui reflète le rendement des obligations de sociétés notées AA au début de l'exercice et qui a été utilisé pour l'information de fin d'exercice 2023. Les années de service ont été calculées proportionnellement, c'est-à-dire que l'obligation au titre des prestations constituées, y compris celle au titre des années de service décomptées supplémentaires promises aux termes de contrats de travail individuels conclus avant 2023, est répartie également sur la durée prévue de la carrière du membre de la haute direction visé au sein d'Air Canada, peu importe quand les années de service décomptées sont attribuées, mais la carrière prévue est limitée à 35 ans de service ouvrant droit à pension.

5) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs représente la valeur des prestations de retraite accumulées au cours du dernier exercice au titre des années de service au sein de l'entreprise et des modifications touchant le salaire ou les conditions du régime. Elle comprend le coût des services, les différences entre les gains réels et estimatifs et les modifications touchant le régime qui ont un effet rétroactif. Le coût des services a été calculé en utilisant les mêmes hypothèses que pour les états financiers de la fin de l'exercice 2023, y compris un taux d'actualisation de 4,65 %. Les sommes indiquées à l'égard des modifications touchant le salaire reflètent les hypothèses à la fin de l'exercice 2024.

6) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs de l'obligation au titre des prestations constituées au cours du dernier exercice d'Air Canada comprend tous les éléments non rémunérateurs, comme la modification des hypothèses et de l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice.

7) L'obligation au titre des prestations constituées à la fin du dernier exercice d'Air Canada représente la valeur des prestations de retraite pour les services exécutés avant le 31 décembre 2024, en supposant la continuité de l'exploitation. En 2024, les hypothèses utilisées pour calculer l'obligation sont identiques à celles utilisées pour les états financiers de la fin de l'exercice 2023. Toutefois, un taux d'actualisation de 4,70 % a été utilisé, ce qui reflète le rendement des obligations de sociétés notées AA à la fin de l'exercice ainsi que les hypothèses mises à jour pour le pourcentage de personnes mariées à la retraite et l'écart d'âge entre les conjoints.

Régime de retraite à cotisations déterminées¹⁾

Air Canada verse des cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées à l'intention des dirigeants qui y participent correspondant à 15 % de leur salaire de base.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ¹⁾	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
John Di Bert	48 700 \$	106 500 \$	124 500 \$
Arielle Meloul-Wechsler ²⁾	265 200 \$	-	309 500 \$
Marc Barbeau	469 200 \$	88 500 \$	544 200 \$

1) Les cotisations brutes versées au régime supplémentaire à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants sont incluses dans la variation attribuable à des éléments rémunérateurs.

2) Du 1^{er} août 2005 au 31 août 2013, M^{me} Meloul-Wechsler a participé à la composante à cotisations déterminées du régime de retraite d'Air Canada - Direction et employés ATS.

Avantages en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Nous concevons nos régimes et politiques d'indemnités de départ pour régir la transition vers un nouvel emploi, respecter les exigences légales pertinentes et refléter les pratiques du marché.

Congédiement sans motif sérieux

Air Canada a conclu des contrats de travail avec chacun des membres de la haute direction visés. Les contrats prévoient qu'en cas de congédiement sans motif sérieux, les membres de la haute direction visés ont droit à une indemnité de départ égale à 24 mois de leur salaire de base annuel à ce moment, une prime annuelle selon la cible, ainsi qu'au maintien de certains avantages directs et indirects jusqu'à la fin de la période d'indemnisation, à moins qu'ils ne se trouvent un nouvel emploi avant l'expiration de ce délai. Les indemnités et autres prestations susmentionnées dépendent du respect des dispositions de non-concurrence pendant la période d'indemnisation et autres dispositions. Nous maintenons également une politique de recouvrement qui s'applique dans certains cas. Voir [Politique de recouvrement](#).

Congédiement suivant un changement de contrôle

Nous maintenons des ententes en cas de changement de contrôle avec nos membres de la haute direction visés, afin de nous assurer qu'ils demeureraient en fonction au profit des actionnaires, si Air Canada devait faire l'objet d'un changement de contrôle, défini comme l'acquisition de 35 % ou plus de nos actions à droit de vote, un changement dans la majorité de la composition de notre Conseil sans son consentement ou dans les deux ans suivant l'acquisition de 25 % ou plus de nos actions à droit de vote, ou tout événement en raison duquel le pourcentage des actifs détenus en propriété véritable par Air Canada a baissé d'au moins 40 % d'après notre plus récent bilan publié. Un changement de contrôle n'inclut pas une opération dans le cadre de laquelle l'actionnariat, le Conseil d'administration et les membres de la haute direction demeurent inchangés.

Ces ententes prévoient qu'en cas de cessation involontaire de l'emploi du membre de la haute direction visé dans les 24 mois suivant un tel changement de contrôle, le membre de la haute direction visé aura droit à une indemnité de départ correspondant à 24 mois de son salaire de base annuel à ce moment, à une prime annuelle selon la cible, ainsi qu'au maintien de certains avantages directs et indirects jusqu'à la fin de la période d'indemnisation, à moins qu'il ne se trouve un nouvel emploi avant l'expiration de ce délai. Les droits aux options et unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis sont acquis immédiatement et celles-ci pourront être exercées ou deviendront payables, selon le cas, au moment de la cessation d'emploi. À ces fins, nous définissons la cessation involontaire comme étant a) une cessation d'emploi qui ne découle pas d'un licenciement pour motif sérieux, d'un décès, d'un départ à la retraite normal ou d'une invalidité, b) tout déplacement géographique vers un lieu de travail situé à plus de 30 kilomètres du lieu de travail précédent, c) une diminution importante du rôle, des fonctions ou des responsabilités ou un autre changement défavorable s'y rapportant, ou encore la destitution des fonctions, d) une diminution importante de la rémunération ou des avantages qui ne s'applique pas à tous les hauts dirigeants ou e) l'incapacité d'un employeur remplaçant d'assumer les obligations découlant de ces accords.

Paievements éventuels aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-après présente la valeur supplémentaire estimative due à chaque membre de la haute direction visé, conformément à son contrat de travail suivant la cessation d'emploi sans motif sérieux ou la cessation d'emploi sans motif sérieux suivant un changement de contrôle, si cette cessation d'emploi avait eu lieu le 31 décembre 2024 :

	Michael Rousseau	John Di Bert	Craig Landry	Arielle Meloul-Wechsler	Marc Barbeau
Congédiement sans motif sérieux					
Indemnité en espèces	6 210 000 \$	2 627 000 \$	2 534 500 \$	2 275 000 \$	2 065 000 \$
Valeur des options pouvant être exercées et des unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ¹⁾²⁾	10 687 082 \$	2 584 422 \$	2 362 138 \$ ²⁾	1 743 553 \$	1 438 397 \$
Autres avantages ³⁾	110 726 \$	103 126 \$	104 129 \$	107 133 \$	107 460 \$
Valeur totale	17 007 808 \$	5 314 548 \$	5 000 767 \$	4 125 686 \$	3 610 857 \$
Congédiement sans motif sérieux suivant un changement de contrôle					
Indemnité en espèces	6 210 000 \$	2 627 000 \$	2 534 500 \$	2 275 000 \$	2 065 000
Valeur des options pouvant être exercées et des unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾	17 257 160 \$	4 352 560 \$	2 362 138 \$	2 896 120 \$	2 431 839
Autres avantages (comprend la valeur des montants supplémentaires du régime de retraite sur 2 ans) ⁴⁾	110 726 \$	316 126 \$	484 129 \$	467 133 \$	284 460
Valeur totale	23 577 886 \$	7 295 686 \$	5 380 767 \$	5 638 253 \$	4 781 299

1) Valeurs fondées sur le cours de clôture des actions d'Air Canada à la TSX le 31 décembre 2024, soit le dernier jour de bourse de l'année (22,26 \$).

2) Acquisition des droits aux unités d'actions établis au prorata, à l'exception de M. Landry qui, en cas de cessation sans motif sérieux, pourra acquérir ses droits à ses options et unités d'actions conformément aux modalités et conditions du RILT applicable à sa retraite.

3) Coût estimatif du maintien des avantages liés aux assurances maladie complémentaires collectives et des avantages directs et indirects pendant la période d'indemnisation.

4) Coût estimatif du maintien des avantages liés aux assurances maladie complémentaires collectives et des avantages directs et indirects pendant la période d'indemnisation et en cas de cessation d'emploi consécutive à un changement de contrôle, la valeur d'une période de service ouvrant droit à pension supplémentaire de deux ans pour M. Di Bert (213 000 \$), M. Landry (380 000 \$), Mme Meloul-Wechsler (360 000 \$) et M. Barbeau (177 000 \$).

Autres renseignements au sujet de l'assemblée

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») vise à vous aider à prendre des décisions éclairées sur les questions qui seront soumises à notre assemblée annuelle des actionnaires, laquelle sera tenue le 31 mars 2025 (l'« assemblée »).

Renseignements dans la circulaire

À moins d'indication contraire, la circulaire est à jour au 14 février 2025. L'information financière que nous fournissons à propos d'Air Canada et de ses filiales est conforme à celle fournie dans nos états financiers consolidés et notre rapport de gestion (le « rapport de gestion ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La présente circulaire n'intègre pas par renvoi les renseignements figurant sur notre site Web, ni aucun renseignement pour lequel il n'y a aucune indication expresse d'intégration par renvoi, même si nous y faisons référence occasionnellement. Par conséquent, nous n'ions toute intégration par renvoi. La présente circulaire comprend également plusieurs adresses de sites Web et des renvois à des documents supplémentaires qui se trouvent sur ces sites Web, ainsi que des renseignements publiés par nos actionnaires ou d'autres renseignements sur leurs avoirs. Ces sites Web et ces documents ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent document et ces renseignements n'ont pas été vérifiés. Pour consulter notre mise en garde concernant les énoncés prospectifs et les mesures hors PCGR, voir la rubrique « À propos des mesures hors PCGR ». Lorsque nous utilisons les termes « vous », « vos » et « votre », nous faisons référence à nos actionnaires à ce titre. Les termes « nous », « notre », « nos » et « Air Canada » désignent Air Canada. À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

Notification et accès

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès afin de livrer la présente circulaire à nos actionnaires inscrits et non inscrits, ce qui signifie que la circulaire est accessible en ligne plutôt qu'envoyée par la poste. Les procédures de notification et d'accès donnent plus de latitude aux actionnaires et

réduisent nos frais d'impression et d'envoi postal. Vous recevrez quand même un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote par la poste vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, mais au lieu de recevoir un exemplaire papier de la circulaire, vous recevrez un avis vous expliquant comment accéder par voie électronique aux documents relatifs à l'assemblée et comment en demander un exemplaire papier.

Les actionnaires peuvent communiquer avec Kingsdale Advisors, par téléphone au 1 855 682-4783 (sans frais en Amérique du Nord) ou au +1 647 251-9743 (messages textes et appels téléphoniques activés à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Accessibilité de la circulaire

La circulaire est accessible au documentsassemblee.com/TSXT/AC_FR/, sur notre site Web, à investisseurs.aircanada.com, et sur SEDAR+, au sedarplus.ca. Vous pouvez également demander sans frais un exemplaire papier des documents relatifs à l'assemblée en visitant le documentsassemblee.com/TSXT/AC_FR/ ou en communiquant par téléphone avec notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, au 1 888 433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 416 682-3801 (autres pays) et en suivant les directives. Après l'assemblée, vous pouvez faire une demande en composant le 1 888 433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le +1 416 682-3801 (autres pays).

Assister à l'assemblée

Notre assemblée sera tenue dans un format hybride, et elle se déroulera simultanément en personne et en webdiffusion en direct. Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée dans le format de leur choix, comme nous l'expliquons ci-dessous. Le format hybride permettra aux personnes qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne d'y assister en ligne comme si elles y étaient physiquement présentes, peu importe leur emplacement géographique.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires (véritables) non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir) seront autorisés à participer à l'assemblée, à y voter et à y poser des questions.

Assister à l'assemblée en personne

Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un fondé de pouvoir (y compris un actionnaire (véritable) non inscrit qui s'est nommé

lui-même fondé de pouvoir), vous pourrez assister, voter et poser des questions à l'assemblée en personne après vous être enregistré auprès de Compagnie Trust TSX. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer en personne à l'assemblée. Toutefois, les actionnaires (véritables) non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, les non-actionnaires et les autres invités pourront assister à l'assemblée en ligne.

Si vous assistez à l'assemblée en personne, vous n'aurez qu'à vous enregistrer auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à votre arrivée à Lumi Experience Toronto, au 200, rue Bay, bureau 1600, Toronto (Ontario).

Assister à l'assemblée en ligne

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires (véritables) non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir) qui sont inscrits comme il est décrit à la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir pour vous représenter et voter à l'assemblée » pourront assister, participer et voter à l'assemblée en ligne à <https://aircanada.com/AGM>. Ces personnes pourront accéder à l'assemblée en cliquant sur « J'ai un numéro de contrôle » et en entrant un numéro de contrôle valide ainsi que le mot de passe « AC2025 » (sensible à la casse) avant le début de l'assemblée. Les invités, y compris les actionnaires (véritables) non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, pourront accéder à l'assemblée en ligne en cliquant sur « Je suis un invité » et en remplissant le formulaire en ligne. Les invités pourront écouter l'assemblée en ligne, mais ne pourront pas poser de questions ou voter.

Si vous assistez à l'assemblée en ligne, il est important que vous soyez connecté à Internet en permanence pour être en mesure de voter lors du scrutin. Assurez-vous d'utiliser une connexion Internet fiable, de préférence à haute vitesse, pour participer à l'assemblée en ligne.

Enregistrement à l'avance

L'assemblée débutera à 10 h 30 (heure de l'Est) précises le 31 mars 2025, à moins d'un report ou d'un ajournement. L'enregistrement en ligne débutera une heure avant l'assemblée, à 9 h 30 (heure de l'Est). Prévoyez suffisamment de temps pour suivre les procédures d'enregistrement en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques pendant le processus d'enregistrement ou l'assemblée en ligne, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX, au 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou à frais virés au +1 416 682-3860 (autres pays).

Exercice des droits de vote

Votre vote est important. À titre d'actionnaire d'Air Canada, il est important que vous lisiez attentivement les renseignements qui suivent sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions et de voter, par procuration ou à l'assemblée, en ligne ou en personne. Les actionnaires sont fortement encouragés à voter avant l'assemblée. Veuillez suivre les instructions ci-dessous selon que vous êtes un actionnaire (véritable) non inscrit ou un actionnaire inscrit.

Pour témoigner notre reconnaissance pour votre participation, Air Canada fera un don de bienfaisance d'un montant de 2 \$ à la Fondation Air Canada pour chaque compte d'actionnaire dont le titulaire exerce ses droits de vote, jusqu'à concurrence de 25 000 comptes. La Fondation est une fondation de bienfaisance enregistrée vouée à améliorer la santé et le bien-être des enfants.

Actionnaire inscrit

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions.

Actionnaire non inscrit

Vous êtes un actionnaire non inscrit si votre banque, société de fiducie, courtier en valeurs mobilières ou autre institution financière avec laquelle vous faites affaire (votre « prête-nom ») détient vos actions pour vous.

Votre prête-nom est tenu de demander vos instructions de vote avant l'assemblée. Veuillez communiquer avec lui si vous n'avez reçu aucune demande d'instructions de vote avec la lettre de notification et d'accès.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou à frais virés au +1 416 682-3860 (autres pays).

Vote

Vous pouvez voter par procuration avant l'assemblée, assister à l'assemblée en ligne ou en personne ou désigner une autre personne qui vous servira de fondé de pouvoir et qui votera pour vous.

Option 1 | Exercice des droits de vote avant l'assemblée

Actionnaire inscrit

Voter au moyen du formulaire de procuration

Si vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée, vous pouvez donner vos instructions au moyen de l'une des méthodes ci-après.

Votre vote doit être reçu au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 27 mars 2025, peu importe la méthode que vous choisissez pour voter avant l'assemblée.

Actionnaire non inscrit

Voter au moyen du formulaire d'instructions de vote

Si vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée, vous pouvez donner vos instructions au moyen de l'une des méthodes ci-après.

Vous devez suivre les instructions de votre intermédiaire si vous souhaitez que votre droit de vote soit exercé, notamment la date limite à laquelle vos instructions de vote doivent être reçues pour que votre droit de vote soit exercé.

Par Internet



Consultez le site Web au www.meeting-vote.com et suivez les instructions affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront par la suite transmises électroniquement par Internet.

Par Internet



Consultez le site Web au www.proxyvote.com et suivez les instructions affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront par la suite transmises électroniquement par Internet.

Par télécopieur ou par la poste



Remplissez votre formulaire de procuration et transmettez-le de l'une des façons suivantes :

- envoyez-le par télécopieur au +1 416 595-9593;
- postez-le dans l'enveloppe-réponse fournie;
- remettez-le à l'un des principaux bureaux de Compagnie Trust TSX situés à Montréal, à Toronto, à Calgary ou à Vancouver (une liste des principaux bureaux figure à la rubrique [Interruption du service postal](#)).

Voir [Indications à fournir dans le formulaire de procuration](#) pour obtenir plus de renseignements.

Par la poste



Remplissez votre formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin.

Par téléphone

Au moyen d'un téléphone à clavier, composez le 1 888 489-7352 (sans frais au Canada et aux États-Unis) et un agent vous aidera à voter en ligne.

Si vous choisissez de voter par téléphone, ne retournez pas votre formulaire de procuration.

Par courriel

Remplissez votre formulaire de procuration et transmettez-le par courriel à proxyvote@tmx.com.

Vous avez changé d'avis?

Vous pouvez révoquer votre procuration ou modifier votre vote de la façon décrite à la rubrique « Révocation de votre procuration ou modification de votre vote ».

Par téléphone

Au moyen d'un téléphone à clavier, composez le numéro indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions vocales.

Si vous choisissez de voter par téléphone, ne retournez pas votre formulaire d'instructions de vote.

Vous avez changé d'avis?

Si vous avez déjà envoyé votre formulaire d'instructions de vote à votre intermédiaire, mais que vous souhaitez modifier vos instructions de vote, communiquez immédiatement avec votre intermédiaire.

Option 2 | Nomination d'un fondé de pouvoir pour vous représenter et voter à l'assemblée

L'actionnaire habile à voter peut nommer un fondé de pouvoir et un ou plusieurs fondés de pouvoir substitués, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires, chargés d'assister et d'agir en son nom à l'assemblée, de la manière autorisée par l'actionnaire. Le vote par procuration signifie que vous donnez à la personne nommée dans le formulaire de procuration ou dans le formulaire d'instructions de vote (le « fondé de pouvoir ») le pouvoir d'exercer pour vous, en ligne ou en personne, les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Le président de l'assemblée est entièrement libre de lever ou de prolonger le délai pour le dépôt des procurations, sans préavis.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration et dans le formulaire d'instructions de vote sont des administrateurs ou des membres de la direction d'Air Canada, qui exerceront pour vous les droits de vote rattachés à vos actions. Vous avez le droit de nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que les administrateurs et membres de la direction dont le nom figure dans les formulaires fournis. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire.

Pour ce faire, inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration, le formulaire d'instructions de vote ou le site Web, comme décrit précédemment à la rubrique « Exercice des droits de vote avant l'assemblée ». La personne que vous nommez doit participer à l'assemblée et voter en votre nom pour que vos votes soient pris en considération.

Si le fondé de pouvoir assiste à **l'assemblée en ligne**, vous devez également procéder à l'inscription de ce fondé de pouvoir auprès de Compagnie Trust TSX en composant le 1 866 751-6315 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 416 682-3860 (autres pays), ou en remplissant le formulaire en ligne au www.tsxtrust.com/control-number-request-fr au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 27 mars 2025. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire à effectuer après avoir soumis votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote afin que Compagnie Trust TSX puisse lui fournir par courriel un numéro de contrôle afin de voter en ligne à l'assemblée. Un fondé de pouvoir non inscrit ne recevra pas le numéro de contrôle servant d'authentifiant et lui permettant de voter à l'assemblée en ligne. Il ne pourra alors assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Si le fondé de pouvoir assiste à l'assemblée en personne, il devra s'enregistrer auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à son arrivée à l'assemblée.

Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée en ligne ou en personne. Si vous ne précisez pas la façon dont vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, votre fondé de pouvoir votera selon son bon jugement à l'égard de chacune des questions inscrites à l'ordre du jour et de toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Option 3 | Exercice des droits de vote à l'assemblée

Actionnaire inscrit

Si vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions durant l'assemblée, vous n'avez pas à remplir ni à retourner le formulaire de procuration.

Si vous assistez à l'assemblée en ligne, vous n'avez qu'à accéder à l'assemblée et à remplir un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée. Le numéro de contrôle indiqué sur le formulaire de procuration ou dans le courriel que vous avez reçu vous permettra d'accéder à l'assemblée en ligne.

Si vous assistez à l'assemblée en personne, veuillez vous enregistrer auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaire non inscrit

Vous pourrez voter à l'assemblée si vous avez demandé à votre prête-nom de vous nommer fondé de pouvoir. Pour ce faire, vous devez inscrire votre propre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé par votre intermédiaire et suivre toutes les directives applicables fournies par votre intermédiaire. Vous devez ensuite suivre les directives de votre intermédiaire concernant la manière de signer et de retourner les documents. Ne remplissez pas la section relative à l'exercice des droits de vote du formulaire d'instructions de vote puisque vous assisterez à l'assemblée et y voterez en ligne ou en personne.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir ne pourront pas participer ou voter à l'assemblée.

Si vous assistez à l'assemblée en ligne, vous devez également vous inscrire auprès de Compagnie Trust TSX, comme décrit à la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir pour vous représenter et voter à l'assemblée ». Compagnie Trust TSX vous enverra un numéro de contrôle par courriel après la date limite du vote par procuration à condition que vous ayez été dûment nommé et inscrit auprès de Compagnie Trust TSX. Ce numéro de contrôle sera votre identifiant vous permettant d'accéder à l'assemblée. Si vous ne vous inscrivez pas, vous ne recevrez pas de numéro de contrôle servant d'authentifiant pour vous permettre d'accéder à l'assemblée en ligne et, par conséquent, vous ne pourrez assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Si vous assistez à l'assemblée en personne, veuillez vous enregistrer auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à votre arrivée à l'assemblée.

Exercice des droits de vote | Actionnaires non inscrits des États-Unis

Si vous êtes un actionnaire non inscrit qui se trouve aux États-Unis et que vous souhaitez voter à l'assemblée, ou si vous souhaitez, si cela est permis, nommer un tiers comme votre fondé de pouvoir, vous devez obtenir une procuration réglementaire valable de la part de votre intermédiaire. Veuillez suivre les instructions de votre intermédiaire qui figurent dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote réglementaire qui vous a été envoyé, ou communiquer avec votre intermédiaire pour obtenir un formulaire d'instructions de vote si vous n'en avez pas reçu un qui soit valable. Lorsque vous aurez obtenu un formulaire d'instructions de vote valable de la part de votre intermédiaire, vous devrez le faire parvenir à Compagnie Trust TSX par service de messagerie à l'adresse suivante : Compagnie Trust TSX, 301-100, Adelaide St. West, Toronto (Ontario) M5H 4H1. Votre procuration doit porter la mention « procuration réglementaire » et être reçue au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 27 mars 2025.

Régimes à l'intention des employés | Exercice des droits de vote rattachés à vos actions

Les actions achetées ou reçues, selon le cas, par les employés d'Air Canada ou de ses filiales aux termes du régime d'actionariat des employés et du régime de prime de reconnaissance envers les employés – attribution d'actions (collectivement, les « actions d'employés ») sont inscrites au nom de Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), à titre d'agent administratif aux termes de ces régimes, à moins qu'un employé n'ait retiré ses actions de ces régimes.

Si vous détenez des actions autres que des actions d'employés, vous devez remplir un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote pour ces autres actions comme il est décrit plus haut pour les actionnaires inscrits ou les actionnaires non inscrits, selon le cas.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous détenez vos actions par l'entremise de Computershare, veuillez communiquer avec Computershare au 1 877 982-8766 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 514 982-8705 (autres pays).

Régimes à l'intention des employés

Nomination d'un fondé de pouvoir

Un formulaire d'instructions de vote est joint à la lettre de notification et d'accès. Il vous permet de nommer un fondé de pouvoir et de fournir vos instructions de vote par Internet ou par la poste.

Vous pouvez nommer fondé de pouvoir une personne autre que Computershare. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire.

Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir autre que Computershare sur le formulaire d'instructions de vote pour vous représenter à l'assemblée, vous devez remettre le formulaire d'instructions de vote qui nomme ce fondé de pouvoir avant la date limite du vote ou consulter le site Web à l'adresse www.investorvote.com et inscrire le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le site Web. La personne que vous nommez doit participer à l'assemblée et voter en votre nom pour que vos votes soient pris en considération.

Si le fondé de pouvoir **assiste à l'assemblée en ligne**, vous devez également procéder à son inscription auprès de Compagnie Trust TSX en appelant au 1 866 751-6315 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 416 682-3860 (autres pays) ou remplir le formulaire en ligne au www.tsxtrust.com/control-number-request-fr au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 27 mars 2025.

L'inscription de votre fondé de pouvoir est une étape supplémentaire que vous devez suivre après avoir remis votre formulaire d'instructions de vote afin que Compagnie Trust TSX puisse fournir au fondé de pouvoir un numéro de contrôle par courriel pour voter en ligne à l'assemblée. Si l'actionnaire n'inscrit pas son fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas le numéro de contrôle servant d'authentifiant pour voter à l'assemblée en ligne et, par conséquent, ne pourra participer à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Si le fondé de pouvoir **assiste à l'assemblée en personne**, il devra s'enregistrer auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à son arrivée à l'assemblée.

Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée en ligne ou en personne. Si vous ne précisez pas la façon dont vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, votre fondé de pouvoir votera selon son bon jugement à l'égard de chacune des questions inscrites à l'ordre du jour et de toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Exercice des droits de vote avant l'assemblée



Par Internet

Si vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée, vous pouvez donner vos instructions au moyen de l'une des méthodes suivantes :

Consultez le site Web à l'adresse www.investorvote.com et suivez les instructions affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront par la suite transmises électroniquement par Internet.

L'heure limite pour voter par Internet est 23 h 59 (heure de l'Est) le 26 mars 2025.



Par la poste

Vous pouvez également voter en remplissant le formulaire d'instructions de vote en suivant les directives qui s'y trouvent et en le retournant dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin pour qu'il soit reçu avant 16 h (heure de l'Est) le 26 mars 2025.

Voter à l'assemblée

Vous pourrez voter en personne ou en ligne à l'assemblée si vous avez demandé à Computershare de vous nommer fondé de pouvoir. Pour ce faire, inscrivez votre nom dans la case prévue à cette fin sur le site Web ou dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote et suivez les directives qui s'y trouvent. Ne remplissez pas la section relative à l'exercice des droits de vote du formulaire d'instructions de vote puisque vous assisterez à l'assemblée et y voterez en ligne ou en personne.

Si vous ne vous nommez pas fondé de pouvoir, vous ne pourrez pas voter ou participer à l'assemblée.

Si vous assistez à l'assemblée en ligne, vous devez également vous inscrire auprès de Compagnie Trust TSX, comme il est décrit à la rubrique « Nomination d'un fondé de pouvoir ». Compagnie Trust TSX vous enverra un numéro de contrôle par courriel après la date limite du vote par procuration à condition que vous ayez été dûment nommé et inscrit auprès de Compagnie Trust TSX. Ce numéro de contrôle sera votre identifiant vous permettant d'accéder à l'assemblée. Si vous ne vous inscrivez pas, vous ne recevrez pas de numéro de contrôle servant d'authentifiant pour vous permettre de voter à l'assemblée en ligne et, par conséquent, vous ne pourrez assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Si vous assistez à l'assemblée en personne, veuillez vous enregistrer auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à votre arrivée à l'assemblée.

Indications à fournir dans le formulaire de procuration

Vous pouvez choisir de voter « En faveur » ou « Abstention » en ce qui concerne la nomination de l'auditeur, et « En faveur » ou « Contre » relativement à l'élection des administrateurs et à l'approbation d'une résolution consultative non contraignante sur l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction. Si vous êtes un actionnaire non inscrit qui exerce les droits de vote rattachés à ses actions ou un employé qui exerce les droits de vote rattachés à ses actions d'employés, veuillez suivre les directives qui se trouvent sur le formulaire d'instructions de vote.

En remplissant le formulaire de procuration sans nommer un autre fondé de pouvoir, vous autorisez Vagn Sørensen, Michael Rousseau ou Marc Barbeau, qui sont administrateurs et/ou membres de la direction d'Air Canada, à exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée, conformément à vos instructions. Si vous retournez votre formulaire de procuration sans préciser la façon dont vous votez, votre vote sera exercé **EN FAVEUR** de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs énumérés dans la présente circulaire, **EN FAVEUR** de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur d'Air Canada, et **EN FAVEUR** de la résolution consultative non contraignante sur l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction.

Si vous avez des questions à propos des procédures de vote ou besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec Kingsdale Advisors, par téléphone sans frais en Amérique du Nord au 1 855 682-4783 ou au 647 251-9743 (messages textes et appels activés à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Kingsdale pourrait joindre certains propriétaires véritables afin de leur offrir de l'aide pour qu'ils exercent aisément leurs droits de vote directement par téléphone au moyen du service QuickVote^{MC} de Broadridge Investor Communications Corporation.

La direction n'a connaissance d'aucune autre question qui sera soumise à l'assemblée. Si, toutefois, d'autres questions devaient être dûment soumise à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration qui accompagne la lettre de notification et d'accès voteront selon leur bon jugement, conformément au pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré par la procuration.

Si vous êtes un particulier actionnaire, votre mandataire dûment autorisé ou vous-même devez signer le formulaire de procuration. Si vous êtes une société ou une autre entité juridique, un membre de la direction ou un mandataire dûment autorisé doit signer le formulaire de procuration.

Sollicitation de procurations

Votre procuration est sollicitée par la direction d'Air Canada, ou en son nom, pour être utilisée à l'assemblée. Nos employés et mandataires pourront solliciter des procurations par la poste ou autrement. Nous prendrons en charge les coûts afférents à cette sollicitation. Elle pourra également rembourser aux courtiers et aux autres personnes détenant des actions en leur nom ou au nom de prête-noms, les frais engagés pour envoyer les documents relatifs aux procurations aux propriétaires véritables et obtenir leurs procurations ou instructions de vote.

Air Canada a retenu les services de Kingsdale Advisors à titre de conseiller pour les actionnaires et d'agent de sollicitation de procurations des actionnaires en qualité d'agent. Elle lui versera une rémunération de 63 000 \$ pour les services de sollicitation de procurations et un supplément pour les autres services rendus.

Révocation de votre procuration ou modification de votre vote

Vous pouvez révoquer votre procuration ou modifier votre vote de la façon prévue par la loi, y compris si la procuration a été soumise par la poste, au moyen d'un document signé par vous ou votre mandataire dûment autorisé par écrit et déposé au bureau de Montréal de l'agent des transferts d'Air Canada, Compagnie Trust TSX, situé au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 1700, Montréal (Québec) ou au siège social d'Air Canada, situé au 7373, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Montréal (Québec), au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement, à laquelle la procuration doit être utilisée ou, si vous assistez à l'assemblée en personne, auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Si les instructions de vote ont été transmises par Internet, la transmission de nouvelles instructions de vote par Internet ou par la poste avant les heures limites applicables révoquera les instructions antérieures.

Les voix exprimées en ligne pendant l'assemblée révoqueront les procurations remises avant l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration déjà remise, vous ne devez pas voter pendant l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire (véritable) non inscrit et avez déjà envoyé votre formulaire d'instructions de vote rempli à votre intermédiaire, mais souhaitez modifier vos instructions de vote, communiquez immédiatement avec votre intermédiaire.

Conditions du vote

L'élection des administrateurs, la nomination de l'auditeur et l'approbation d'une résolution consultative non contraignante sur la rémunération de la haute direction devront respectivement être approuvées par la majorité des voix exprimées à l'assemblée par procuration, en personne ou en ligne. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée n'a pas de voix prépondérante.

Notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, compte et dépouille les votes.

Actions à droit de vote et liste des actionnaires

Les actionnaires inscrits le 31 janvier 2025 sont habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y voter au plus tard au moment de l'assemblée. Au 14 février 2025, date de la présente circulaire, 228 855 991 actions à droit de vote de catégorie B et 98 123 931 actions à droit de vote variable de catégorie A étaient en circulation. La liste des actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée peut être consultée, pendant les heures normales de bureau, au bureau de Montréal de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, situé au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 1700, Montréal (Québec).

Questions durant l'assemblée

Nous invitons nos actionnaires à nous soumettre leurs questions et commentaires. Les actionnaires (inscrits, non inscrits et porteurs d'actions détenues par des membres du personnel) à la fermeture des bureaux le 31 janvier 2025, qui est la date de clôture des registres, et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent soumettre des questions durant l'assemblée durant une période de questions. Il est recommandé que les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés qui assistent à l'assemblée virtuellement soumettent leurs questions dès que possible durant l'assemblée afin qu'elles soient traitées au moment opportun. Les directives seront fournies lors de l'assemblée et sont également disponibles sur le site Web liés aux relations avec les investisseurs d'Air Canada à investisseurs.aircanada.com/Assemblees-des-actionnaires. Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent également soumettre des questions à n'importe quel moment avant l'assemblée en à l'aide du formulaire disponible sur le site Web liés aux relations avec les investisseurs d'Air Canada à investisseurs.aircanada.com/Assemblees-des-actionnaires. Ces questions soumises à l'avance doivent être reçues au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 28 mars 2025 afin d'être incluses dans l'assemblée.

Toute question relative à une question soumise à l'assemblée sera traitée au moment où cette dernière est abordée durant l'assemblée. Les autres questions seront traitées durant la période de questions une fois l'ordre du jour épuisé. Les questions portant sur le même sujet ou autrement liées seront regroupées, résumées et traitées au même moment. Nous devrions disposer de suffisamment de temps pour répondre à toutes les questions et à tous les commentaires. Dans l'éventualité improbable où cela ne serait pas le cas, nous communiquerons avec vous après l'assemblée si vous avez fourni vos coordonnées ou encore nous pourrions choisir de publier nos réponses sur notre page concernant les relations avec les investisseurs de notre site Web au investisseurs.aircanada.com.

Les invités ne pourront pas soumettre de questions lors de l'assemblée.

Autres renseignements à propos de nous

Restrictions au droit de vote

Selon la *Loi sur les transports au Canada*, les titulaires nationaux de licences d'exploitation de service aérien intérieur, international régulier et international à la demande, comme Air Canada, doivent être des « Canadiens », tel que le prévoit la loi susmentionnée. La propriété étrangère dans les transporteurs aériens canadiens est autorisée jusqu'à concurrence de 49 %, pourvu qu'aucun non-Canadien ne détienne plus de 25 % des intérêts avec droit de vote d'un transporteur aérien canadien et que les fournisseurs de services aériens non canadiens ne détiennent pas, au total, plus de 25 % des intérêts avec droit de vote dans le transporteur aérien canadien.

Les statuts constitutifs d'Air Canada ont été mis à jour de manière à les harmoniser avec les restrictions applicables à la propriété étrangère prévues par la Loi sur les transports au Canada.

Le capital d'Air Canada se divise en deux catégories d'actions : i) les actions à droit de vote de catégorie B et ii) les actions à droit de vote variable de catégorie A (nous les appelons parfois collectivement, nos actions à droit de vote). Nos actions à droit de vote de catégorie B sont négociées à la cote de la TSX, sous le même symbole « AC », et elles sont également négociées sur la plateforme OTCQX International Premier aux États-Unis, sous le même symbole « ACDVF ». Les porteurs de nos actions à droit de vote de catégorie B voteront ensemble à l'assemblée, comme s'ils formaient une seule et même catégorie, de sorte qu'aucune assemblée distincte ne sera tenue pour ces catégories d'actions.

Seuls des Canadiens peuvent détenir des actions à droit de vote de catégorie B, en être propriétaires véritables et en avoir le contrôle, directement ou indirectement. Si une personne qui n'est pas un Canadien en devient le détenteur ou le propriétaire véritable ou en acquiert le contrôle, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, toute action à droit de vote de catégorie B est automatiquement convertie en une action à droit de vote variable de catégorie A. Chaque action à droit de vote de catégorie B confère une voix.

Seuls des non-Canadiens peuvent détenir des actions à droit de vote variable de catégorie A, en être propriétaires

Déclaration de statut de Canadien

Nous avons diverses façons de faire respecter les restrictions à la propriété d'actions à droit de vote par des non-Canadiens qui sont prévues dans nos statuts. Par exemple, les actionnaires qui votent ou qui assistent à l'assemblée seront tenus de remplir une déclaration de statut de Canadien, à défaut de quoi ces actionnaires seront considérés comme des porteurs non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien aux fins de l'exercice de leurs droits de vote à l'assemblée. Le formulaire de déclaration est contenu dans les formulaires de procuration et d'instructions de vote, ainsi que dans les instructions de vote sur Internet qui vous ont été envoyés, selon le cas.

véritables ou en avoir le contrôle, directement ou indirectement. Si un Canadien en devient le détenteur, le propriétaire véritable et en acquiert le contrôle, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, toute action à droit de vote de catégorie A est automatiquement convertie en une action à droit de vote variable de catégorie B. Chaque action à droit de vote variable de catégorie A confère une voix, sauf si, selon le cas : a) le nombre de ces actions détenues par un seul non-Canadien, en pourcentage du nombre total d'actions à droit de vote d'Air Canada, ou le nombre total des voix pouvant être exprimées par un seul porteur non-Canadien de ces actions lors d'une assemblée est supérieur à 25 % (ou tout autre pourcentage prescrit par les lois canadiennes et approuvé ou adopté par les administrateurs d'Air Canada [un pourcentage prescrit]) du nombre total de voix exprimées à cette assemblée; b) le nombre de ces actions détenues collectivement par un ou plusieurs non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien dans tout ressort (des « transporteurs aériens non-Canadiens »), en pourcentage du nombre total d'actions à droit de vote d'Air Canada, ou le nombre total des voix pouvant être exprimées par un ou plusieurs transporteurs aériens non-Canadiens porteurs de ces actions lors d'une assemblée est supérieur à 25% (ou tout autre pourcentage prescrit) du nombre total de voix exprimées à cette assemblée, après l'application de la restriction relative au vote énoncée en a) ci-dessus au besoin; c) le nombre de ces actions, en pourcentage du nombre total d'actions à droit de vote d'Air Canada, ou le nombre total des voix pouvant être exprimées par les porteurs de ces actions lors d'une assemblée est supérieur à 49 % (ou tout autre pourcentage prescrit) du nombre total de voix exprimées à

cette assemblée, après l'application de la restriction relative au vote énoncée en a) et b) ci-dessus au besoin.

Si l'un des seuils mentionnés en a) ou b) ci-dessus devait être dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable de catégorie A détenue par ce seul porteur non-Canadien ou tous les transporteurs aériens non-Canadiens, selon le cas, diminuera automatiquement de manière proportionnelle de sorte que les actions à droit de vote variable de catégorie A détenues et le nombre total de voix rattachées aux actions à droit de vote d'Air Canada ou exprimées à toute assemblée, selon le cas, par un seul non-Canadien ou par tous les transporteurs aériens non-Canadiens ne dépasse pas 25 % (ou tout autre pourcentage prescrit) du nombre total des actions à droit de vote ou des voix exprimées à cette assemblée, selon le cas. Il est entendu qu'un transporteur aérien non-Canadien sera également un porteur non-Canadien pour l'application de la restriction relative au vote énoncée en a) ci-dessus.

Si le seuil mentionné en c) ci-dessus devait être dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable de catégorie A diminuera automatiquement de manière proportionnelle de sorte que les actions à droit de vote variable de catégorie A ne représentent pas plus de 49 % (ou tout autre pourcentage prescrit) de toutes les voix rattachées aux actions à droit de vote d'Air Canada, et que le nombre total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A à une assemblée ne dépasse pas 49 % (ou tout autre pourcentage prescrit) du nombre total des voix exprimées à cette assemblée.

En cas d'offre d'achat visant une seule catégorie d'actions à droit de vote variable de catégorie A ou d'actions à droit de vote de catégorie B, qui doit, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, être présentée à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions de la catégorie visée, chaque action à droit de vote variable de catégorie A ou action à droit de vote de catégorie B, selon le cas, peut être convertie au gré du porteur en une action à droit de vote de catégorie B ou une action à droit de vote variable de catégorie A, selon le cas, visée par l'offre à tout moment pendant la durée de l'offre et jusqu'au lendemain du jour, prescrit par les lois sur les valeurs mobilières applicables, où l'initiateur doit prendre livraison des actions visées par l'offre et les régler. Les actions ne peuvent être converties que pour être déposées en réponse à l'offre. Si le dépôt des actions à droit de vote variable de catégorie A ou des actions à droit de vote de catégorie B, selon le cas, issues de la conversion et déposées en réponse à l'offre est révoqué par l'actionnaire, si l'initiateur n'en prend pas livraison ou encore si l'offre est retirée, les

actions à droit de vote variable de catégorie A ou les actions à droit de vote de catégorie B, selon le cas, issues de la conversion antérieure sont reconverties automatiquement en actions à droit de vote de catégorie B ou en actions à droit de vote variable de catégorie A, selon le cas.

Principaux actionnaires

En date du 14 février 2025, à la connaissance de nos administrateurs et de nos membres de la direction, aucune entité n'a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, d'actions conférant au moins 10 % des voix rattachées à toute catégorie d'actions conférant un droit de vote sur les questions soumises à l'assemblée.

En 2012, nous avons obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour que : des obligations en matière d'offre publique d'achat formelle prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières qui s'appliquent uniquement à une offre visant l'acquisition d'au moins 20 % de nos actions à droit de vote catégorie B en circulation, prises ensemble; des règles du système d'alerte prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières qui s'appliquent uniquement à l'acquéreur qui acquiert la propriété véritable d'au moins 10 % de nos actions à droit de vote en circulation, prises ensemble (ou 5 % s'il s'agit d'acquisitions pendant une offre publique d'achat), ou qui acquiert un contrôle sur un tel nombre d'actions. Cette dispense demeure en vigueur.

Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Air Canada souscrit une assurance de la responsabilité civile pour ses administrateurs, ses dirigeants et ceux de ses filiales. Le contrat actuel est en vigueur du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} octobre 2025 et couvre les administrateurs et les dirigeants contre les accusations d'« actes fautifs » dans l'exercice de leurs fonctions. Air Canada indemnise ses administrateurs contre les pertes ou dommages qu'ils peuvent subir en leur qualité d'administrateurs dans toute la mesure permise par la loi, mais sous réserve des limites légales.

Prêts aux administrateurs et aux dirigeants

Aucun des administrateurs ou hauts dirigeants d'Air Canada ni aucun associé ou membre du même groupe qu'eux ne s'était vu consentir de prêts par Air Canada ou ses filiales. Air Canada n'a conclu aucune garantie, convention de soutien, lettre de crédit ni aucun arrangement ou engagement semblable à l'égard d'un prêt consenti à une de ces personnes, ni à toute autre personne ou entité.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun administrateur actuel ou candidat au poste d'administrateur, aucun membre de la haute direction ni aucune personne ayant des liens avec eux ou faisant partie du même groupe qu'eux n'avaient d'intérêt important dans une opération depuis le début de notre dernier exercice financier clos ou dans une opération proposée qui a eu une incidence importante sur nous ou qui pourrait avoir un tel effet sur nous ou l'une de nos filiales.

Résultats du vote des actionnaires à l'assemblée annuelle 2024

Les actionnaires détenant 105 014 138 actions étaient présents ou représentés par un fondé de pouvoir lors de l'assemblée annuelle 2024, soit 29,30 % des actions alors en circulation.

Élection des administrateurs

Les 13 candidats aux postes d'administrateur proposés par Air Canada ont été élus comme suit :

	En faveur (%)	Contre (%)
Amee Chande	98,67 %	1,33 %
Christie J.B. Clark	96,98 %	3,02 %
Gary A. Doer	97,70 %	2,30 %
Rob Fyfe	98,12 %	1,88 %
Michael M. Green	95,61 %	4,39 %
Jean Marc Huot	96,24 %	3,76 %
Claudette McGowan	99,47 %	0,53 %
Madeleine Paquin	97,35 %	2,65 %
Michael Rousseau	98,16 %	1,84 %
Vagn Sørensen	87,66 %	12,34 %
Kathleen Taylor	96,75 %	3,25 %
Annette Verschuren	96,40 %	3,60 %
Michael M. Wilson	97,78 %	2,22 %

Nomination de l'auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé auditeur d'Air Canada. Votes en faveur : 91,98 %; abstentions : 8,02 %.

Augmentation du nombre d'actions réservées et pouvant être émises dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Air Canada

La résolution augmentant le nombre d'actions réservées et pouvant être émises aux termes du régime d'intéressement à long terme d'Air Canada a été approuvée. Votes en faveur : 91,90 %; votes contre : 8,10 %.

Résolution consultative sur la démarche en matière de rémunération des dirigeants

La résolution consultative relative à l'approche en matière de rémunération de la haute direction a été approuvée. Votes en faveur : 70,38 %; votes contre : 29,62 %.

Le niveau de soutien des actionnaires visant l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction aurait été de 88,58 %, si ce n'avait été du vote négatif d'un actionnaire qui avait voté de la même façon en 2022 et 2023 et avec qui nous sommes entretenus périodiquement. Depuis, l'actionnaire a vendu sa position en réalisant un profit, ayant toujours déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'être un actionnaire à long terme d'Air Canada et qu'il se départirait de ses actions au moment opportun. Le Conseil comprend que les raisons du vote de cet actionnaire dissident en 2024 reposaient sur son point de vue sur la rémunération de la haute direction dans le contexte de la pandémie et de la demande de soutien qu'Air Canada, en tant qu'employeur, a adressée au gouvernement. Voir la rubrique « [Vote consultatif sur la rémunération de notre haute direction](#) ».

Proposition d'actionnaire n° 2 – Assemblées annuelles des actionnaires en personne

La proposition d'actionnaire consultative à l'égard des assemblées annuelles des actionnaires en personne a été approuvée. Votes en faveur : 82,22 %; votes contre : 17,78 %.

Proposition d'actionnaire n° 5 – Nomination de l'auditeur externe

La proposition d'actionnaire consultative à l'égard de la nomination de l'auditeur externe n'a pas été approuvée. Votes en faveur : 8,63 %; votes contre : 91,37 %.

Interruption du service postal

S'il survient une interruption du service postal avant l'assemblée, vous pouvez retourner votre formulaire de procuration rempli et signé à Compagnie Trust TSX par télécopieur au +1 416 595-9593, ou par courriel à proxyvote@tmx.com. Vous pouvez également déposer votre formulaire de procuration rempli et signé en personne, dans l'enveloppe ci-jointe à l'un des principaux bureaux suivants de Compagnie Trust TSX : a) en Colombie-Britannique, 733 Seymour Street, Suite 2310, Vancouver (Colombie-Britannique); b) en Alberta, Telus Sky Building, 685 Centre Street SW, Suite 2110, Calgary (Alberta); c) en Ontario, 100 Adelaide St. West, Suite 301, Toronto (Ontario); et d) au Québec, 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 1700, Montréal (Québec).

Propositions d'actionnaire pour notre assemblée annuelle de 2026

Nous incluons les propositions d'actionnaire qui respectent les lois applicables dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour notre assemblée annuelle des actionnaires de 2026. Vous devez faire parvenir votre proposition au Secrétariat général d'Air Canada au Centre Air Canada, Zip 1273, C.P. 14000, succursale Aéroport, Montréal (Québec) H4Y 1H4 entre le 1^{er} novembre 2025 et le 31 décembre 2025, inclusivement.

Documents que vous pouvez vous procurer

Des données financières relatives à Air Canada sont fournies dans ses états financiers consolidés et son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les actionnaires peuvent demander sans frais une copie des documents suivants :

- les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion connexe;
- les états financiers consolidés intermédiaires ainsi que le rapport de gestion connexe;
- la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Vous pouvez communiquer avec les Relations avec les investisseurs par téléphone au +1 514 422-6644, par courriel à shareholders.actionnaires@aircanada.ca ou par la poste au Centre Air Canada, Zip 1273, C.P. 14000, succursale Aéroport, Montréal (Québec) H4Y 1H4.

Ces documents se trouvent également sur notre site Web, au www.aircanada.com, et sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca.

Réception de documents par voie électronique

Les actionnaires peuvent choisir de recevoir la version électronique des documents d'entreprise, comme la présente circulaire et notre rapport annuel. Si vous faites ce choix, vous recevrez un courrier électronique vous avisant du moment où ils seront disponibles sur notre site Web.

Comment vous inscrire

Actionnaires inscrits

Pour vous inscrire, rendez-vous au tsxtrust.com/edelivery et suivez les directives.

Actionnaires inscrits

Pour vous inscrire, rendez-vous au investordelivery.com et suivez les directives.

Actionnaires qui sont des employés

Pour vous inscrire, rendez-vous au computershare.com et suivez les directives.

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions. Vous êtes un actionnaire non inscrit si la banque, la société de fiducie, le courtier en valeurs mobilières ou l'autre institution financière avec laquelle vous faites affaire (votre prête-nom) détient vos actions pour vous.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 416 682-3860 (autres pays).

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 877 982-8766 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au +1 514 982-8705 (autres pays).

Annexes

Annexe A | Résolution consultative non contraignante sur la rémunération de la haute direction

« **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT** : Les actionnaires acceptent, à titre consultatif et sans pour autant diminuer le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, l'approche d'Air Canada en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction fournie en vue de l'assemblée annuelle de ses actionnaires de 2025. »

Annexe B | Propositions d'actionnaire

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), un actionnaire, a informé Air Canada en décembre 2024 qu'il avait l'intention de présenter les trois propositions d'actionnaire suivantes aux fins d'examen à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les propositions ont été commentées en français par le MÉDAC. Ces propositions ainsi que les déclarations à l'appui de celles-ci représentent le point de vue du MÉDAC. Elles sont présentées ci-dessous (en italique), suivies des commentaires du Conseil.

Air Canada s'est entretenue avec le MÉDAC après que celui-ci lui a communiqué ses propositions pour comprendre ses objectifs et lui fournir des renseignements sur nos politiques et nos pratiques. À la suite de ces échanges, le MÉDAC a convenu de retirer les trois propositions et de ne plus les soumettre à un vote à l'assemblée. Air Canada a convenu avec le MÉDAC de reproduire les propositions et ses propres commentaires dans la circulaire et que le MÉDAC aurait l'occasion de s'exprimer sur ses propositions à l'assemblée.

1) Divulcation des langues maîtrisées par les employés

Il est proposé que les langues maîtrisées par les employés soient divulguées, en ventilant l'information par juridiction, pour tous les territoires (pays, états, provinces) où la Société a des activités.

Déclarations à l'appui de la proposition

Au moment de son embauche, les compétences d'un candidat sont évaluées pour déterminer si elles satisfont aux exigences de l'emploi pour lequel il postule. Parmi celles-ci, il y a nécessairement ses compétences linguistiques. L'information à ce sujet est connue de toutes les entreprises. Cette information, dans sa forme statistique, est d'intérêt pour tout le monde.

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes entreprises quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité. Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (parties prenantes), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les employés d'Air Canada.

Évidemment, par « maîtrise » de la langue, il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée à l'oral et à l'écrit, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques, soit un niveau de langue suffisant pour permettre à chacun d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

Commentaires du Conseil à l'égard de la proposition n° 1

Air Canada est fière d'être l'une des seules sociétés canadiennes du secteur privé et la seule compagnie aérienne canadienne à offrir des services dans les deux langues officielles au Canada. Au fil du temps, nous avons acquis une expertise unique et avons été les premiers à mettre en œuvre des initiatives soutenues afin d'offrir des services dans les deux langues officielles dans plusieurs régions et combinaisons de dessertes, en plus de promouvoir l'usage des deux langues officielles en milieu de travail. Nous fournissons des renseignements détaillés sur nos engagements et initiatives linguistiques dans la circulaire, à la rubrique [Langues officielles et autres](#).

Le MÉDAC a retiré sa proposition après que nous avons confirmé que nous fournirions des renseignements supplémentaires sur certaines compétences linguistiques de nos employés, en nous fondant sur des essais groupés et des renseignements auto-déclarés que nous avons à cet égard. Nous croyons que ces renseignements sont conformes aux autres informations que nous présentons, comme celles concernant la représentation des « groupes désignés » à Air Canada. Nous croyons également que le degré de détails géographiques ou autres envisagé dans la proposition n'aurait pas ajouté de renseignements significatifs pour nos actionnaires ou nos parties prenantes et pourrait soulever des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels dans certains cas. Nous remercions le MÉDAC pour son engagement.

2) Assemblées annuelles en personne

Il est proposé que les assemblées annuelles la Société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.

Déclarations à l'appui de la proposition

Étant donné que les assemblées annuelles en personne sont le seul moment dans l'année où les actionnaires peuvent rencontrer et échanger avec les membres du conseil d'administration et de la haute direction sur les enjeux de l'entreprise, il est de première importance que ce dialogue soit préservé et fasse l'objet d'un encouragement compte tenu des bénéfices qu'il procure.

Rappelons que les ACVM ont récemment revu leurs indications pour encourager les émetteurs à tenir leurs assemblées annuelles à la fois virtuellement et en personne¹, que la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance² déconseille de tenir ces assemblées virtuellement uniquement puisque cette formule peut avoir comme impact de limiter l'expression de la voix des actionnaires et que l'un des nouveaux critères qui seront utilisés par les Board Games du Globe and Mail pour évaluer la bonne gouvernance des organisations sera de favoriser les assemblées hybrides, aucun point n'étant accordé aux entreprises qui tiendront leurs assemblées uniquement en personne ou virtuellement.

Autant encourage-t-on une présence en personne accrue des employés pour stimuler les échanges et l'esprit d'équipe, autant devrions-nous reconnaître l'importance de conserver la tenue des assemblées annuelles en personne tout en offrant la possibilité du virtuel.

Il faut souligner que, de mémoire d'homme en ce qui concerne nos propositions d'actionnaire, Air Canada a créé un précédent en n'émettant pas de recommandation de vote POUR ou CONTRE notre proposition de l'an dernier. Nous en sommes heureux et comprenons, à l'analyse des résultats, que cela a très fort probablement motivé l'appui de plusieurs actionnaires d'importance.

Compte tenu de ce que cette proposition a reçu un pourcentage élevé (82,22 %) de votes en sa faveur dans le passé, nous la déposons à nouveau.

Commentaires du Conseil à l'égard de la proposition n° 2

Comme l'a fait remarquer le MÉDAC, cette proposition a été soumise à l'assemblée annuelle de 2024, au cours de laquelle nous avons invité les actionnaires à voter selon leur bon jugement et nous sommes abstenus de faire des recommandations sur la manière de voter. Nous avons accueilli favorablement la proposition comme une occasion de consulter tous nos actionnaires, plutôt que de défendre ou de contester une ligne de conduite plutôt qu'une autre, compte tenu du large éventail de points de vue sur le sujet. Le Conseil a pris note de l'approbation de la proposition en 2024, qui reflète les attentes des actionnaires qui ont participé à l'assemblée.

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 d'Air Canada sera tenue sous forme hybride, soit en personne et en virtuel. Nous avons l'intention de tenir nos assemblées annuelles des actionnaires en personne ou en format hybride, sauf en cas de force majeure, y compris une circonstance exceptionnelle, ou pour une autre raison importante.

Le MÉDAC a retiré sa proposition après confirmation de notre intention à cet égard. Nous remercions le MÉDAC pour son engagement.

1) <https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/nouvelles/les-autorites-en-valeurs-mobilieres-du-canadaactualisent-les-indications-sur-la-tenue-dassemblees-dactionnaires-virtuelles>

2) <https://ccgg.ca/policies/#>

3) Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants

Il est proposé que le conseil d'administration informe les actionnaires et l'ensemble des parties prenantes des actions qu'il a prises afin de rehausser le niveau de satisfaction à l'égard de sa politique de rémunération. Rappelons que lors de la dernière assemblée annuelle, près de 30 % des actionnaires ayant exercé leurs droits de vote avaient exprimé leur insatisfaction à l'endroit de la politique de rémunération.

Déclarations à l'appui de la proposition

Annuellement, des parties prenantes soulèvent la question : jusqu'à quel point ces rémunérations des hauts dirigeants sont justifiées et acceptables et à quel point, elles n'entraînent pas des problèmes sociaux au sein de notre société? Depuis plusieurs années, des recherches académiques ont été réalisées afin de déterminer quel est l'impact d'un PDG sur la performance d'une organisation? Bien qu'il ne fasse aucun doute que les PDG et leurs principaux collaborateurs puissent avoir un certain impact sur la performance financière et extra-financière de leurs organisations, ils ont également comme responsabilité d'assurer l'équité interne et de promouvoir une meilleure distribution de la richesse au sein de notre société.

Compte tenu du nombre d'actionnaires ayant exprimé leur insatisfaction en regard de la politique de rémunération, nous croyons important qu'une mise au point soit effectuée au cours de la prochaine assemblée annuelle quant aux actions entreprises afin de bonifier la politique de rémunération.

Commentaires du Conseil à l'égard de la proposition n° 3

Air Canada présente des renseignements détaillés sur son approche en matière de rémunération de la haute direction dans sa circulaire de sollicitation de procurations et invite depuis 12 ans les actionnaires à se prononcer sur la rémunération de la haute direction en tenant un vote consultatif non contraignant à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Depuis 2022, le vote d'un seul actionnaire, dont les raisons du vote reposaient sur son point de vue sur la rémunération de la haute direction dans le contexte de la demande de soutien pendant la pandémie qu'Air Canada, en tant qu'employeur, a adressée au gouvernement, a influencé notre vote consultatif sur la rémunération. Cependant, le soutien de nos autres actionnaires envers notre approche était élevé. L'actionnaire dissident a depuis vendu sa position en réalisant un profit, ayant toujours déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'être un actionnaire à long terme d'Air Canada et qu'il se départirait de ses actions au moment opportun. Nous continuerons de nous entretenir avec nos actionnaires pour comprendre leurs points de vue, tout en veillant à ce que la conception de nos politiques et de nos programmes de rémunération de la haute direction aide Air Canada à réaliser sa stratégie et ses objectifs de rendement et à générer de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

Le MÉDAC a retiré sa proposition après que nous avons confirmé que nous continuerions à donner des renseignements sur notre vote consultatif sur la rémunération, comme nous l'avons fait par le passé. Nous remercions le MÉDAC pour son engagement.

Annexe C | Règles du Conseil d'administration

I. Objet

Les présentes règles décrivent le rôle du Conseil d'administration (le « Conseil ») d'Air Canada, dont les pouvoirs et les responsabilités sont régis par les statuts et les règlements d'Air Canada ainsi que par les lois applicables, et ne sauraient être limités, élargis ou autrement modifiés par les dispositions des présentes.

II. Rôle

Le Conseil est responsable de la gérance d'Air Canada, de sorte qu'il assure la gestion de ses activités et de ses affaires, et il conserve un pouvoir de décision complet, sous réserve de toute délégation de celui-ci.

Le Conseil travaille en collaboration avec la direction par la surveillance, l'examen et la prestation de conseils afin d'établir les politiques fondamentales et l'orientation stratégique globale d'Air Canada, et de faire progresser ses objectifs et priorités commerciaux.

Les administrateurs agissent dans l'intérêt d'Air Canada, en vue de la création d'une valeur durable à long terme pour Air Canada et ses investisseurs, ce qui est à l'avantage de l'ensemble des parties prenantes. Pour ce faire, ils s'appuient sur leur sens des affaires et prennent en compte les facteurs pertinents, tels que les risques et les occasions d'affaires, ainsi que les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

III. Responsabilités

Les responsabilités générales du Conseil comprennent notamment les suivantes :

Plans stratégiques et commerciaux

- examiner et approuver chaque année les plans stratégiques et commerciaux de la direction, y compris en développant une connaissance approfondie des fonctions commerciales concernées, en comprenant et en remettant en question les hypothèses des plans et en se forgeant un jugement indépendant sur leur caractère raisonnable;
- confronter les résultats d'Air Canada avec les plans d'affaires et les budgets et plans stratégiques et, notamment, contrôler régulièrement les résultats

d'exploitation pour vérifier que les affaires sont bien gérées;

- dans le cadre du processus de planification stratégique, évaluer et examiner les questions d'intérêt public susceptibles d'avoir une incidence sur les affaires, les activités et les parties prenantes d'Air Canada, y compris les risques et les occasions particuliers liés aux activités d'Air Canada, ainsi que les tendances sociales et environnementales plus générales;

Chef de la direction et haute direction

- nommer le chef de la direction d'Air Canada, vérifier qu'un plan est en place pour sa relève et rédiger sa description de poste en tenant compte de la recommandation du Comité de gouvernance et de mises en candidature;
- revoir, de concert avec le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, la rémunération du chef de la direction, notamment l'intégration de facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance et d'autres facteurs en matière de développement durable dans l'approche en matière de rémunération d'Air Canada;
- examiner, par l'intermédiaire du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, les plans de relève et les plans d'urgence qui concernent la haute direction;
- vérifier que les membres de la direction possèdent les capacités requises pour s'acquitter de leurs rôles, qu'ils sont formés, supervisés et motivés de façon adéquate, et qu'on planifie en permanence la relève aux postes de direction;
- vérifier que le chef de la direction et les autres membres de la direction ont les compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs rôles et qu'ils ont les capacités voulues pour favoriser, au sein d'Air Canada, une culture marquée au coin de l'intégrité et du sens des responsabilités;

Gouvernance de l'entreprise et du Conseil

- choisir le président du Conseil;
- veiller à la mise en place de structures et de méthodes appropriées afin d'assurer l'indépendance du Conseil et de ses comités par rapport à la direction;
- s'assurer du bon fonctionnement efficace de ses comités;
- examiner, de concert avec le Comité de gouvernance et de mises en candidature, la capacité du Conseil dans son ensemble, des comités du Conseil et des administrateurs à titre individuel de s'acquitter efficacement de leurs rôles et

vérifier qu'ils s'en acquittent efficacement;

- être une source de conseils et d'avis à la direction;
- sélectionner, sur la recommandation du Comité de gouvernance et de mises en candidature, les candidats admissibles à la fonction d'administrateur;
- élaborer la démarche d'Air Canada en matière de gouvernance d'entreprise, de concert avec le Comité de gouvernance et de mises en candidature, et en discuter;
- par l'intermédiaire du Comité de gouvernance et de mises en candidature, évaluer régulièrement l'efficacité et les contributions du Conseil, de ses comités et des administrateurs, y compris le président en cette qualité, et revoir les présentes règles afin d'envisager toute modification qu'il pourrait juger souhaitable d'y apporter;

Surveillance des risques, politiques de l'entreprise et contrôles

- examiner et analyser les principaux risques d'entreprise d'Air Canada décelés par la direction et les mesures prises par celle-ci pour surveiller et atténuer ces risques, y compris :
 - s'assurer, par l'intermédiaire du Comité d'audit, des finances et du risque, que des systèmes appropriés de détermination et d'atténuation des risques d'entreprise ont été élaborés et mis en œuvre;
 - superviser, par l'intermédiaire du Comité d'audit, des finances et du risque, du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, et du Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté, l'efficacité de la gestion des risques d'entreprise particuliers que chacun de ces comités ont, par délégation, la responsabilité de superviser;
- examiner et approuver les politiques fondamentales élaborées par la direction;
- avec l'aide du Comité d'audit, des finances et du risque, superviser les contrôles, politiques et procédures en matière de présentation de l'information d'Air Canada, tels qu'ils ont été adoptés ou recommandés par la direction, et superviser, au besoin, le respect de ces procédures par les administrateurs, les membres de la direction et les autres cadres et employés;
- avec l'aide du Comité d'audit, des finances et du risque, surveiller le respect du Code de conduite;
- superviser, par l'intermédiaire du Comité d'audit, des finances et du risque, i) les contrôles internes d'Air Canada, ii) les risques liés aux technologies de l'information, aux

systèmes et à la sécurité, notamment en ce qui concerne la cybersécurité, et ii) l'élaboration des documents, des processus et des contrôles concernant les questions environnementales, sociales et de gouvernance;

Politiques et pratiques en matière de durabilité

- v) superviser, par l'intermédiaire du Comité de gouvernance et de mises en candidature, l'ensemble des activités, politiques et programmes d'Air Canada concernant les questions de développement durable, y compris les politiques de durabilité et de représentation et d'inclusion, ainsi que l'évaluation des stratégies, des objectifs et des réalisations en la matière;

Santé, sécurité, environnement et sûreté

- w) superviser, par l'intermédiaire du Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté, les politiques et pratiques d'Air Canada en matière de santé, sécurité, environnement et sûreté;

Politiques et pratiques liées aux ressources humaines et aux régimes de retraite

- x) superviser, par l'intermédiaire du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, l'intégration des questions de développement durable dans les stratégies en matière de ressources humaines d'Air Canada et la culture organisationnelle d'Air Canada;
- y) en ce qui concerne les régimes de pension et de retraite mis en place par Air Canada, par l'intermédiaire du Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite, superviser leur financement, leur gouvernance et leurs politiques.

IV. Questions nécessitant l'approbation préalable du Conseil

Outre les questions particulières nécessitant l'approbation préalable du Conseil selon la législation applicable ou les règlements administratifs ou résolutions d'Air Canada, le Conseil doit approuver :

- z) les états financiers intermédiaires et annuels, étant entendu que le Conseil peut déléguer au Comité d'audit, des finances et du risque la responsabilité d'examiner ces états financiers et de faire des recommandations au Conseil;
- aa) les plans stratégiques, plans d'affaires et budgets d'immobilisations;
- bb) la réunion de capitaux par voie d'emprunt ou de placement de titres et toute autre opération financière majeure;

- cc) le recrutement et la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants, et leur relève;
- dd) les restructurations et réorganisations d'entreprise de grande envergure, dont les restructurations par scission;
- ee) les acquisitions et dessaisissements majeurs;
- ff) les politiques fondamentales de l'entreprise;
- gg) en matière de régimes de retraite, le Conseil :

- i) Structure des régimes : approuve une politique sur l'importance relative des modifications visant les avantages sociaux, laquelle renferme une définition de l'importance relative dans le cadre de modifications visant les régimes et les avantages sociaux, et aide à établir qui est autorisé à approuver les modifications apportées au texte des régimes et d'autres modifications aux régimes de retraite d'Air Canada; à moins de donner une indication contraire au Conseil, le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite approuve les décisions à prendre pour lancer, combiner, diviser ou résilier des régimes de retraite ou pour les restructurer fondamentalement si l'effet prévu de ces décisions sur Air Canada est important, au sens de la politique sur l'importance relative.
- ii) Gouvernance : approuve une structure de gouvernance pour les régimes de retraite qui énonce les principaux organes décisionnels et leurs principales responsabilités en matière de prise de décisions et d'établissement de rapports.
- iii) Évaluation actuarielle et capitalisation : examine les contributions aux fonds de retraite des régimes de retraite à prestations déterminées approuvées ou recommandées par le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite.
- iv) Régimes supplémentaires de retraite à l'intention des dirigeants : 1) Lancement, modification et résiliation - approuve toute décision concernant le lancement, la résiliation ou la restructuration fondamentale d'un régime supplémentaire de retraite à l'intention des dirigeants; et 2) Capitalisation et cotisations - A) approuve toute décision de capitaliser ou non un régime supplémentaire de retraite à l'intention des dirigeants ou par ailleurs de cautionner son passif et toute décision concernant la manière dont le passif doit être capitalisé ou cautionné, et si le passif doit être capitalisé, approuve une politique de capitalisation qui prévoit des lignes directrices relatives à l'évaluation actuarielle et à la capitalisation du passif du régime

et B) examine également les contributions à la fiducie du régime approuvées ou recommandées par le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite.

V. Comités du Conseil

Il existe quatre comités permanents du Conseil, à savoir le Comité d'audit, des finances et du risque, le Comité de gouvernance et de mises en candidature, le Comité des ressources humaines, de la rémunération et des régimes de retraite et le Comité de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la sûreté, dont les rôles et les responsabilités sont décrits dans leurs règles respectives. Le Conseil peut nommer d'autres comités permanents ou spéciaux pour l'aider dans ses fonctions de surveillance, ou une partie de celles-ci, ou pour exercer un pouvoir décisionnel ou modifier les chartes des comités existants, sous réserve des lois applicables. Toute mention d'un comité dont la désignation a changé renvoie au comité dont la désignation a été modifiée.

La composition de chaque comité comprend un nombre suffisant d'administrateurs indépendants, conformément aux lois, règlements et règles d'inscription applicables, ou aux règles d'un comité.

VI. Généralités

Les présentes règles sont complétées par le Code de gouvernance adopté par le Conseil, qui régit aussi la façon dont le Conseil se gouverne et les réunions du Conseil.

Mises à jour avec prise d'effet le 14 février 2025.

À Air Canada, nous croyons que le fait d'assumer la responsabilité de l'impact de nos activités sur l'environnement contribue à bâtir des collectivités saines et durables. L'adoption en 2019 des procédures de notification et d'accès pour envoyer la présente circulaire à nos actionnaires a permis de faire d'importantes économies de coûts et de réduire l'impact sur l'environnement.

